



2011/12

Rapport d'activité

de l'Agence pour l'enseignement
français à l'étranger



2011/12

Rapport d'activité

de l'Agence pour l'enseignement
français à l'étranger

Sommaire

- 3 Édito de la directrice de l'AEFE
- 5 À propos de l'Agence et du réseau
- 6 Carte du réseau



9 LE PILOTAGE GÉNÉRAL DU RÉSEAU



- 10 L'équilibre financier du réseau
- 15 Le développement d'une logique institutionnelle de réseau
- 17 La modernisation de la gouvernance des établissements du réseau
- 22 Le pilotage pédagogique, une offre ambitieuse et innovante
- 28 La politique d'orientation et d'attractivité de l'enseignement supérieur
- 36 La gestion des crises et la prise en compte des enjeux sécuritaires
- 38 L'aide à la scolarité
- 42 Le développement des missions de l'AEFE en tant qu'opérateur du MAE

47 L'ÉVOLUTION DU RÉSEAU



48 Les établissements

- 48 L'homologation des établissements
- 50 La répartition et l'évolution des établissements homologués par continent
- 52 Les secteurs géographiques
- 58 Les opérations immobilières

62 Les personnels

- 63 L'évolution des effectifs des personnels du réseau
- 66 La formation continue des personnels
- 70 L'évaluation, l'accompagnement et l'encadrement des enseignants et des enseignements

71 Les élèves

- 71 L'évolution des effectifs
- 74 Les résultats du baccalauréat 2012
- 75 Les résultats du concours général 2012
- 76 Les résultats aux concours nationaux
- 77 Les activités périscolaires
- 80 Les anciens élèves

81 Les parents d'élèves

85 LES SERVICES DE L'AEFE



- 86 La composition du conseil d'administration
- 87 Les personnels des services centraux
- 88 La direction de l'Agence
- 89 Le secrétariat général
- 90 La direction des ressources humaines
- 92 Les secteurs géographiques
- 94 Le service du budget
- 95 L'agence comptable
- 96 Le service pédagogique
- 98 Le service orientation et enseignement supérieur
- 99 Le service de l'aide à la scolarité
- 100 La cellule analyse et conseil des établissements
- 101 Le service immobilier
- 102 Le service communication et événements
- 103 Le service des systèmes d'information
- 104 Le service juridique et de la prévention du contentieux



L'ÉDITO D'ANNE-MARIE DESCÔTES, DIRECTRICE DE L'AEFE

Dans le monde ouvert du 21^e siècle, l'éducation est un enjeu majeur. De nombreux États développent aujourd'hui leur dispositif éducatif et culturel à l'étranger. Ils le font afin de renforcer leur présence économique, favoriser la mobilité de leurs ressortissants, accroître leur influence et attirer des étudiants à fort potentiel vers leurs universités.

Dans ce contexte devenu plus fortement concurrentiel, la France dispose d'un atout considérable : son réseau d'établissements scolaires à l'étranger. Ce réseau, unique au monde par son homogénéité, s'est constitué au fil des siècles sur tous les continents et il doit chaque jour démontrer sa capacité d'adaptation et d'innovation pour répondre à de multiples défis. Il constitue à la fois un héritage de notre histoire et une ambition pour notre avenir.

Le réseau des écoles, collèges et lycées français de l'étranger accompagne la mobilité croissante des familles françaises et le développement des entreprises, grandes ou petites. Il est, tout autant, un instrument unique de rayonnement de notre langue et de notre culture parce qu'il porte partout

dans le monde des valeurs universelles : la démocratie, la tolérance, l'esprit critique, la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes, le respect des minorités, l'humanisme et la justice internationale.

La priorité accordée à l'éducation par le Président de la République et le Premier ministre se traduit par le maintien des moyens alloués à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour les trois années à venir, malgré la forte contrainte qui pèse sur les finances publiques. Ce soutien intervient à un moment charnière où l'AEFE accueille un nombre encore croissant d'élèves et voit s'étoffer l'éventail de ses missions, puisqu'elle assure la gestion du nouveau dispositif « LabelFrancEducation » créé cette année, et qu'elle continue d'appuyer les associations FLAM-Français Langue Maternelle.

D'autres évolutions importantes marquent le réseau. La suppression, par décision du Président de la République, de la mesure de prise en charge des frais de scolarité au lycée à la rentrée 2012 sera suivie dès 2013 d'une

réforme du système de l'aide à la scolarité qui sera constitué exclusivement de bourses sur critères sociaux. Les services de l'Agence contribueront à la mise en œuvre du nouveau dispositif dès qu'il sera arrêté.

À mi-parcours de son Plan d'orientation stratégique, l'AEFE a poursuivi, en 2011-2012, les efforts de modernisation et de rationalisation entrepris avec la volonté de préserver l'équilibre financier du réseau, le développement raisonné des établissements et le renforcement de l'excellence de l'enseignement.

Pour mener à bien les missions qui lui sont assignées, l'Agence a entrepris des réformes importantes afin d'adapter son mode de gouvernance aux défis de compétitivité et de qualité éducative auxquels font face les établissements du réseau. La mise en place, à la rentrée 2011, du dispositif de mutualisation réparti aujourd'hui en 19 zones AEFE de formation continue, à travers le monde, constitue une avancée importante. Elle va permettre de fédérer les établissements, accroître leur sentiment



Lycée français de Pondichéry (Inde)

d'appartenance au réseau et mobiliser l'ensemble des acteurs pour un pilotage plus proche des besoins et des attentes du terrain. Pour faciliter le développement de ce dispositif et en garantir la réussite, l'AEFE a organisé en cette rentrée, dans chacune des zones de mutualisation, des séminaires de gouvernance associant les Présidents et les responsables des comités de gestion aux équipes de direction des établissements conventionnés. Ces évolutions témoignent de la volonté de voir s'instaurer une collaboration plus étroite entre les équipes de l'AEFE et les parents d'élèves.

Le modèle éducatif français à l'étranger est porteur d'une ambition commune que traduit la notion même de réseau. Elle réside d'abord dans la volonté de voir le réseau demeurer un outil de rayonnement efficace, adapté aux attentes des familles, françaises et étrangères, et aux évolutions du monde. Pour porter cette ambition commune, un travail concerté et un effort collectif de l'ensemble de tous les acteurs du réseau

est nécessaire. C'est pourquoi les réformes mises en place par l'Agence visent à mieux associer toutes les parties prenantes aux orientations qui confortent l'attractivité et l'excellence des établissements.

Enfin, la solidarité est également un élément essentiel pour l'Agence et le réseau. Aussi, je n'oublie pas que des établissements sont affectés par des crises d'une extrême gravité. J'ai une pensée particulière pour les élèves de Syrie, leurs familles et leurs enseignants. Je veux saluer à travers cet exemple le courage et le professionnalisme de tous les personnels et de toutes les communautés scolaires qui permettent aux établissements de surmonter ces crises, quelle qu'en soit la nature.

Marie Curie disait « Dans la vie, rien est à craindre, tout est à comprendre ». C'est cette conviction qui guide nos équipes, animées par la volonté de faire des élèves du réseau des citoyens du monde éclairés, ouverts et solidaires.

Anne-Marie Descôtes,
directrice de l'AEFE



À PROPOS DE L'AGENCE ET DU RÉSEAU

Créée en 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national à caractère administratif. Placée sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères, elle est chargée du **suivi et de l'animation** du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger.

Dans ce cadre, l'AEFE a pour objet d'assurer, en faveur des enfants de nationalité française résidant à l'étranger, les **missions de service public relatives à l'éducation**; de **contribuer au renforcement des relations de coopération** entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves français et étrangers; de favoriser, notamment par l'accueil d'élèves étrangers, le **rayonnement de la langue et de la culture françaises**; d'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur, tout en veillant à la **stabilisation des frais de scolarité**; d'**accorder des bourses** aux enfants de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger, dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre de l'Éducation nationale, du ministre des Affaires étrangères et du ministre de la Coopération.

Pour l'année 2012/2013, le réseau d'enseignement français à l'étranger compte 481 établissements homologués par le ministère de l'Éducation nationale. Parmi ces établissements homologués, 75 sont gérés directement par l'AEFE (établissements dits EGD) et 156 ont passé une convention avec l'Agence (établissements dits conventionnés). Le dispositif est complété par 250 établissements partenaires qui ont signé un accord de partenariat avec l'Agence ou qui s'appêtent à conclure un accord de partenariat. Les établissements homologués doivent être ouverts aux enfants français résidant à l'étranger, mais également **respecter les programmes** applicables dans les établissements d'enseignement public français et **préparer aux mêmes examens et diplômes** que ceux-ci. L'homologation de ces établissements permet aux élèves français qui y sont scolarisés d'être éligibles aux bourses scolaires sous conditions de ressources dont la gestion est confiée à l'AEFE.

Les 75 établissements en gestion directe (EGD) sont constitués en services déconcentrés de l'AEFE. L'Agence leur accorde des subventions et rémunère les personnels titulaires qui y exercent. **Les 156 établissements conventionnés** sont gérés par des associations de droit privé français ou étranger qui ont passé une convention avec l'AEFE portant notamment sur les conditions

d'affectation et de rémunération des agents titulaires, sur l'attribution de subventions et sur leurs relations avec l'Agence. Ces établissements entretiennent avec elle un dialogue de gestion. **Les établissements ayant signé un accord de partenariat** sont gérés par des associations de droit privé français ou étranger. L'accord de partenariat qu'ils ont contracté avec l'AEFE institutionnalise leur appartenance au réseau scolaire piloté par l'Agence. Il formalise les engagements réciproques des établissements et de l'AEFE.

À la rentrée 2012, les 481 établissements d'enseignement français à l'étranger forment un **réseau unique au monde** par son ampleur et par les moyens que l'État français y consacre. Il est présent dans 130 pays et scolarise plus de 310 000 élèves de toutes nationalités, dont plus 115 000 Français.

RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER*

Un réseau scolaire unique au monde



ZONES DE MUTUALISATION DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER







Lycée français de Kuala Lumpur (Malaisie)

1 Le pilotage général du réseau



Lycée Van-Gogh de La Haye (Pays-Bas)

La rationalisation des moyens dont l'Agence dispose et la modernisation du pilotage du réseau améliorent la qualité des services mis à disposition des établissements et de l'offre éducative proposée aux familles.



Lycée Jules-Verne de Johannesburg (Afrique du Sud)

L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU RÉSEAU

Afin de conforter l'attractivité des établissements du réseau, maintenir la qualité de l'offre éducative et assurer l'équilibre financier du réseau, l'AEFE doit rationaliser les moyens qui lui sont accordés, notamment en termes de personnels, accroître la capacité d'autofinancement du réseau en mobilisant toutes les parties prenantes de l'enseignement français à l'étranger et moderniser le pilotage des établissements.

Un cadre budgétaire contraint

L'AEFE enregistre depuis plusieurs années une forte croissance des effectifs d'élèves dans le réseau. L'année 2011/2012 confirme cette tendance avec 11 175 élèves supplémentaires, soit une augmentation de 3,8 %, pour l'ensemble des 481 établissements homologués (de l'ordre de 2,3 % pour les établissements en gestion directe et conventionnés). Cette tendance atteste d'abord de la forte attractivité des établissements et du modèle éducatif français à l'étranger, mais aussi d'une demande de nature particulière : en effet, de plus en plus de familles aisées et informées recherchent dès la maternelle des parcours d'excellence susceptibles de conduire aux meilleures filières d'enseignement supérieur. Il importe de fournir à ces élèves un encadrement de qualité en termes de personnels, et de les accueillir dans des conditions matérielles adéquates en termes d'infrastructures. La question du financement permettant de soutenir cette croissance et d'assurer un développement maîtrisé du réseau se pose dans un contexte marqué par la déclinaison des principes de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) à la gestion des opérateurs de l'État, qui demande que chaque opérateur intègre à son budget l'ensemble des coûts liés à son activité. Le transfert progressif de nouvelles charges et la nécessité d'accroître l'autofinancement font aussi partie de ce cadre.

En respectant tous ces paramètres, l'AEFE doit garantir l'équilibre financier du réseau et maintenir la qualité de l'offre d'enseignement français à l'étranger.

La participation de l'État au financement du réseau d'enseignement français à l'étranger repose sur l'octroi par le ministère des Affaires étrangères de deux subventions répondant à la mission « action extérieure de la France » :

- L'action « enseignement français à l'étranger » du programme 185 « rayonnement culturel et scientifique » pour un montant de 414,8 M€ (BP 2012) pour financer **l'activité des établissements**.
- L'action « accès des élèves français au réseau » du programme 151 « Français à l'étranger et étrangers en France » pour un montant de 117,6 M€ (DBM N°1 2012) pour financer **l'aide à la scolarité** à destination des élèves français.

La reconnaissance du rôle central du réseau scolaire à l'étranger dans la diplomatie publique d'influence et de son action en faveur du rayonnement culturel et linguistique de la France hors de ses frontières s'est traduite par un maintien des moyens alloués par le ministère des Affaires étrangères au fonctionnement du réseau d'enseignement français à l'étranger. Ainsi, la dotation de l'État pour l'AEFE sur le programme 185 s'est élevée à 414,8 M€ en 2012 (BP) pour

418,2 M€ en 2011 (BP 2011).

La subvention de l'État du programme 151 a connu une croissance importante depuis l'instauration de la prise en charge de la scolarité pour le lycée en 2007. En 2012, la dotation pour financer l'aide à la scolarité à destination des élèves français s'élève à 117,6 M€ pour 112,1 M€ en 2011 (DBM N°1 2011).

Opérateur public, l'Agence est soumise, malgré le maintien de sa dotation, aux mêmes impératifs budgétaires que son administration de tutelle et que les autres opérateurs. En réponse aux efforts demandés aux établissements publics et conformément à la mesure de productivité de 10 % sur la période triennale 2011/2013, les charges de fonctionnement ont diminué de 2,5 % en 2011 et 2012 après avoir été réduites de 5 % en 2010. Outre l'optimisation des ressources qui lui sont allouées, trois facteurs impactent directement le pilotage et l'équilibre financier du réseau :

• Le plafond d'emplois

Comme tous les autres opérateurs de l'État, l'AEFE et, par incidence, le réseau sont sous plafond d'emploi. Cette mesure peut générer des difficultés pour assumer à la fois la montée continue des effectifs et l'objectif défini dans son plan d'orientation stratégique 2010/2013

de maintenir un niveau d'encadrement par des agents titulaires d'environ 50 %. Après une légère diminution en 2012 par rapport à 2011 (- 15 emplois: 9 postes d'expatriés, 6 de résidents), la perspective du maintien du plafond d'emplois pour 2013 ainsi que la création de 20 postes de résidents hors plafond crée « une petite respiration » en termes de personnels titulaires. Le taux d'encadrement au sein des établissements en gestion directe et conventionnés est de 1 personnel titulaire (expatrié ou résident) pour 28,1 élèves en 2011/2012. Ce taux d'encadrement était de 1 titulaire pour 26,8 élèves en 2008/2009.

- **La contribution pour pensions civiles**

L'application à l'AEFE du décret n°2007-1796, à partir du 1^{er} janvier 2009, la conduit à prendre en charge la part patronale des pensions civiles des fonctionnaires, expatriés et résidents, qui sont détachés auprès d'elle pour exercer au sein des établissements du réseau. Cette mesure permet certes de mieux cerner le coût réel des personnels titulaires participant à l'enseignement français à l'étranger. Toutefois, n'étant pas totalement compensée, cette mesure a pour

conséquence une forte augmentation des charges de personnel pour l'AEFE car elle est en progression importante. De 131 M€ en 2010 et 140 M€ en 2011, elle devrait passer à 148,5 M€ en 2012, puis à 163 M€ en 2013, soit une progression de plus de 32 M€ en trois ans alors que sur la même période, pour accompagner la croissance de cette charge, le gouvernement a décidé d'augmenter la subvention du programme 185 de 10,5 M€. Cette courbe ascendante est la conséquence directe de la forte dynamique du taux de pension qui de 65,72 % en 2011 passera à 74,6 % en 2013. Cette dépense constitue la première ligne de croissance de la masse salariale et génère à court terme un déficit de recette structurel toujours croissant.

- **L'investissement en matière immobilière**

L'AEFE a acquis de nouvelles compétences immobilières depuis 2006 et inscrit son action dans le contexte de la réforme domaniale des biens de l'État, qui va conduire ce dernier à remettre en gestion à l'AEFE l'ensemble des bâtiments lui appartenant et utilisés par des établissements en gestion directe. La

croissance continue des effectifs des élèves du réseau, conjuguée à un patrimoine immobilier souvent vieillissant, contraint l'Agence à mener une politique immobilière ambitieuse pour offrir aux élèves et aux personnels des conditions d'accueil satisfaisantes.

offrir aux élèves et aux personnels des conditions d'accueil satisfaisantes

Cette politique immobilière nécessite un effort budgétaire important. En application de la loi de programmation des Finances publiques 2011/2013, l'AEFE n'est plus autorisée à recourir à l'emprunt pour financer ses investissements immobiliers. Cette interdiction d'emprunter auprès d'organismes de crédits privés à compter du 1^{er} janvier 2011 a obligé l'Agence à trouver de nouveaux financements pour mener sa politique immobilière. Pour l'année 2011, l'Agence a pu bénéficier d'une dotation complémentaire de l'État d'un montant de 9,5 M€. Pour l'année 2012, l'Agence a reçu un accord de sa tutelle pour recourir à une avance auprès de France Trésor à concurrence de 12,6 M€ devant lui permettre de financer des opérations déjà votées dans le cadre de sa programmation immobilière pluriannuelle. Enfin, une dotation exceptionnelle d'un montant de 4 M€ a également été affectée à l'Agence en 2012 pour financer des opérations de mise en sécurité d'un certain nombre d'établissements dans les pays les plus exposés. En 2013, ce dispositif des avances de France Trésor sera reconduit pour le financement de nouveaux projets immobiliers.



Lycée Van-Gogh de La Haye (Pays-Bas)



Lycée Paul-Claudel d'Ottawa (Canada)

Au titre des besoins de financement en matière immobilière, l'État a demandé à tous les opérateurs publics d'engager une réflexion sur la gestion de leur patrimoine immobilier et d'adopter des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI). Le SPSI de l'AEFE a été remis au ministère de l'Économie et des Finances (France Domaine) en juillet 2010 et a été approuvé par France Domaine le 27 juin 2011. Il a permis de mesurer les moyens financiers nécessaires pour remettre à niveau le patrimoine immobilier des

établissements en gestion directe dont la charge devrait être prochainement transférée à l'Agence. Trois scénarios de stratégie immobilière ont été étudiés, allant d'une simple remise à niveau des installations existantes à un programme immobilier intégrant le développement des établissements qui connaissent une pression sur les effectifs. Les financements nécessaires s'échelonnent de 140 M€ (pour le scénario le plus modeste) à 330 M€ (pour le scénario le plus ambitieux).

La rationalisation et l'optimisation des moyens

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, le premier défi de l'AEFE est celui de la compétitivité face aux offres d'enseignement d'excellence développées par d'autres pays. Pour y parvenir, les établissements scolaires français à l'étranger jouent sur une large reconnaissance et s'appuient sur la compétence et le professionnalisme des personnels titulaires qui encadrent les élèves. Le maintien de l'excellence des établissements repose en premier lieu sur la capacité de l'Agence à préserver la qualité de cet encadrement qui garantit le respect des normes du système éducatif français et la diffusion des innovations pédagogiques. Le nombre de postes d'expatriés a ainsi diminué de près d'un tiers lors des neuf dernières années, passant de 1 662 en 2002/2003 à 1 120 en 2011/2012. Pour compenser cette forte réduction du volume d'enseignants expatriés, l'Agence a été autorisée à les remplacer par des enseignants résidents afin de maintenir un taux d'encadrement par des personnels titulaires d'environ 50 %. S'agissant des supports budgétaires des postes d'expatriés restants, l'AEFE a cherché à optimiser ses ressources en termes d'emploi en renforçant leurs missions d'encadrement, d'animation et de formation.

Ainsi, la mise en place d'enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique concilie le contexte de réduction des postes avec l'objectif du maintien de la qualité de l'offre d'éducation, la volonté de rationalisation des moyens et d'une autonomie locale accrue.

préserver la qualité de l'encadrement et garantir le respect des normes du système éducatif français

Ces enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique doivent renforcer son pilotage pédagogique, relayer sur le terrain les orientations stratégiques définies par l'Agence et développer la formation continue à destination des personnels recrutés locaux dans l'établissement, le pays ou la zone où ils ont été affectés.

Un effort accru d'autofinancement

Pour assurer le développement raisonné du réseau, répondre à la croissance des effectifs d'élèves et maintenir l'excellence des établissements, l'AEFE doit développer ses ressources propres. En 2012, ces ressources proviennent pour 148,5 M€ de la participation des établissements en gestion directe et conventionnés à la rémunération des personnels résidents. La dynamique de montée en autofinancement de l'Agence repose sur une progression de 10 % entre 2011 et 2012 de cette participation des établissements à la rémunération des résidents.

Afin de garantir le fonctionnement du réseau, l'AEFE a mis en place, depuis septembre 2009, une contribution des établissements en gestion directe et conventionnés à hauteur de 6 % des frais de scolarité que ces établissements perçoivent. Cette participation des établissements s'inscrit dans une logique de réseau et doit permettre de préserver la qualité de l'offre

d'enseignement français à l'étranger. Cette contribution des établissements aux frais de fonctionnement du réseau s'élève à 34 M€ en 2012. La montée en autofinancement de l'AEFE repose également sur la croissance de 5 % de cette contribution entre 2011 et 2012. Au total, la part des ressources propres du budget des services centraux de l'Agence atteint ainsi 26 %.

développer l'autofinancement du réseau et les ressources propres à l'Agence

Les établissements partenaires contribuent également au fonctionnement du réseau. Leur participation se définit sur la base d'un coût de service et dans le cadre d'un accord de partenariat qui formalise les engagements réciproques des établissements et de

l'Agence. Il existe plusieurs types d'accords de partenariat qui se distinguent par le montant de la participation et par les prestations offertes par l'Agence. Ces accords de partenariat sont entrés en vigueur en septembre 2011. La recette générée par ces accords de partenariat demeure locale et contribue au financement d'actions et de projets mutualisés, en particulier la formation continue, au sein de chacune des 19 zones de mutualisation.

Le réseau d'enseignement français à l'étranger est supporté en partie par l'État et en partie par les familles via le paiement de droits de scolarité. Dans le contexte d'économies budgétaires auxquelles l'État est contraint, l'objectif demeure de développer l'autofinancement du réseau. La part des familles, constituée par l'ensemble des droits de scolarité perçu par les établissements en gestion directe et conventionnés, évolue et devrait atteindre 56 % en 2012 (55,6 % en 2011).

Une nécessaire modernisation

La modernisation du réseau, pour mieux répondre aux exigences des familles et mieux servir l'objectif de rayonnement culturel qui lui est assigné, fait partie des priorités de son Plan d'orientation stratégique 2010/2013. Dans ce cadre, elle a continué de mettre en œuvre en 2011/2012 des réformes visant à optimiser le pilotage et à moderniser la gouvernance des établissements du réseau. Le nouveau dispositif

des **zones de mutualisation** et la création des **établissements mutualisateurs** répond à cette exigence de gestion efficace, rationnelle et soucieuse des problématiques locales. Cette démarche s'inscrit également dans la volonté de responsabiliser l'ensemble des parties prenantes du réseau et d'intégrer pleinement tous les acteurs qui contribuent au développement de l'enseignement français à l'étranger.

Enfin, la systématisation des **conférences d'orientation stratégique** entre le siège de l'Agence et les établissements en gestion directe et leur développement pour les établissements conventionnés constituent une étape importante pour harmoniser et optimiser la gestion des établissements.

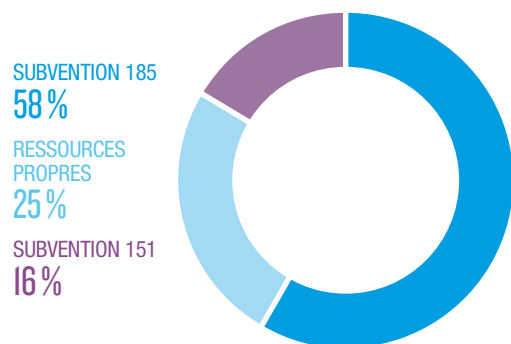


Lycée franco-éthiopien Guèbre-Mariam - MLF d'Addis-Abeba (Éthiopie)

Les principaux chiffres

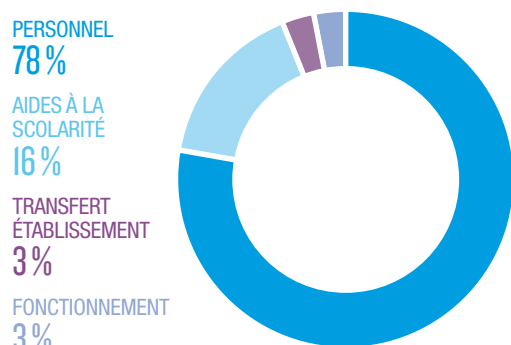
Recettes de fonctionnement des services centraux

Le budget de l'AEFE agrège les crédits des services centraux et des 75 établissements en gestion directe. Les services centraux sont majoritairement financés par les deux subventions de l'État (programmes 185 et 151). L'Agence dispose de ressources propres provenant des établissements qui participent, d'une part, à la rémunération des personnels résidents et, d'autre part, aux charges du réseau par une contribution sur les frais de scolarité qu'ils perçoivent.



Dépenses de fonctionnement des services centraux

Les dépenses de l'Agence sont principalement constituées par la masse salariale des personnels (expatriés et résidents) mis à disposition des établissements du réseau (563,7 M€). La contribution patronale pour pensions civiles, à laquelle l'Agence est soumise depuis 2009, représente 148,5 M€ en 2012.



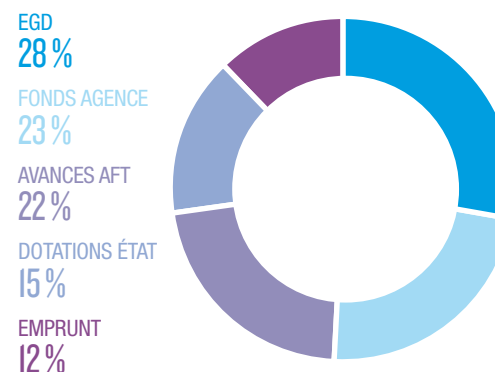
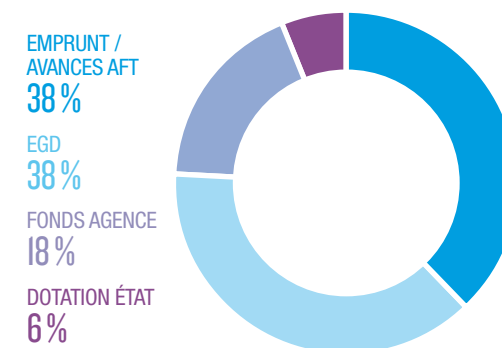
L'investissement

La programmation immobilière au titre de l'exercice 2012 (DBM2) représente un investissement de 58 M€. Elle est financée par les établissements en gestion directe pour 16,2 M€ (28 %), sur crédits des services centraux de l'AEFE à hauteur de 13,3 M€ (23 %), par recours à l'emprunt pour 6,8 M€ (12 %), par recours aux avances de l'Agence France Trésor pour 12,6 M€ (22 %) et par des dotations exceptionnelles de l'État pour 9 M€ (15 %).

Programmation immobilière 2012

Par essence pluriannuelle, l'ensemble de la programmation immobilière telle que présentée au budget 2012 (DBM2) prend en compte toutes les opérations effectuées depuis 2006 et celles programmées pour les années à venir. Elle représente 232,2 M€. Elle est financée par les établissements en gestion directe pour 88,7 M€ (38 %), de crédits des services centraux de l'AEFE à hauteur de 42,8 M€ (18 %), par recours aux avances de l'Agence France Trésor, d'une part, et, à l'emprunt, d'autre part, pour 87,2 M€ (38 %) et par des dotations exceptionnelles de l'État pour 13,5 M€ (6 %).

Programmation immobilière pluriannuelle



LE DÉVELOPPEMENT D'UNE LOGIQUE INSTITUTIONNELLE DE RÉSEAU

Dans un monde ouvert où l'éducation devient un enjeu global, la notion de réseau est prépondérante. Pour répondre aux défis d'une concurrence de plus en plus forte et d'une exigence de qualité accrue, l'AEFE a mis en œuvre les réformes et développé les outils nécessaires pour fédérer les établissements du réseau et mobiliser l'ensemble des acteurs de l'enseignement français à l'étranger. Elle répond ainsi à l'objectif d'institutionnaliser l'appartenance des établissements au réseau qui constituait l'une des priorités de son Plan d'orientation stratégique 2010/2013.



Lycée français - MLF de Séville (Espagne)



Une spécificité

Historiquement, la France est le seul pays avec l'Allemagne à avoir constitué hors de ses frontières un réseau scolaire homogène d'envergure en partie financé par des subventions publiques. Depuis 1990, l'État a confié à l'AEFE la mission de piloter et d'animer ce vaste réseau scolaire, en complémentarité avec les autres acteurs de l'enseignement français à l'étranger, au premier rang desquels figure la Mission laïque française (MLF). L'homogénéité du réseau repose en premier lieu sur l'obtention de l'homologation qui atteste de la conformité aux programmes, aux objectifs pédagogiques et au respect des valeurs fondamentales du système éducatif français, et dont le suivi fait partie des responsabilités de l'AEFE.

Le rôle de pilotage de l'Agence s'est largement développé depuis sa création : l'acquisition de nouvelles compétences, la création de services et la professionnalisation des équipes du siège ont permis de proposer de nouveaux services aux établissements du réseau pour le développement de la qualité de leur offre éducative et de leur compétitivité. L'homogénéité des établissements s'en est trouvée renforcée sur le plan de la

politique pédagogique, de la gouvernance, de l'orientation des élèves, des problématiques immobilières, de la formation continue des personnels ou de la gestion des situations de crise. Le Plan d'orientation stratégique 2010/2013 fixait

le rôle de pilotage de l'Agence s'est largement développé depuis sa création

comme priorités à l'Agence d'institutionnaliser l'appartenance des établissements au réseau et de faire évoluer le cadre contractuel des établissements uniquement homologués pour les intégrer pleinement au réseau. Cette mise en réseau s'est opérée dans le respect des spécificités locales et des prérogatives des différents opérateurs et acteurs de l'enseignement français à l'étranger. Elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité du service rendu et de maintien de l'équilibre financier du réseau. Elle doit permettre que les établissements puissent fonctionner et « se vivre » en réseau.

Le renforcement des liens avec les établissements partenaires

Le développement de la capacité des établissements à fonctionner en réseau repose en premier lieu sur le renforcement des liens entre l'Agence et les établissements auparavant dits « uniquement homologués ». Ce renforcement prend la forme d'accords de partenariat signés par ces établissements qui deviennent ainsi des « établissements partenaires ». Cette contractualisation institutionnalise leur appartenance au réseau et formalise les engagements réciproques des établissements et de l'Agence.

Cette contractualisation se définit sur la base d'un coût de service. Elle institue une contribution des établissements correspondant à la charge qu'ils occasionnent pour l'État à travers un opérateur public (suivi de l'homologation, gestion des dossiers d'aide à la scolarité, traitement des dossiers de subvention, communication relative à l'enseignement français à l'étranger, etc.). Sur un plan opérationnel, il existe plusieurs types d'accords de partenariat qui se distinguent par le montant de la participation et les prestations offertes par l'Agence. Cette souplesse des modes

opératoires permet une adaptation au contexte et à la gestion locale des établissements. La quasi-totalité des établissements uniquement homologués a d'ores et déjà signé un accord de partenariat, hormis lorsque des conventions bilatérales entre la France et le pays d'accueil empêchent cette contractualisation (Gabon, Monaco...). Ces accords de partenariat, entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2011, constituent une étape importante pour la consolidation du réseau d'enseignement français à l'étranger.



La création d'une identité graphique

Pour accompagner cette évolution, l'Agence a mis en place en 2011/2012 une **nouvelle charte graphique** à destination de l'ensemble des établissements et des acteurs du réseau. Ce document renforce la cohérence de la communication des établissements et marque leur appartenance à un réseau mondial. Il vise également à accroître la visibilité des actions de l'AEFE lorsqu'elle engage des moyens humains ou financiers.

La création de **logotypes** dédiés aux établissements et déclinés selon leur statut (en gestion directe, conventionné et partenaire) permet de concilier la mise en exergue de la diversité des liens entre l'Agence et les établissements avec l'insertion de ceux-ci dans un réseau porteur de normes et de valeurs communes. Ces logotypes n'ont pas vocation à se substituer à l'identité des établissements, mais doivent la compléter.

La charte doit ainsi faciliter une communication harmonieuse et lisible de l'ensemble des parties prenantes du réseau. Elle est divisée en 4 parties : les logotypes, les modèles de papeterie (lettres, notes, circulaires, cartes de visite,

cartes de correspondance, publications...), les supports web et multimédia (site internet, signature courriel, diaporamas...) et les éléments de signalétique. Elle est accompagnée d'un kit de communication regroupant les principaux outils mis à disposition des établissements via le site www.aefe.fr : un clip et des brochures de présentation du réseau d'enseignement français à l'étranger en 5 langues, des cartes du réseau, des kakémonos... Ces éléments font partie intégrante de la démarche de service aux établissements visant à renforcer la visibilité de l'Agence et de capitaliser sur l'appartenance des établissements au réseau pour leurs opérations de communication.

Pour maintenir un **réseau scolaire unique au monde par sa capacité d'innovation ainsi que sa dimension internationale et interculturelle** et renforcer la mise en réseau des établissements, l'AEFE met en place des actions et des outils visant à associer l'ensemble des acteurs et des partenaires de l'enseignement français à l'étranger. Il s'agit de trouver une réponse collective, inscrite dans une logique de réseau, pour consolider l'excellence, l'attractivité et la

compétitivité des établissements, et harmoniser sans uniformiser les pratiques et les actions afin de respecter cette diversité qui constitue la richesse du réseau. Cette approche suppose une adaptation et une capacité à se réinterroger face à des contextes divers, toujours en évolution. Elle est complétée par une **modernisation du pilotage du réseau** qui prend davantage en compte les besoins des établissements et confère un rôle accru aux acteurs du réseau sur le terrain.



La nouvelle brochure de présentation de l'AEFE



Lycée Louis-Massignon d'Abu Dhabi (Émirats Arabes Unis)

LA MODERNISATION DE LA GOUVERNANCE DES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU

La mise en place des établissements mutualisateurs à la rentrée 2011 constitue une avancée importante dans les modalités de gouvernance et de pilotage du réseau. Conformément à son Plan d'orientation stratégique 2010/2013, l'AEFE s'emploie ainsi à rationaliser les moyens qu'elle engage pour le réseau. La déconcentration de la gestion des moyens au plus près du terrain doit permettre de resserrer les liens entre les établissements et de renforcer le pilotage par l'opérateur, en s'appuyant sur la force du réseau et de ses acteurs. Cette modernisation doit contribuer à améliorer la qualité des services que l'Agence met à disposition des établissements et des familles.

La mise en place d'établissements mutualisateurs

La mise en œuvre de ce nouveau dispositif est assurée localement par des établissements dits « mutualisateurs », chacun pour une zone géographique donnée. Ces établissements sont désignés par le conseil d'administration de l'Agence. Pour l'année 2011/2012, 18 **zones de mutualisation** ont été définies, comprenant chacune un établissement mutualisateur. Le nombre de zones sera porté à 19 pour l'année scolaire 2012/2013. La création des zones de mutualisation correspond à la volonté de déconcentrer davantage les missions et les moyens de l'AEFE, en vue d'accroître l'autonomie locale des acteurs du réseau pour certaines actions, de permettre une gestion au plus proche des spécificités de chaque zone et de gagner en efficacité.

L'établissement mutualisateur a vocation à gérer administrativement et financièrement, pour la zone dont il a la charge, un ensemble de services. Il s'affirme ainsi comme l'instance locale de la gestion déconcentrée et mutualisée des moyens.

L'ensemble de ces moyens est géré par un comité de pilotage de la mutualisation (CPM) présidé par le coordonnateur régional délégué de la direction de l'AEFE, le COCAC adjoint ou, le cas échéant, le chef du secteur géographique AEFE concerné.

accroître l'autonomie locale des acteurs du réseau et gagner en efficacité

Les établissements mutualisateurs bénéficient d'une **mission complémentaire de service public** pour gérer des actions déconcentrées au niveau local qui relevaient, jusqu'à ce jour, des services centraux de l'AEFE. Cette mission complémentaire consiste à assurer le suivi des accords de partenariat, à prendre en charge la gestion des projets et le budget des coordonnateurs régionaux délégués de la direction de l'AEFE, des inspecteurs de l'Éducation

nationale AEFE en résidence, des enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique pour le 2nd degré, des CPAIEN et des EMFE. À ces actions de service public déconcentrées au niveau local s'ajoutent des **missions mutualisées** entre les établissements d'une même zone, que ces établissements décident de gérer en commun par l'intermédiaire de l'établissement mutualisateur. Il s'agit principalement du dispositif de formation continue des personnels. L'activité du CPM s'exerce dans d'autres domaines que la formation continue des personnels. En premier lieu, l'analyse et la formulation de propositions pour la carte des emplois, notamment relativement aux enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique (dont le champ d'action peut s'étendre à un établissement, un pays ou une zone). Cette concertation en amont permet une meilleure prise en compte des besoins du terrain ainsi qu'une réflexion d'ensemble menée à l'échelle de chaque zone.

En second lieu, le CPM travaille sur **l'accompagnement pédagogique** au sein de chaque zone : plans de travail des enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique, suivi des actions pédagogiques pilotes (APP), proposition de mise en place de sections particulières, etc. Enfin, il agit sur les questions de fonctionnement général telles que la **dématérialisation** de la correction des épreuves du baccalauréat ou l'actualisation des équipements matériels et logistiques des établissements. L'ensemble des propositions émanant des CPM est ensuite soumis au comité de pilotage et de coordination des établissements mutualisateurs (COPICEM) de l'AEFE. Le COPICEM fixe le montant des subventions, détermine les budgets des CPM, arbitre la carte des emplois et valide les PRF.

La mise en place des établissements mutualisateurs crée un échelon régional intermédiaire entre l'Agence et les établissements qui doit permettre une gestion optimale, rationnelle, à l'écoute des problématiques locales. Elle se nourrit de la volonté de conférer au réseau à la fois plus de cohérence, en renforçant les liens avec les établissements partenaires, et une plus grande autonomie locale.

L'AEFE a organisé, à Paris du 5 au 7 mars 2012, un séminaire regroupant les chefs d'établissement et les directeurs administratifs et financiers des établissements mutualisateurs afin de faire le point sur la mise en place du dispositif et d'évoquer les améliorations susceptibles d'y être apportées.

Ce séminaire a permis de clarifier le rôle de chacun des acteurs du dispositif, leur coordination, les missions et les objectifs attendus. Le partage d'expérience entre les chefs d'établissement, les directeurs administratifs et financiers de toutes les zones, les coordonnateurs et les personnels du siège de l'AEFE s'est avéré extrêmement utile. La tenue d'un séminaire annuel dédié à la mutualisation, organisé par l'AEFE, répond une volonté de l'ensemble des participants.



Questions à → Joseph Vallano, coordonnateur régional délégué de la direction de l'AEFE pour l'Amérique du Sud, basé à Santiago du Chili

Comment s'est passée la mise en place du dispositif de mutualisation depuis la rentrée 2011 ?

C'est un nouveau dispositif, mais inscrit dans un système où les notions de réseau et de solidarité étaient déjà présentes. En effet, si la rentrée 2011 a vu s'opérer une avancée significative en termes d'organisation générale et de fonctionnement du réseau AEFE, nous ne partions pas de rien. Par-delà la phase d'échanges préalables à la mise en place du dispositif (présentation de la notion de partenariat, explicitation sur la dynamique d'un fonctionnement collectif et concerté, etc.), un savoir-faire préexistait à cette mutualisation, outil stratégique au service d'une participation active des acteurs et partenaires du réseau. Cette première année a permis de structurer le dispositif autour de l'établissement mutualisateur dont le rôle est déterminant. En même temps, elle a souligné l'importance de la réactivité requise de la part des établissements de la zone.

Quels sont les avantages de ce dispositif ?

Réuni et fédéré, le réseau des établissements est plus fort, plus dynamique, plus innovant, plus cohérent. La mise en œuvre de ce dispositif s'est faite dans le respect des histoires et des statuts très différents des structures qui le composent. Par ailleurs, la déconcentration libérant des capacités d'initiative au sein des zones, elle génère une réactivité plus importante du réseau aux évolutions des besoins et des pratiques.

Donne-t-il une plus grande part aux acteurs du terrain et aux établissements ?

Oui, ces acteurs comprennent d'ailleurs bien cette évolution et y trouvent un avantage évident : la possibilité d'une expression et d'une expertise du « terrain » face aux évolutions nécessaires et aux défis à relever. Dans le même temps, la cohérence d'ensemble est garantie par la « vision monde » qu'offre le comité de pilotage et de coordination des établissements mutualisateurs (COPICEM) dans un rôle de régulation des propositions des comités de pilotages de la mutualisation (CPM) des 19 zones de mutualisation.

La mutualisation développe-t-elle le sentiment d'appartenance au réseau ?

La mutualisation s'appuie sur l'idée d'appartenance : qu'il soit partenaire, conventionné ou EGD, un établissement du réseau est d'abord un établissement homologué par le ministère de l'Éducation nationale et appartenant au réseau d'enseignement français à l'étranger. C'est à partir de ce dénominateur commun, de cette identité forte, que se construisent le réseau et l'idée de partenariat.

C'est à travers la contribution des établissements au fonctionnement du réseau et leur représentation au CPM – quel que soit leur statut – qu'ils ont désormais la possibilité d'unir leurs voix et leurs réflexions pour nourrir les orientations de l'AEFE. Stratégiquement, la mutualisation représente un apport supplémentaire de démocratie au service de la politique éducative générale conduite par l'opérateur public qu'est l'Agence.

L'élaboration des plans régionaux de formation (PRF)



Recueil des besoins

par les cellules de formation continue des établissements.



Travaux préparatoires

par le comité de pilotage de la mutualisation (CPM).



Séminaire annuel de zone

regroupant tous les établissements de la zone, un représentant de l'académie partenaire et des représentants de l'AEFE afin de finaliser l'élaboration des PRF.



Examen des PRF

par le service pédagogique de l'AEFE, une fois l'ensemble des séminaires de zone achevés, puis commission d'expertise du service pédagogique au mois de juin.



Validation définitive des PRF

en comité de pilotage et de coordination des établissements mutualisateurs (COPICEM) au mois de juillet.



Communication des PRF

aux rectorats des académies partenaires.

La mise en place de coordonnateurs délégués de la direction de l'AEFE

Quels sont les domaines d'action du CPM ?

Le CPM est l'organe et le lieu où s'exprime cette démocratie au sein de chacune des 19 zones AEFE dans le monde. En tant que coordinateur AEFE, le rôle de président de CPM que j'exerce est multiple : faciliter l'accès à l'information pour tous ses membres, impulser des axes de réflexion et de travail, susciter les échanges, responsabiliser les acteurs représentés et les inciter à être force de proposition, anticiper sur les évolutions nécessaires et/ou souhaitables et veiller à la régulation du système. Ces diverses responsabilités s'appliquent à des domaines très divers :

- La formation continue (voire « initiale à compléter » pour certains personnels recrutés locaux).
- La carte des emplois (régulations et harmonisation au sein d'une ou plusieurs zones)
- L'accompagnement pédagogique (missions des enseignants expatriés chargés de mission de conseil pédagogique, mise en place de sections particulières, suivi des APP, etc.).
- Le fonctionnement général (dématérialisation du baccalauréat, équipements matériels et logistiques actualisés tels que la visioconférence, etc.).

Comment s'articule concrètement le dispositif ?

Le dispositif a été pensé de façon structurée. Chaque élément a son importance :

- L'établissement mutualisateur recueille les données et joue le rôle d'interface, de facilitateur et d'organisateur.
- Le CPM dont les impulsions et les initiatives doivent à la fois refléter la réalité d'une zone telle que constatée et les évolutions souhaitées.
- Le COPICEM qui joue le rôle de régulateur garantissant sur l'ensemble du réseau l'équité et la solidarité telles que mises en œuvre justement par cette mutualisation.

Enfin, il est bon de souligner que cette nouvelle organisation est complétée par le dialogue permanent entretenu dans les établissements comme au sein de chaque zone avec les parents d'élèves, les comités de gestion et assimilés, et les organisations de représentants des personnels. De ce point de vue, le rôle du coordonnateur régional délégué de la direction de l'AEFE est essentiel. Il lui incombe de maintenir le lien avec les partenaires de l'action éducative, d'explicitier les choix, instructions, évolutions et décisions de l'AEFE.

À l'appui d'une gestion déconcentrée et d'un pilotage régional du réseau, l'Agence a créé des postes de coordonnateurs régionaux délégués de la direction. Ces coordonnateurs ont pour mission de veiller à l'application des directives de l'AEFE et à la mise en œuvre, au niveau local, par les chefs d'établissement, les directeurs administratifs et financiers (DAF), les inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) et tous les personnels de l'AEFE dans leur zone d'affectation, de la politique décidée par l'AEFE.

Les coordonnateurs sont aussi des forces de proposition auprès de la direction de l'Agence pour des recommandations en matière de budget, de gestion de personnels, de gouvernance, d'immobilier et d'aide à la scolarité.

Les coordonnateurs délégués de la direction de l'Agence sont appelés à :

- Présider les comités de pilotage de la mutualisation (CPM).
- Mettre en œuvre un dialogue partagé et respectueux du dispositif d'évaluation des personnels d'encadrement.
- Prendre en charge le traitement des demandes relatives à la position administrative formulées par ces personnels.
- Participer aux commissions consultatives locales (CCPL) en tant qu'experts, où ils peuvent être amenés à suppléer le représentant du poste diplomatique.

À la rentrée 2012, le dispositif comprend 6 coordonnateurs délégués de la direction (CDAEFE) et 4 COCAC adjoints :

- William Nguyen, CDAEFE pour les zones Europe centrale, Europe du Nord-Ouest et

Europe orientale et scandinave.

- Patrick Ténèze, CDAEFE pour la zone Asie-Pacifique.
- Joseph Vallano, CDAEFE pour les zones Amérique du Sud et Amérique du Sud/Cône andin.
- Pascal Panthène, CDAEFE pour les zones Europe du Sud-Est et Europe ibérique.
- Jean-Paul Negrel, CDAEFE pour les zones Proche-Orient, Moyen-Orient et Péninsule indienne.
- Jean-François Lledos, CDAEFE pour la zone Madagascar-Comores.
- Bernard Roesch, COCAC-adjoint au Liban
- Isabelle Marchi-Barbaux, COCAC-adjoint en Espagne.
- Mark Sherringham, COCAC-adjoint aux États-Unis.
- Raoul Guinez, COCAC-adjoint au Maroc.

La mise en place d'enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique

La nécessité inscrite dans le Plan d'orientation stratégique 2010/2013 (POS) de renforcer le pilotage pédagogique du réseau a conduit l'AEFE à mettre en place un dispositif d'enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique.

Au-delà d'une quotité d'enseignement, ces personnels interviennent dans un établissement, un pays ou dans le champ plus vaste d'une zone géographique pour animer, accompagner et renforcer les synergies en matière pédagogique en relation avec l'établissement mutualisateur, support de la gestion déconcentrée des moyens. Les enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique sont principalement chargés de l'animation de leur discipline et surtout de la formation des professeurs recrutés locaux.

L'objectif est de parvenir à une formation continue

dispensée aux personnels qui prennent en compte aussi bien les évolutions voulues par le ministère de l'Éducation nationale que les réalités du pays d'accueil. Il s'agit, in fine, de mettre en phase de manière continue la contextualisation nécessaire à la mise à jour de ces évolutions, sur la base de textes d'accompagnement régulièrement produits par le service pédagogique de l'AEFE. Ce dispositif des enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique doit également permettre de développer la continuité dans les établissements entre le 1^{er} et le 2nd degré, dans le cadre du socle, aboutissant à une plus grande cohérence des apprentissages et une meilleure progression des acquis des élèves.



École française Jacques-Prévert d'Accra (Ghana)



Lycée français de Pondichéry (Inde)

Ces personnels contribuent ainsi au premier chef à la diffusion des innovations pédagogiques et à la qualité de l'offre éducative qui renforcent l'attractivité des établissements pour les familles. La mise en place d'enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique, initiée en 2008, a été largement étendue en 2011/2012. À la rentrée 2012, 398 enseignants expatriés à mission de conseil

pédagogique (337 pour le 2nd degré et 61 pour le 1^{er} degré) sont ainsi répartis au sein des 19 zones de mutualisation du réseau formant un maillage d'experts et de précieux relais pour l'Agence. **Ils sont soigneusement sélectionnés pour leurs compétences en matière de formation (initiale et continue), leurs capacités d'animation d'équipes, ainsi que pour leur expertise disciplinaire et transversale.** Tous les professeurs expatriés du 2nd degré désormais recrutés ont une mission de conseil pédagogique et disposent d'une lettre de mission individuelle adaptées aux problématiques de leur établissement et de leur zone d'affectation.

animer, accompagner et renforcer les synergies en matière pédagogique

Leurs missions s'exercent principalement selon trois axes :

- La **formation continue** : participation à l'élaboration du Plan régional de formation (PRF), prise en charge de journées de formations locales ou régionales à contenu disciplinaire ou transversal, formation des personnels recrutés localement, formations professionnelles (concours internes, habilitations, etc.).
- La **coopération éducative** : accompagnement des recrutés locaux, actions éducatives en direction des établissements du système éducatif des pays d'accueil.
- L'**expertise** et l'**animation** du réseau local : coordination de groupes de réflexion, suivi des examens et concours, production de ressources pédagogiques mutualisables, modération d'une liste de diffusion disciplinaire, gestion d'un site internet.

Ce dispositif est innovant. Il permet un pilotage pédagogique efficace et le maintien de la qualité de l'offre d'éducation, dans un contexte de limitation des postes d'enseignants expatriés.

L'analyse et conseil des établissements

Les services de l'Agence, dans leurs domaines de compétence respectifs, accompagnent les établissements du réseau dans toutes ces évolutions. Ils remplissent des missions d'expertise et de conseil afin de faciliter le dialogue de gestion, d'harmoniser les pratiques et de promouvoir une gouvernance conforme aux orientations définies par l'AEFE.

La « cellule analyse et conseil » de l'Agence est chargée de l'analyse du fonctionnement des établissements sur pièces et de missions de

conseil dans le réseau. Ces missions de conseil concernent aussi bien l'offre pédagogique, le projet d'établissement, l'évolution des effectifs, l'immobilier, la carte des emplois, la gestion des ressources humaines, la situation financière et la gouvernance des établissements.

Les membres de la cellule analyse et conseil de l'AEFE effectuent des missions et animent des actions de formation à destination de tous les établissements du réseau. Pour chacun des domaines cités, quelques tendances

majeures peuvent être recensées dans les recommandations émises :

- Pour les **projets d'établissement**, ces recommandations visent à ce qu'ils soient élaborés en lien avec le Plan d'orientation stratégique de l'Agence, notamment pour ce qui concerne la mise en place d'une politique des langues en adéquation avec la situation locale.
- En matière d'**immobilier** et de **sécurité**, ces recommandations visent à améliorer la sécurité des biens et des personnes et incitent les

établissements, ceux des zones à risques en priorité, à se doter d'un Plan de prévention et de mise en sûreté (PPMS) élaboré en concertation étroite avec les postes.

- S'agissant de la **gestion des ressources humaines**, ces recommandations visent à rappeler aux établissements le nécessaire respect des obligations du droit local et

des circulaires de l'AEFE. Elles insistent en particulier sur la mise en place d'instances de dialogue social, sur l'affiliation au régime obligatoire local de sécurité sociale et le respect des dispositions fiscales locales.

- En matière de **finances**, il s'agit le plus souvent d'affermir la sécurité et la fiabilité du poste comptable et des opérations financières par le

renforcement du contrôle interne comptable.

- Au sujet de la **gouvernance**, il s'agit de clarifier et de formaliser, notamment pour ce qui concerne les établissements conventionnés, en matière de définition des compétences du conseil de gestion, d'une part, et de l'équipe d'encadrement, d'autre part.

Les séminaires de gouvernance

Afin de répondre à la demande des organismes gestionnaires des établissements conventionnés de voir renforcer leur concertation avec l'AEFE, des séminaires de gouvernance associant équipes de direction, présidents et trésoriers des comités de gestion aux personnels des services centraux de l'AEFE ont été mis en place à la rentrée 2012. Ces séminaires ont été inclus dans les plans régionaux de formation. L'objectif

de ces rencontres est de mener une réflexion commune sur l'évolution de l'organisation des établissements et les relations entre les différentes instances, la définition partagée de règles de gouvernance constituant une condition essentielle au fonctionnement harmonieux des établissements. Ces séminaires au format novateur doivent permettre une large concertation autour du **guide du bon usage de la convention**

dont la version actualisée sera finalisée à la fin de l'année 2012. Ils s'inscrivent également dans la volonté de l'AEFE d'informer les partenaires de l'actualité de l'Agence et de ses orientations stratégiques afin de poser les bases d'une collaboration plus étroite entre tous les acteurs de l'enseignement français à l'étranger.

Les conférences d'orientation stratégique

Des conférences d'orientation stratégique ont été mises en place avec tous les établissements en gestion directe. Cette rencontre annuelle entre l'équipe de direction et le secteur géographique AEFE met en regard le projet d'établissement et les priorités définies dans le plan d'orientation stratégique de l'Agence. Elle pose les perspectives d'évolution sur 3 ans en matière de structures pédagogiques, de personnel, de moyens financiers et, le cas échéant, de projets immobiliers. Ces conférences font l'objet d'un compte rendu partagé, signé par le chef de

secteur AEFE et le chef d'établissement, et instaurent un cadre de référence partagé de gestion de l'établissement.

La tenue de conférences d'orientation stratégique a été étendue aux établissements conventionnés qui le souhaitent, notamment ceux qui ont un projet immobilier à réaliser. L'Agence propose ainsi aux établissements conventionnés de bénéficier de l'expertise de ses services pour répondre à l'ensemble des besoins de gestion dont ils pourraient avoir besoin.



Séminaire de gouvernance des établissements des zones Moyen-Orient, péninsule indienne et Liban en présence de M. Jérôme Ferrari, CPE au lycée français international Georges-Pompidou à Dubaï (Émirats Arabes Unis) et prix Goncourt 2012



Lycée franco-allemand de Sarrebruck (Allemagne)

LE PILOTAGE PÉDAGOGIQUE, UNE OFFRE AMBITIEUSE ET INNOVANTE

La demande d'enseignement français à l'étranger demeure très forte et celui-ci continue de bénéficier d'une large reconnaissance malgré un contexte de plus en plus concurrentiel. La continuité de parcours et la contextualisation de l'enseignement dans les pays d'accueil contribuent à son attractivité. Afin d'anticiper et de satisfaire la demande des familles françaises et étrangères recherchant une offre éducative plurilingue et pluriculturelle, l'Agence s'applique à mettre en œuvre une politique pédagogique innovante et s'attache à offrir aux élèves du réseau un enseignement d'excellence à caractère international garantissant la réussite pour tous.

Un pilotage pédagogique renforcé

L'AEFE assure un pilotage pédagogique efficace grâce à une prise en compte fine des évolutions du ministère de l'Éducation nationale et à une connaissance approfondie des mutations du paysage international et du contexte de chaque établissement. Pour cela, l'Agence s'appuie sur des missions étendues effectuées sur le terrain et l'échange permanent d'informations entre le terrain et les services centraux. Sur le terrain, le relais est assuré par les inspecteurs de l'Éducation nationale en résidence pour le 1^{er} degré ; les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) en missions et sur les **enseignants expatriés avec mission de conseil pédagogique**, sous pilotage du service pédagogique, pour le 2nd degré. Ce pilotage renforcé se traduit également par la production régulière de documents de cadrage et de circulaires diffusés dans le réseau via le site de l'AEFE.

Poursuivre l'excellence pour tous

La volonté de l'Agence est de conduire chaque élève au maximum de ses capacités, à partir de ses potentiels et en prenant en compte ses difficultés. Dans les établissements du réseau, il s'agit de valoriser les capacités des élèves et de construire des parcours d'excellence personnalisés pour chacun. Ces parcours s'inscriront dans la démarche plus large de **culture de l'évaluation positive** qui apporte aux élèves la conscience constructive de leurs propres compétences et réussites individuelles et collectives. Cet objectif d'un enseignement personnalisé qui amène tous les élèves vers un niveau d'excellence vise l'épanouissement de l'élève au sein des établissements et se traduit par des résultats extrêmement satisfaisants.

• Évaluations nationales

Les évaluations nationales effectuées en CE1 et en CM2 ont, une fois de plus, témoigné de la qualité des acquis des élèves du réseau. Les résultats seront exploités au niveau de chaque zone et de chaque établissement. Ils permettront la mise en œuvre d'une réponse adaptée aux besoins des élèves et d'une réflexion sur les pratiques pédagogiques au sein des équipes et dans le cadre de la formation continue. Dans l'esprit d'une école du Socle, les évaluations réalisées au niveau du CM2 seront utilisées dans le cadre de la liaison entre l'école et le collège.

• Diplôme national du brevet

Au collège, les résultats du diplôme national du brevet (DNB) sont une nouvelle fois très positifs. De nombreux pays, voire des zones entières, affichent 100 % de réussite.

• Baccalauréat

13 476 élèves issus des établissements français à l'étranger se sont présentés aux épreuves du baccalauréat en 2012. Le nombre de candidats est en augmentation de 4,7 % par rapport à 2011. Avec 12 799 reçus, le **taux de réussite au baccalauréat s'élève à 95 %** dans le réseau à l'étranger, résultat stable par rapport à 2011 et supérieur d'un point à la session 2010. Ces données confirment l'excellence des établissements du réseau.

Le nombre de mentions obtenues par les candidats permet de préciser cette première impression. En effet, **deux tiers des bacheliers des établissements français à l'étranger ont obtenu une mention** : 13,2 % la mention

« très bien » et 23,2 % la mention « bien ».

Le talent des élèves se révèle également lors d'autres grands rendez-vous : le concours général, avec 9 lauréats du réseau en 2012, et les concours nationaux mis en place par le ministère de l'Éducation nationale (olympiades nationales de mathématiques, olympiades nationales des géosciences, concours dis-moi dix mots...).

L'ensemble de ces données, leur homogénéité et leur stabilité d'une année sur l'autre confirment la place unique des établissements français de l'étranger qui participent pleinement au rayonnement du système éducatif français et favorisent l'attractivité de l'enseignement supérieur français.

L'extension de la dématérialisation de la correction des copies des épreuves écrites du baccalauréat

Pour la seconde année consécutive, l'Agence a instauré la dématérialisation de la correction des copies du baccalauréat dans certains établissements du réseau. Après les établissements d'Asie et d'Océanie, qui seuls étaient concernés l'an dernier, les pays d'Amérique du Nord (Canada et USA) et un nombre significatif de pays d'Afrique subsaharienne (Sénégal, Côte d'Ivoire, Mali, Guinée, Tchad et Gabon) ont bénéficié de ce dispositif en 2012.

Ce projet, porté par l'AEFE qui en assure le suivi et la prise en charge financière, a été mis en place grâce au soutien de la direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale et à l'implication des académies de Montpellier, Bordeaux et Caen chargées des examens dans les zones concernées. L'AEFE a dispensé à tous les responsables de centres et leurs équipes, ainsi que tous les enseignants, une formation leur permettant de maîtriser les nouveaux outils mis à leur disposition pour faciliter les corrections et favoriser les échanges et l'harmonisation des corrections.

Ce dispositif optimise et sécurise davantage l'ensemble du déroulement des épreuves écrites. Il réduit au minimum les déplacements de sujets et de copies, mais aussi celui des enseignants, voire des élèves. Grâce à la dématérialisation, l'ouverture de nouveaux centres d'examen a pu être autorisée par le ministère de l'Éducation nationale dans des lieux isolés ne présentant que de faibles effectifs de candidats. La suppression ou la simplification de nombreuses tâches, ainsi que la réduction des déplacements, a permis de substantielles économies de temps et d'argent, pour les centres de passation comme pour les familles.

La mise en place de cette dématérialisation de la correction des épreuves du baccalauréat illustre la **capacité d'innovation de l'AEFE** et sa vocation à expérimenter des dispositifs pilotes tant du point de vue pédagogique que technologique. Ce dispositif devrait continuer d'être étendu à d'autres zones du réseau pour la session 2013 du baccalauréat.



Questions à → Marie-Françoise Brilhaut proviseur du lycée français Liberté de Bamako (Mali) en 2011/2012

Vous venez d'expérimenter pour la 1^{re} fois la dématérialisation de la correction des copies d'épreuves écrites du baccalauréat à Bamako, comment cela se passe-t-il concrètement ?

La correction des épreuves du baccalauréat et des épreuves anticipées de 1^{re} a été dématérialisée au Lycée Liberté de Bamako lors de la session 2012, en partenariat avec le service des examens de l'académie de Bordeaux. Les élèves de 1^{re} et de terminale composent sur des copies normales qui sont ensuite scannées. L'anonymat des copies est réalisé par un logiciel attaché à la dématérialisation. Le service du rectorat de Bordeaux attribue des lots de copies aux correcteurs désignés en amont par les chefs d'établissement et veille à donner à chaque enseignant des paquets issus d'un autre établissement que le sien. Les professeurs reçoivent leur lot de copies en se connectant au logiciel de dématérialisation avec un code confidentiel et personnel. Les copies ne sont pas imprimées, la correction est réalisée directement sur l'écran. Chacun peut créer sa banque de symboles ou d'items et se référer à la banque d'outils de correction existants.

Quels ont été les principaux avantages de la mise en place de cette innovation technologique ?

Outre le fait qu'elle réduise les déplacements et permette des économies de temps et d'argent pour les établissements et les familles, cette innovation technologique se double d'une véritable innovation pédagogique qui me semble importante : chaque enseignant est dorénavant en relation électronique avec l'IA-IPR de la discipline concernée grâce à l'existence d'un forum de discussion intégré au logiciel. Cet accompagnement plus étroit fait partie des avancées de la dématérialisation de la correction des épreuves écrites du baccalauréat.

Y avait-il une appréhension de la part des élèves, des familles ou des enseignants ?

Le baccalauréat reste pour les élèves, les parents, les enseignants et l'établissement dans son ensemble un événement majeur et tous les changements au baccalauréat génèrent d'abord une légère appréhension. Le niveau de confiance des élèves et des familles envers l'équipe de direction du lycée se mesure à l'occasion d'une telle opération, et cela d'autant plus lorsque le climat géopolitique qui entoure la vie de l'établissement est anxiogène. Prendre le temps d'expliquer, d'écouter et de rassurer s'avère indispensable pour aborder avec sérénité la mise en place d'une telle innovation technologique. Une information rassurante pour les élèves et leurs parents concernait le maintien des copies sur place, consultables à tout moment, et le retour possible à la correction traditionnelle si nécessaire. Les enseignants avaient été préparés en amont à la maîtrise du logiciel par deux professeurs. La formation par leurs pairs a permis de libérer la parole et de traiter les questions des plus réticents. Ces formateurs étaient eux-mêmes conquis par cette innovation et ont su mettre leurs collègues en appétit de la correction dématérialisée. Pour preuve, les enseignants de Bamako ont même accepté d'augmenter le nombre de leurs copies pour suppléer des correcteurs défaillants.

Vous semblez convaincue par cette expérience ?

Oui, et je souhaite vivement que la dématérialisation se développe au sein du réseau de l'AEFE. Sa mise en place au lycée Liberté de Bamako a permis une mobilisation authentique de tous les enseignants concernés. Elle a développé une conscience collective du besoin de partager cette expérience et a permis de rompre un certain isolement de l'établissement. Dans une zone étendue comme celle de l'Afrique occidentale, l'économie de déplacements en avion des correcteurs est aussi un élément positif à prendre en compte. Enfin, c'est une fierté d'expérimenter et de mettre un œuvre un dispositif si innovant.



Lycée français international de Tokyo (Japon)

La vie scolaire et éducative

La volonté de l'Agence d'assurer une offre éducative de qualité repose aussi sur **une vie scolaire respectueuse des normes françaises mais adaptée à la réalité interculturelle et internationale des établissements.**

Des efforts importants ont été consentis par l'AEFE pour mieux engager l'ensemble des acteurs de la vie éducative : parents d'élèves, équipes d'encadrement et éducateurs... L'Agence poursuit un objectif essentiel : rendre l'élève acteur de son parcours, parfois long de quinze années, au sein d'un ou plusieurs établissements. Les **projets visant à développer et faire connaître la vie scolaire et éducative** dans les établissements ont, cette année encore, été encouragés.

Le **forum européen des délégués lycéens**, organisé au lycée de La Haye du 14 au 16 mars 2012, est un exemple probant d'initiative en faveur du développement de la représentation des élèves au sein des établissements et de la valorisation de leur engagement citoyen en tant qu'élus. Cette manifestation qui a réuni

31 délégués lycéens venus de 18 établissements d'Europe préside à la création d'inter-CVL qui permettront aux délégués lycéens du réseau d'échanger sur leur expérience d'élus et de porter la parole des élèves auprès de l'AEFE.

L'attention portée à la vie scolaire répond à la volonté de proposer aux élèves du réseau un **parcours éducatif complet** qui les forme en vue non seulement de leur réussite scolaire et professionnelle individuelle, mais également de leur avenir collectif de citoyen et d'acteur dans des sociétés ouvertes et pluriculturelles. Dans ce cadre, le projet pédagogique de l'Agence promeut une culture humaniste moderne dans laquelle sont mis en avant l'éducation physique et sportive, l'histoire des arts et les pratiques culturelles, l'engagement citoyen et les démarches de développement durable, la diversité des langues, des cultures et des valeurs. À cet égard, l'Agence s'est engagée dans une réflexion pour définir avec précision une démarche qualité vie scolaire et éducative des établissements du réseau.

La politique des langues

Dans un monde ouvert, marqué par l'intensification des échanges internationaux, et qui fait le pari de la mobilité, de la libre circulation des personnes et des connaissances, et de l'accroissement des communications et de la communication, **l'apprentissage des langues** est un élément moteur des politiques éducatives nationales et une question cruciale : une **question humaniste** et une **question politique**.

Une question humaniste, car c'est à travers la langue/les langues et le langage que l'être humain se découvre, s'éprouve, construit son identité, sa relation aux autres et au monde. Une question politique, car aujourd'hui chaque pays, chaque

nation se préoccupe de définir et de conduire une politique d'enseignement des langues volontariste et raisonnée. À la fois pour assurer l'éducation et la formation citoyenne de ses ressortissants, mais aussi pour construire des stratégies de développement économique, financier et culturel.

C'est dans ce cadre que la politique d'enseignement des langues mise en œuvre par l'AEFE – et adossée à la diplomatie de rayonnement culturel et linguistique de la France à l'étranger – promeut **le dialogue des cultures, la diversité linguistique, le respect des identités et des différences**, pour un savoir vivre ensemble, qui est

d'abord un savoir grandir ensemble : passer du statut d'enfant à celui d'élève. Ainsi, l'enseignement des langues demeure une demande forte des familles qui scolarisent leurs enfants au sein des établissements du réseau et constitue une priorité constante pour l'Agence. La politique de développement des langues vivantes menée par l'AEFE est en accord avec l'évolution du ministère de l'Éducation nationale en ce sens. Le réseau continue d'être **pilote** dans ce domaine, de jouer son rôle de laboratoire d'expériences pour l'enseignement dispensé en France, tout particulièrement au moment où l'attention se concentre sur le plurilinguisme. L'Agence veille à ce que l'éducation plurilingue soit assurée largement, et non pas réservée à des filières spécifiques.

Le projet d'enseignement des langues et en langues dans le réseau, piloté et régulé par le service pédagogique de l'AEFE, se veut ambitieux, cohérent, contextualisé finement, et respectueux de tous les élèves. Il s'appuie sur plusieurs principes et exigences :

- Inscrire les dispositifs bilingues dans le cadre des projets d'établissements en lien avec les

IEN-AEFE et le service pédagogique de l'AEFE.

- Le bilinguisme suppose un enseignement de deux langues et **en deux langues** : la langue est à la fois objet et vecteur d'apprentissages.
- Ne pas considérer la parité horaire ni comme un gage de qualité ni comme une condition d'efficacité.
- Articuler avec pertinence les apprentissages linguistiques et l'acquisition de savoirs et savoir-faire disciplinaires.
- Réserver une place spécifique à chaque langue en fonction des contextes et chercher l'équilibre judicieux entre micro et macro-alternance.
- Permettre à tous les élèves de s'approprier le français comme une seconde langue maternelle.
- Procéder à des états de lieux.
- Favoriser la mise en place de groupes d'intégration en langue.
- Ne pas transposer en contexte allophone les approches didactiques françaises (FLE, FL2, FLSco).

Intégrer la réflexion en matière de **plurilinguisme**, innover dans les pratiques, anticiper les attentes (des familles, des postes, ou du ministère de

l'Éducation nationale) et y répondre, c'est le défi que s'attache à relever l'AEFE. La publication de la circulaire « *Politique des langues AEFE – pour une éducation plurilingue* », en septembre 2012,

l'enseignement des langues demeure une demande forte des familles et une priorité constante pour l'Agence

contribue à impulser et à développer la mise en œuvre de cette politique dans le réseau.

Le but de ce document est d'énoncer les principes :

- D'une politique des langues AEFE, à partir des missions dévolues à cet opérateur public et précisées dans son plan d'orientation stratégique.
- De mise en œuvre pédagogique de cette politique des langues AEFE qu'il s'agira ensuite de décliner et de contextualiser avec pertinence en projet d'enseignement des langues et en langues, au sein de chaque zone, de chaque pays, de chaque établissement, en lien étroit et en concertation avec le service.

L'accueil des élèves porteurs de handicap

Un rapport sur la scolarisation des élèves porteurs de handicap dans le réseau est préparé par le service pédagogique de l'AEFE. Un point de situation récent recense à ce jour **1 635 élèves en situation de handicap**, de la petite section à la terminale. **Les troubles spécifiques des apprentissages sont de très loin les plus nombreux** (dyslexie, dysorthographe, dysphasie, dyscalculie...), même si en l'absence de diagnostic avéré par des centres de référence, ces données restent à considérer avec prudence. À l'étranger, l'application de la loi du 11 février 2005 se heurte à des difficultés comme l'absence

de services de soin adaptés ou de lieux agréés élaborant des diagnostics médicaux ayant également vocation à un aménagement du temps pour les examens. Toutefois, de **nombreuses équipes du réseau parviennent avec engagement et inventivité à mettre en œuvre les procédures de la loi de 2005** : équipes éducatives, réunions avec les professionnels de soin, rédaction d'un projet formalisé impliquant les enseignants et l'encadrement, voire les infirmières et médecins d'Ambassade, groupes de travail ou commissions, aménagements pédagogiques et matériels, contacts constants avec les familles... Les différentes

situations sont gérées de manière très volontariste par les équipes et les retours positifs émanant des familles sont de plus en plus nombreux.

Les effets de ces scolarisations sont jugés positifs dans leur très grande majorité, les élèves porteurs de handicaps étant, à de rares exceptions près, scolarisés à plein temps. Une centaine d'**auxiliaires de vie scolaire (AVS)** apportent leur concours aux élèves, plus particulièrement à ceux porteurs de troubles psychiques et de troubles spécifiques des apprentissages. 76 % de ces AVS interviennent à temps partiel afin de développer chez les élèves une capacité à devenir autonome.

Innovation pédagogique

Le projet pédagogique de l'Agence vise à tirer le meilleur parti de l'insertion des établissements dans un contexte linguistique et culturel étranger. Il fixe des orientations allant dans le sens d'une **ouverture à la culture du pays d'accueil**.

L'AEFE alloue chaque année des subventions aux établissements afin qu'ils puissent développer des actions pédagogiques pilotes (APP). Cette politique permet d'encourager et d'aider les équipes éducatives à proposer à leurs élèves des actions pilotes qui illustrent le **dynamisme** et la **créativité** du réseau. Ces APP soutiennent



Festival international du cinéma scolaire francophone au lycée Rochambeau de Washington DC (États-Unis)



APP Monde «Visages-Paysages», au lycée français International Marcel-Pagnol d'Assomption, (Paraguay)

les APP-Monde fédèrent les établissements et développent le sentiment d'appartenance au réseau

notamment un travail d'équipe innovant, ouvert sur le milieu social et culturel des établissements. Les contours de ces **Actions Pédagogiques Pilotes AEFE** ont été clairement redéfinis au cours de l'année 2011/2012 afin qu'elles jouent pleinement leur rôle de stimulation et de développement de l'**innovation pédagogique** au sein du réseau.

Un nouveau concept, impulsé par le service pédagogique de l'Agence, rencontre un vif succès : les **APP-Monde**. Il s'agit de projets innovants proposés à l'ensemble des établissements du réseau par l'Agence. Ces actions, outre leur intérêt pédagogique et éducatif, permettent de fédérer les établissements et de développer le sentiment d'appartenance au réseau.

Sept APP-Monde ont été lancées en 2011/2012 :

Osons l'opéra !

Art total, l'opéra réunit chant, musique, théâtre, arts plastiques et danse. « Osons l'opéra » vise à interroger les élèves du réseau sur leurs représentations de cet art et à leur faire connaître le monde de l'opéra par des approches variées et contextuelles.

Honneurs aux Arts premiers

L'histoire des Arts est une ouverture à l'extrême diversité des cultures et des peuples. « Honneurs aux Arts premiers » vise à intéresser les élèves à des cultures originelles, les rendre sensibles à la diversité des expressions artistiques venues du monde entier et pleinement en lien avec les terres qui leur ont donné naissance : Amérique du Nord, Océanie, Amérique Latine, Afrique, Indonésie... et révéler les confluences qui les unissent à travers le temps et l'espace.

Visages, Paysages

Huitième des arts, la photographie joue avec la lumière, les contrastes, les formes, les cadrages, les points de vue pour extraire du monde un instant, une vision, une impression du réel. Elle s'appuie sur une technique précise, aiguise le regard, sollicite l'imagination et permet d'interroger sa représentation. « Visages, paysages » relève de cette ouverture à l'autre qui permet le dialogue des cultures et des êtres.

Jeunes géoscientistes à l'école du terrain

La classe sur le terrain est une occasion unique pour former les élèves à la complexité du réel et à la pratique du raisonnement scientifique. L'objectif de « Jeunes géoscientistes à l'école du terrain » est d'impliquer les élèves dans un vaste projet pédagogique de mutualisation de données géologiques à toutes échelles, du paysage à la lame microscopique.



APP Monde « Visages-Paysages » au lycée français International Marcel-Pagnol d'Assomption (Paraguay)

Jeunes géoscientistes à l'écoute de la Terre

L'implantation de sismographes de qualité scientifique dans les établissements français de l'étranger est l'occasion de matérialiser l'enregistrement des phénomènes sismiques qui concernent nombre d'entre eux. Ces installations permettent une meilleure contextualisation des enseignements de sciences de la Terre et forment les élèves au traitement du signal sismique. « Jeunes géoscientistes à l'écoute de la Terre » vise également à développer chez les élèves le sentiment d'appartenance à un réseau de surveillance et à les sensibiliser à des valeurs de solidarité face à des catastrophes naturelles.

La course aux nombres

La « Course aux nombres » est un concours de calcul mental proposé aux élèves des établissements du réseau à l'étranger. Il a vocation à valoriser et dynamiser auprès des enseignants de tous les niveaux la pratique du calcul mental et réfléchi afin de favoriser la connaissance des nombres, entraîner les élèves à organiser judicieusement leurs calculs, cultiver la prise d'initiative et la rapidité dans une épreuve en temps limité.



APP « Regards sur mon école » exposition de photos d'élèves des collèges français, Técnico Javier et Mariscal López, à l'Ambassade de France à Assomption au Paraguay

ZOOM → L'APP-Monde « Ambassadeurs en herbe »

Initié sous le parrainage de l'UNESCO, le projet « Ambassadeurs en herbe » met en œuvre -de l'école primaire au lycée- plurilinguisme et médiation linguistique et culturelle autour de problématiques internationales d'actualité, nécessairement transversales et pluridisciplinaires.

Développé autour de véritables « tournois oratoires », le projet est fortement axé sur des pratiques diversifiées d'oral telles que définies par la pédagogie actionnelle du CECRL. Il est ancré sur la réalité du pays d'accueil dont les élèves sont les « ambassadeurs » : les champions de l'établissement et/ou du pays défendent la position, la vision et les réalités du pays d'accueil sur lesquelles ils sont donc amenés à s'interroger et à travailler. Les joutes oratoires se font en français et dans la langue du pays d'accueil, avec des synthèses d'interprétariat en anglais, ce qui suppose que les champions interprètes soient véritablement affûtés dans les trois langues et capables de réaliser cette médiation en anglais.

Enfin, c'est une mise en évidence des valeurs que promeut l'AEFE dans une logique de mise en réseau MONDE-AEFE de tous nos élèves. Les équipes championnes sont sélectionnées dans chaque établissement, puis dans chaque pays et enfin dans chaque zone. La grande finale aura lieu à Paris, au siège de l'UNESCO, et rassemblera dix équipes constituées d'élèves venant chacun d'établissements différents.

Les thèmes des sélections peuvent être librement choisis dans la liste des thématiques UNESCO (<http://www.unesco.org>) pour les sélections établissements puis pays. Un thème unique pour les sélections zone sera communiqué par le service pédagogique aux équipes engagées avant fin 2012.





Anne-Marie Descôtes, directrice de l'AEFE, et Lucia Da-Silva, chef du service Orientation et enseignement supérieur, à la soirée d'accueil des boursiers Excellence-Major

LA POLITIQUE D'ORIENTATION ET D'ATTRACTIVITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'orientation des élèves

Un enjeu fondamental

L'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur parcours de formation et de leur projet d'études post baccalauréat est une ligne directrice des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. C'est aussi une demande constante des familles du réseau et une préoccupation du fait de leur éloignement géographique. L'Agence en a fait une priorité en inscrivant dans son Plan d'orientation stratégique 2010/2013 la nécessité de garantir à chaque élève une bonne information et les meilleurs conseils et suivi en matière d'orientation. Dans ce cadre, l'AEFE s'attache à former au mieux les personnels au sein des établissements pour assurer une **politique efficace d'orientation**.

De plus, dans un contexte international fortement concurrentiel, et conformément aux orientations fixées par le ministère des Affaires étrangères, l'Agence incite les établissements du réseau à contribuer à l'attractivité du système d'enseignement supérieur français et à valoriser son offre de formation afin d'y attirer les meilleurs élèves.

À cet effet, l'AEFE a publié à la rentrée 2011 une **note de cadrage** qui pose les grandes lignes de sa politique en matière d'orientation des élèves :

- mise en œuvre du « parcours de découverte des métiers et des formations » (PDMF) de la 5^e à la terminale,

- mise en œuvre des dispositifs de la réforme du lycée,
- mobilisation des professeurs et identification d'un « personnel ressource en information et orientation » (PRIO),
- préparation à la transition vers l'enseignement supérieur.

garantir à chaque élève les meilleurs conseils et suivi en matière d'orientation

Mobiliser tous les acteurs de l'orientation

Une **implication accrue de tous les membres de la communauté éducative** dans la construction du projet personnel de l'élève est indispensable. En première ligne, les professeurs principaux ont notamment pour mission de coordonner l'ensemble des activités d'information et d'orientation dans le cadre général du « parcours de découverte des métiers et des formations ». Le PDMF consiste en un accompagnement personnalisé de l'élève, depuis la classe de 5^e jusqu'à la classe de Terminale. Il s'inscrit dans un programme pluriannuel, structuré par niveau et objectifs, propre à chaque établissement du fait de ses spécificités et de ses ressources propres. Il doit permettre à l'élève de travailler la connaissance qu'il a de

lui-même, des métiers et des voies de formation, et d'acquérir progressivement une compétence à s'orienter, une autonomie dans la construction de son parcours de formation.

Afin d'intensifier l'investissement des équipes, l'Agence poursuit la **mise en place au sein des établissements d'un réseau de « personnels ressources en information et orientation » (PRIO)**. Cette fonction, propre au réseau, est définie dans une note AEFE du 16 mai 2012. Il apparaît important que les chefs d'établissement identifient une personne dans chaque établissement, à la fois référent et relais auprès de l'équipe éducative, des élèves et de leurs parents, pour l'animation et la coordination des actions ayant trait à l'information et à l'orientation. Les PRIO sont des membres des équipes éducatives des établissements du réseau AEFE : enseignant, documentaliste, CPE ou proviseur adjoint. Leurs missions sont les suivantes :

- participer à la mise en œuvre du volet orientation de l'établissement,
- assurer la veille documentaire,
- participer et encadrer des stages, forums et salons,
- appuyer les professeurs principaux pour les entretiens et les relations avec les familles,
- conseiller les chefs d'établissement sur la rédaction des demandes d'APO.

À la rentrée 2012, 133 PRIO ont été désignés et sont répartis de manière sensiblement égale sur l'ensemble du réseau : Europe (23 %), Asie/Moyen Orient (23 %), Amérique (24 %) et Afrique (30 %).

ZOOM → La « boîte à outils » orientation de l'AEFE

La « boîte à outils » orientation de l'AEFE offre un large éventail de supports d'information téléchargeables, spécialement conçus par l'équipe du SORES pour les usagers et les acteurs du réseau :

→ **8** DIAPORAMAS DE PRÉSENTATION INTERACTIFS,

→ **16** FICHES D'INFORMATION THÉMATIQUES,

→ **4** FICHES-RESSOURCES POUR LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES,

→ **1** BROCHURE « ÉTUDIER EN FRANCE APRÈS LE BACCALaurÉAT », coéditée par l'AEFE et l'agence Campus France, à destination des lycéens du réseau et de leurs parents.

L'intention du SORES est de proposer aux élèves et à leurs familles une information ciblée immédiatement accessible, et de doter les équipes éducatives d'« outils » clefs-en-main pour accompagner au mieux leurs élèves dans l'élaboration de leur parcours d'orientation.



Depuis deux ans, l'agence développe fortement la **formation des PRIO et des professeurs**, notamment principaux. En 2011/2012, les missions des conseillers en orientation et enseignement supérieur se sont concentrées sur cet objectif de formation, en privilégiant les regroupements par zone, pays, établissements afin d'encourager un travail en synergie ou en réseau.

Pour pouvoir répondre à leurs nouvelles missions en matière d'orientation, les équipes des établissements sont accompagnées par le service orientation et enseignement supérieur (SORES) de l'AEFE. Ainsi, en 2011/2012, le SORES a réalisé 198 jours de mission dans plus de 60 établissements. Il convient d'ajouter à ces missions les actions menées par la conseillère régionale sur la péninsule ibérique (61 jours) et celles des conseillers d'orientation-psychologue (COP) du Maroc et de Tunisie.

Plus de 1 000 professeurs et PRIO ont au total bénéficié de ces formations.

Les académies partenaires, dont la plupart des missions sont financées par des subventions de l'Agence, ont effectué 96 jours de mission.

L'ensemble des actions de mise en œuvre de la politique d'orientation de l'agence a touché 96 établissements répartis dans 67 pays en 355 jours de mission.

Informier et conseiller

L'Agence veille à assurer la meilleure information possible des établissements et des familles. Cette année, l'accent a été mis sur l'**enrichissement du volet orientation du site www.aefe.fr**, notamment par la mise en ligne régulière de nombreux documents, articles et actualités. Dès décembre 2011, une « boîte à outils » téléchargeable a été mise à disposition des élèves et de leurs familles, mais aussi des divers personnels qui composent les équipes éducatives des établissements.

Dans le souci d'améliorer encore le service d'information et de conseil rendu aux élèves et aux familles, l'AEFE a également signé des **conventions de partenariat avec l'ONISEP** afin d'offrir aux établissements l'accès à un service d'orientation en ligne (www.monorientationenligne.fr), à un espace numérique de travail (le passeport orientation formation dit « webclasseur ») et à une bibliothèque de ressources en ligne sur les formations et les métiers (Biblionisep).

Soutenir les initiatives des établissements

Chaque année, l'AEFE alloue des subventions aux établissements d'enseignement français à l'étranger, à leur demande, afin qu'ils puissent développer des **actions pilotes en faveur de l'orientation (APO)**. L'enveloppe annuelle dévolue à ce dispositif s'élève à 340 000 €. Chaque dossier d'APO fait l'objet d'une étude de la part de l'Agence qui s'attache à valoriser les projets les plus pertinents et innovants. Cette année, les « actions pilotes orientation » ont porté en priorité sur :

- la formation des professeurs principaux et des personnels ressources pour l'information et l'orientation (PRIO),
- la mise en place du Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF),
- les entretiens personnalisés.

Les APO incitent les établissements à poursuivre le développement de leur équipement en documentation et en logiciels orientation (TICE-LAO) afin de permettre un accompagnement efficace des élèves dans la construction de leur projet d'orientation.

Une attention toute particulière a été portée aux « actions pilotes orientation » de pays ou de zone permettant de développer des synergies inter-établissements.

Répartition des subventions par zone géographique en 2011/2012



EUROPE **32%**

MAGHREB EST-MAGHREK-MAROC **7%**

PROCHE ORIENT **3%**

MOYEN ORIENT ET PENINSULE INDIENNE **10%**

MADAGASCAR/MAURICE/COMORES **4%**

ASIE PACIFIQUE **9%**

AFRIQUE **15%**

AMERIQUE DU SUD **15%**

AMERIQUE DU NORD **5%**

Pour 2011/2012, 51 subventions ont été accordées, dont 37 ont fait l'objet de missions des conseillers d'orientation de l'AEFE pour la formation des professeurs principaux et des PRIO, notamment pour l'aide à la mise en œuvre du PDMF et du volet orientation de l'accompagnement personnalisé. Par ailleurs, 3 missions ont consisté en l'installation du « Webclasseur », environnement numérique de travail permettant à chaque élève de s'informer sur les métiers et les professions et de compiler tout le travail en lien avec l'orientation entrepris au cours de sa scolarité.

Le suivi des élèves qui reviennent en France

Chaque année, des familles dont les enfants sont scolarisés dans les lycées français de l'étranger sont amenées à rentrer en France. L'Agence veille à accompagner dans leurs démarches non seulement les familles et les élèves, mais également les établissements, afin que ce retour se passe dans les meilleures conditions possibles. Le service orientation et enseignement supérieur de l'AEFE a pour mission de suivre les élèves concernés par ce retour, notamment par le biais de l'affectation informatisée **AFELNET**, dédiée à l'affectation des élèves post 3^e et post 2^{nde}.

L'Agence s'assure de la bonne information des familles et des établissements concernant les modalités de cette procédure. Pour cela, elle a élaboré une note d'information spécifique et elle intervient directement auprès des services de scolarité des Inspections académiques ou des rectorats en cas de difficulté.

En 2011/2012, plus de 500 élèves du réseau ont été concernés par un retour en France à l'issue de la classe de la 3^e et plus de 400 élèves à l'issue de la 2^{nde}. L'action de l'Agence a permis de faire en sorte qu'aucune difficulté d'affectation majeure n'ait été enregistrée.



Questions à → Ranjatiana Andrianina Rakotondrabe boursière Excellence-Major de la promotion 2012

De quel établissement venez-vous ?

J'ai fait toute ma scolarité au lycée français de Tamatave, de la maternelle jusqu'à la terminale ES.

Quel cursus suivez-vous actuellement ?

Je suis dans le programme Europe/Afrique de Sciences-Po, mis en place depuis l'an dernier. Il dispense, en plus du programme général, des cours spécifiques comme l'histoire de l'Afrique et des cours de langues : l'arabe, le portugais ou le swahili. J'ai choisi de suivre des cours de portugais. La particularité de ce cursus c'est que la 3^e année se passe à l'étranger. Pour ma part, je pense me tourner vers l'Europe ou l'Afrique du sud.

Au sein de votre famille, parliez-vous français ?

Oui, ma mère travaillait en tant que surveillante au lycée français et mon père, qui a obtenu un diplôme à la Sorbonne, enseigne l'histoire à l'université de Tamatave.

Que représente pour vous l'obtention d'une bourse Excellence-Major ?

C'est une grande fierté, le symbole d'une certaine réussite, d'avoir atteint un certain but, un certain niveau et d'avoir réussi pendant toute la scolarité, du primaire au lycée, à se maintenir au niveau. C'était aussi une sorte de défi et c'est valorisant de se dire que j'y suis arrivée même si j'ai dû travailler un peu plus que les autres de temps en temps, mais ça a quand même payé.

Pourquoi avoir choisi de faire ces études en France ?

C'est à la fin de la classe de 1^{re} que mon professeur d'histoire et mon professeur de français ont commencé à m'en parler ainsi qu'à mes parents. Ils m'ont dit que j'aurais des opportunités pour postuler à la bourse Excellence. En terminale, mes parents m'ont encouragé à essayer de maintenir mon niveau et de faire encore un peu mieux pour avoir plus de chance de la décrocher. Étudier en France, cela s'inscrit dans la continuité de mon parcours. J'ai toujours été dans un système français et je me voyais mal entrer dans un autre système auquel j'aurais

dû m'adapter. De plus, l'enseignement supérieur en France propose un large éventail d'options vraiment intéressantes avec de nombreux débouchés.

Avez-vous l'impression de faire partie d'un réseau de boursiers ou d'anciens d'élèves du réseau ?

Oui, d'une certaine manière. J'ai gardé des contacts avec des professeurs du lycée, des camarades de classe dont certains sont à Paris et d'autres ailleurs en France. L'expérience que l'on a vécue au lycée français de Tamatave crée des liens forts. On se sent appartenir à un réseau quand on vient de l'étranger, peut-être aussi parce on a la chance d'être de plusieurs cultures différentes et, même aux quatre coins du monde, ce sont des liens qui ne se défont pas. En arrivant ici, j'ai aussi noué des contacts avec d'autres gens qui n'étaient pas dans mon lycée mais qui étaient du lycée français de Tananarive : à Science-Po, l'autre étudiant malgache du programme Europe/Afrique est de Tananarive. Cela permet de ne pas se sentir trop perdue et d'avoir une certaine solidarité. Je trouve cela rassurant. Enfin, l'AEFE a mis en place cette année un système de parrainage avec des boursiers plus avancés qui ont déjà vécu l'installation en France. Ces parrains peuvent nous guider et faire en sorte que l'on arrive à bien s'adapter.

Qu'attendez-vous de ce parrainage ?

Il est rassurant d'avoir des contacts avec quelqu'un qui est passé par la même situation avant nous. Je pense que cela me sera utile de pouvoir poser des questions en cas de problème. C'est une sorte d'assistance et de soutien important pour les étudiants qui viennent d'arriver de l'étranger et qui peuvent être un peu perdus. La première année, c'est vraiment difficile d'arriver d'un pays étranger et de découvrir tant de nouvelles choses.

Comment voyez-vous l'avenir ?

Mon grand projet serait de m'orienter dans le domaine du marketing avec l'envie d'être en contact avec les gens et de défendre des projets. J'ignore encore si mon avenir professionnel sera à Madagascar, en France ou ailleurs. J'ai toujours été très curieuse et j'ai toujours eu envie de connaître d'autres cultures. Je garde donc l'esprit ouvert et je me tiens prête à apprendre de nouvelles choses.

Un acteur de promotion de l'enseignement supérieur français

Le renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur français fait partie des missions confiées à l'AEFE par le ministère des Affaires étrangères. Dans un contexte de mobilité accrue des étudiants et de forte concurrence entre les systèmes d'enseignement supérieur de nombreux pays, le réseau scolaire français à l'étranger constitue un atout pour la promotion des formations supérieures françaises.

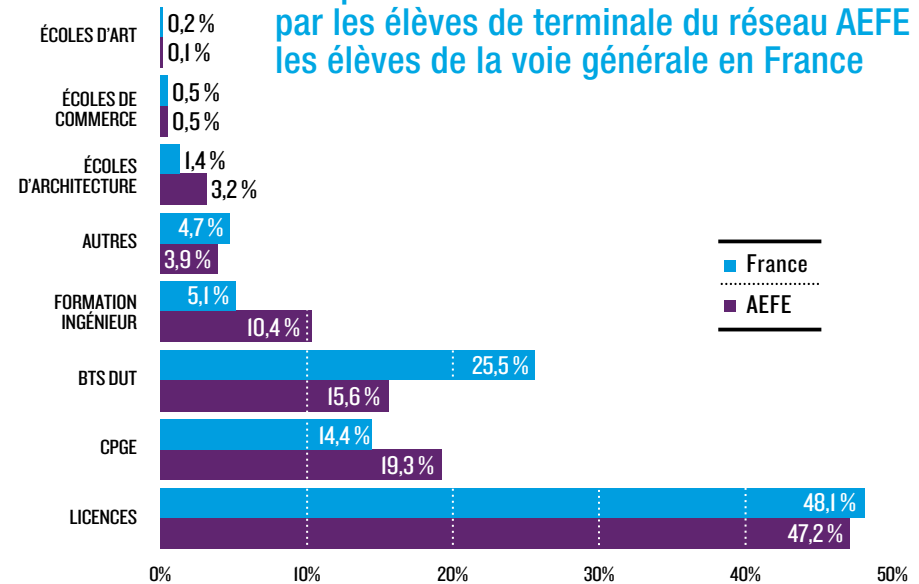
L'accès à l'enseignement supérieur

L'Agence a pour mission de s'assurer de la bonne affectation des bacheliers dans les établissements d'enseignement supérieur. À ce titre, elle est administrateur pour les établissements français à l'étranger du portail national de pré-inscription dans l'enseignement supérieur « **Admission-Postbac** » (APB) qui intègre une procédure d'affectation permettant à chaque élève de positionner 36 choix personnels, hiérarchisés par ses soins, parmi plus de 9 000 formations proposées dans les Académies. Elle participe régulièrement aux comités de pilotage nationaux du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche afin d'y faire valoir les intérêts des bacheliers des établissements français à l'étranger. Enfin, l'AEFE est également en contact régulier avec la **Conférence des présidents d'université** (CPU), instance qui regroupe 81 universités, un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur et 18 pôles de Recherche et d'Enseignement supérieur (PRES). Cette année, Anne Fraisse, vice-présidente de la CPU, est intervenue lors du séminaire des nouveaux collaborateurs de l'AEFE à Sèvres pour évoquer l'excellence et les évolutions de l'Université française.

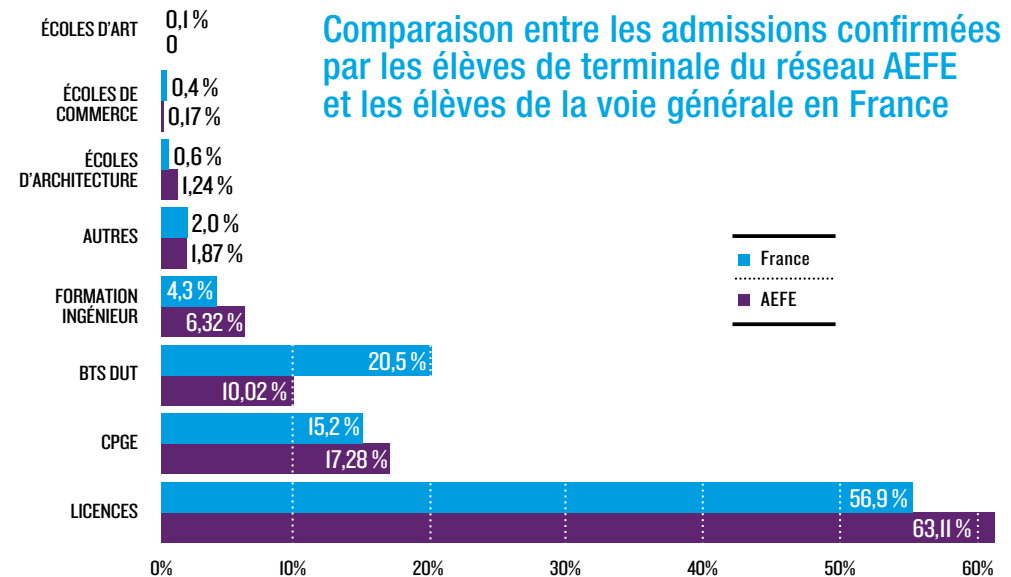
Le bilan de la campagne APB 2012 témoigne d'une hausse du nombre de candidats des établissements français de l'étranger ayant formulé des vœux, avec 9 100 élèves, soit plus de 70 % des bacheliers du réseau. Les vœux des élèves du réseau sont plus portés sur les **filières longues et sélectives** (Classes préparatoires aux grandes écoles /CPGE, formations d'ingénieurs...) que sur les filières courtes, en comparaison avec les vœux des élèves au plan national. Une majorité d'entre eux a été admise en 1^{re} année de licence (63 %). Le nombre de demandes confirmées vers les formations intégrées d'ingénieurs et les CPGE demeure significativement supérieur à celui des élèves de terminales sur le territoire français.

Pour ce qui concerne les demandes vers les formations universitaires, la répartition géographique des admissions en licence pour les élèves du réseau se concentre, pour moitié des demandes exprimées, principalement sur quatre zones soit : l'Île-de-France, Lyon, Toulouse et Montpellier. On constate à cet égard une certaine homogénéité entre les formations demandées et celles obtenues. À la rentrée 2012, plus de 1 200 bacheliers issus des établissements d'enseignement français à l'étranger ont entamé une formation en Île-de-France.

Comparaison entre les formations classées en 1^{er} par les élèves de terminale du réseau AEFE et les élèves de la voie générale en France



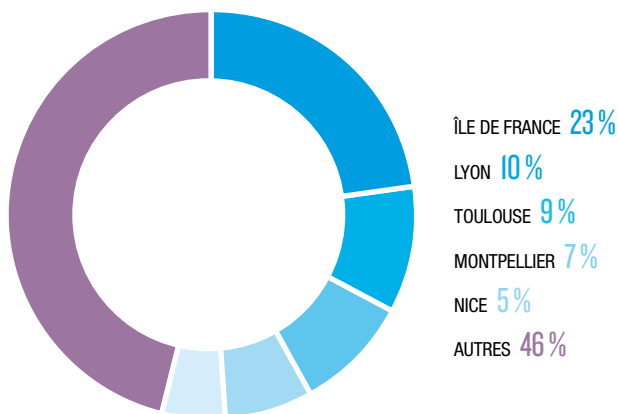
Comparaison entre les admissions confirmées par les élèves de terminale du réseau AEFE et les élèves de la voie générale en France





Classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) de Vienne (Autriche)

Répartition des admissions des élèves du réseau en licence par académie de France



Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) du réseau

Deux classes préparatoires aux grandes écoles économiques et commerciales sont implantées dans les lycées français de l'étranger : à Vienne (Autriche) et à Rabat (Maroc). Ces classes préparatoires aux grandes écoles du réseau possèdent des caractéristiques propres et de nombreux atouts, en particulier un contexte international et pluriculturel permettant aux étudiants d'approfondir leurs **compétences en langues étrangères** ainsi qu'un suivi personnalisé. Cependant, dans la mesure où ces formations sont très coûteuses à mettre en place et à faire fonctionner, l'AEFE a été invitée à en examiner l'évolution avec circonspection.

Le **lycée Descartes à Rabat** offre depuis trois ans les deux options de la classe préparatoire économique et commerciale. La double culture des élèves de ces classes préparatoires, leur excellent niveau en langues, notamment en arabe, leur permet d'aborder les épreuves écrites et orales des écoles de commerce dans de bonnes conditions. Les résultats d'admission aux concours attestent cette année encore de l'excellent niveau de ces élèves. Ainsi, la CPGE économique et commerciale voie scientifique (ECS) affiche un taux d'intégration dans les grandes écoles de 82 % et la voie économique (ECE) de 88 %, sachant qu'une partie des élèves a intégré les 6 écoles de commerce les plus prestigieuses (HEC, ESSEC, ESCP, EM Lyon, EDHEC, Audencia).

La CPGE ECE du lycée français de Vienne

confirme elle aussi ses excellents résultats : 100 % d'admis, dont 33 % dans les « Parisiennes ». Les étudiants ont choisi ESCP-Europe, HEC, INSEEC, ISG, Strasbourg et Toulouse.

Classe préparatoire à vocation européenne, la CPGE de Vienne a été développée avec un double objectif :

- Promouvoir les filières d'excellence en France auprès des élèves d'origines et de nationalités différentes, tout en les sensibilisant plus particulièrement à la filière économique et commerciale et à ses nombreux débouchés.
- Promouvoir un établissement de référence pour la qualité de l'enseignement des langues (allemand, anglais) comme vecteur de réussite pour les concours aux grandes écoles de commerce et de management.

La promotion de l'enseignement supérieur français

Pour renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français, l'AEFE s'attache à valoriser la dimension internationale de l'offre qu'il propose, notamment par l'intermédiaire des **doubles diplômes** et des parcours transnationaux. Elle met également en exergue les nombreuses évolutions que connaît actuellement le système d'enseignement supérieur français : tutorat, soutien, personnalisation des parcours, structure d'insertion professionnelle.

L'Agence travaille au **meilleur accueil possible** des élèves poursuivant leurs études supérieures en France, à la fois en termes de préparation au départ, d'accompagnement à l'arrivée en France et d'accès au logement étudiant.

Cette volonté d'œuvrer à la promotion de l'enseignement supérieur français, en conformité avec la mission que lui a confiée le ministère des Affaires étrangères, a conduit l'AEFE à signer une convention de partenariat avec l'opérateur de mobilité **Campus France** en 2011. Ce partenariat, renouvelé en juillet 2012, concrétise la coopération déjà existante entre les 182 espaces Campus France à l'étranger et les 480 établissements d'enseignement français à l'étranger. Cette collaboration s'illustre notamment par la brochure « *Étudier en France après le baccalauréat* », réalisée en commun. Ce guide recense toutes les informations utiles pour les lycéens scolarisés dans le réseau désireux de poursuivre leur parcours en France. Il fournit une vision synthétique des différentes voies de formations accessibles après le baccalauréat et apporte des éléments de réponses pratiques quant au mode de vie en France et aux conditions d'hébergement et de vie courante sur l'ensemble du territoire français. L'édition 2011 a connu un grand succès auprès des lycéens du réseau et de leurs familles. La nouvelle édition paraîtra à l'automne 2012.



Signature d'une convention de partenariat entre l'AEFE et Campus France par la directrice de l'AEFE, Mme Anne-Marie Descôtes, et le directeur général de Campus France, M. Antoine Grassin, en présence Mme Hélène Duchêne, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité du ministère des Affaires étrangères

Les bourses Excellence-Major

Le programme de bourses Excellence-Major s'inscrit dans cette **politique générale de promotion de l'enseignement supérieur français**. Il permet d'octroyer des bourses pour une durée de cinq ans, sous réserve de réussite, aux meilleurs élèves étrangers du réseau afin qu'ils viennent poursuivre des études supérieures de haut niveau en France. Depuis 2007, la gestion de ce programme de bourses a été confiée à l'AEFE.

Pour l'année 2011/2012, 433 dossiers ont été examinés, soit une augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente, et 140 bourses ont été attribuées. Les dossiers ont été étudiés en mai 2012 par une commission composée de proviseurs de lycées à classes préparatoires (Louis-le-Grand, Henri-IV, Lycée du Parc), d'un représentant de Sciences-Po, de présidents et de représentants d'universités, de représentants du ministère des Affaires étrangères et de l'Agence. L'examen des dossiers prend en compte une série de critères parmi lesquels l'excellence des résultats est un élément déterminant. De même, la qualité du projet d'orientation, la motivation et les capacités d'adaptation de l'élève, ainsi que l'adéquation de son projet d'études à la politique de coopération locale développée par le poste diplomatique sont des indicateurs de décision. L'attribution définitive de la bourse reste toutefois soumise à l'obtention d'une mention « très bien » ou « bien » au baccalauréat et à la confirmation de l'inscription de l'élève dans l'enseignement supérieur français.

L'origine scolaire des élèves retenus au titre de la bourse Excellence-Major est principalement la voie scientifique (68 %), précédant la filière ES (20 %), la filière L (11 %), puis enfin STG (1 %). Dans le domaine du choix de poursuite d'études, cette année confirme les tendances des années précédentes : les boursiers se portent principalement vers des classes préparatoires

(56,5 %), bien que ce chiffre soit en légère diminution cette année au profit des demandes vers l'Université (16,4 %), puis Sciences Po (13 %) et le secteur Santé (11,4 %). On remarque qu'une large majorité de ces étudiants boursiers va désormais poursuivre ses études en province (64 %).

S'agissant de l'origine géographique des élèves candidats à une bourse Excellence-Major, on remarque qu'ils proviennent de 66 pays différents. La répartition géographique des boursiers concerne en premier lieu l'Afrique (44 %), l'Amérique (26 %), l'Europe (16 %) et l'Asie-Océanie (13 %).

L'AEFE apporte une attention particulière à **l'accueil et au suivi de ces élèves boursiers**.

**pour l'année 2011/2012,
433 dossiers ont été examinés et
140 bourses ont été attribuées**

Chaque année, une réunion d'accueil des nouveaux boursiers est organisée au mois d'octobre afin de favoriser le rapprochement entre les étudiants, apporter des réponses concrètes à leurs interrogations matérielles administratives et financières, mais également sur les poursuites d'études à la fin de leurs deux premières années. La création du nouvel opérateur **Campus France**, dont les missions comprennent les fonctions d'accueil et de gestion des bourses à caractère international, modifie le dispositif de gestion de ce programme. En effet, le programme de bourses Excellence-Major, dont la gestion administrative était auparavant confiée au CNOUS, est géré à compter du 1^{er} septembre 2012 par Campus France.

La convention de partenariat signée entre l'AEFE et Campus France le 19 juillet 2012 formalise ce nouveau dispositif. Cette convention régit la gestion de plus de 800 boursiers Excellence-Major et consolide l'action commune des deux opérateurs pour améliorer encore l'accès à l'enseignement supérieur français et l'accueil des meilleurs bacheliers étrangers issus du réseau.

Les projets de coopération éducative et universitaire

Les établissements d'enseignement français à l'étranger contribuent au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers. Dans ce cadre, ils favorisent la création et la mise en œuvre de projets de coopération éducative et universitaire dans les pays où ils sont implantés. Ces projets illustrent l'ouverture des établissements du réseau sur leur environnement, la reconnaissance de leur expertise et de leur ingénierie pédagogique et leur participation à la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, notamment dans les pays émergents.



Lycée français de Pondichéry (Inde)

La filière scientifique d'excellence du lycée français de Pondichéry

Cette filière scientifique, créée à la rentrée 2009, vise à développer la coopération bilatérale entre la France et l'Inde à travers la formation de ses élites nationales. Ce projet innovant facilite l'articulation entre le secondaire et le supérieur en assurant un passage naturel des bacheliers vers l'enseignement supérieur français et en ménageant des parcours transnationaux s'appuyant sur un partenariat avec des grandes écoles. Conçu en lien avec le réseau des écoles des Mines, le projet bénéficie aussi du soutien de la direction des Relations européennes, internationales et de la Coopération (DREIC) du ministère de l'Éducation nationale et du concours du lycée Louis-le-Grand qui travaille, avec les équipes pédagogiques en place, à l'élaboration des tests de sélection et au recrutement des élèves. Les entreprises Thalès et Michelin sont associées au projet et financent la scolarité de quelques élèves de ce cursus d'excellence. Les élèves indiens anglophones sélectionnés suivent, à partir de la troisième et jusqu'en terminale, un cursus scientifique d'excellence bilingue français/anglais, débouchant sur le baccalauréat scientifique assorti d'une mention européenne. La filière aura en 2013 sa première promotion de bacheliers.

Le projet PITES (partenariat international triangulaire d'enseignement supérieur)

Ce nouveau dispositif vise à encourager les pôles de Recherche et d'Enseignement supérieur (PRES), qui regroupent en France les universités, les grandes écoles et les établissements d'enseignement supérieur, à pré-recruter des bacheliers étrangers du réseau afin de faciliter leur poursuite d'études supérieures en France. Il repose sur l'idée de développer sur place, avec l'appui de partenaires universitaires locaux, des filières françaises de niveau Licence, offrant à ces bacheliers une continuité dans le système éducatif français.

Le projet PITES s'appuie ainsi sur la possibilité de mettre en place des partenariats internationaux triangulaires d'enseignement supérieur entre un établissement français d'enseignement supérieur, un lycée français à l'étranger et une université étrangère de la même ville. Les cursus de niveau licence ainsi créés seront à vocation bilingue et bi-diplômante pour favoriser une poursuite d'études en France dans les établissements partenaires. Deux projets PITES sont en cours de montage par l'intermédiaire de l'AEFE : à Madrid avec le PRES de Toulouse et au Brésil avec le PRES de Lyon. Ce dispositif innovant constitue un instrument efficace de promotion des universités françaises ainsi qu'un outil en faveur de l'internationalisation de l'enseignement supérieur français.

Les classes scientifiques Louis-le-Grand à Abou Dhabi

À l'initiative de l'émir, des classes de mathématiques et de sciences physiques correspondant aux classes de seconde, de 1^{re} et de terminale en France, ont été développées en 2008 dans des établissements émiratis pilotes d'Abou Dhabi. Ces classes, entièrement financées par le gouvernement émirati, visent à rehausser la qualité de l'enseignement scientifique dans les établissements de l'émirat et à constituer un vivier pour des formations scientifiques d'excellence dans l'enseignement supérieur ou pour des formations d'ingénieur.

Le lycée Louis-le-Grand est chargé d'apporter un service d'ingénierie éducative à ces filières d'excellence. 7 professeurs (dont 6 expatriés) sont actuellement détachés auprès de l'Agence et affectés au lycée Louis-Massignon pour enseigner en anglais les mathématiques et les sciences physiques et chimiques à des promotions de 20 filles et de 20 garçons scolarisés dans ces lycées pilotes émiratis.

Ce programme est accrédité depuis fin décembre 2010 par le ministère fédéral de l'Éducation. Deux promotions ont déjà effectué un cursus complet.



Lycée Louis-le-Grand d'Abu Dhabi (Émirats Arabes Unis)

L'école Centrale de Pékin

À la demande du gouvernement chinois, le groupe des écoles Centrales a ouvert en 2005 une école Centrale à Pékin, au sein de l'université Beihang, pour former en 6 ans, à la française, des ingénieurs chinois biculturels amenés à travailler dans des entreprises en France comme en Chine. Les promotions d'une centaine d'étudiants suivent une année de formation intensive à la langue française puis deux années de « classes préparatoires intégrées ». Pour ce niveau d'enseignement, l'école Centrale a fait appel à des professeurs de classes préparatoires qui ont été détachés auprès de l'AEFE et affectés au lycée français de Pékin pour enseigner à l'école Centrale de Pékin.

Les conventions tripartites (groupe des écoles Centrales, ministère de l'Éducation nationale, ministère des Affaires étrangères) signées en 2005, 2008 et 2011 formalisent la gestion de ces enseignants par l'AEFE.

L'école Centrale a fêté le 7 janvier 2012 sa première promotion d'étudiants chinois qui ont reçu en même temps le Master de la prestigieuse université de Beihang.



Lycée français international de Pékin (Chine)

L'institut franco-chinois d'ingénierie de l'aviation de Tianjin

À la faveur de l'implantation de chaînes de montage Airbus à Tianjin, la direction générale de l'Aviation civile (DGAC) et le groupe des écoles aéronautiques (GEA) ont créé en 2008, au sein de l'université chinoise de l'aviation civile de Tianjin, un institut franco-chinois d'ingénierie de l'aviation. Quatre professeurs agrégés expatriés, 2 en mathématiques et 2 en sciences physiques, sont détachés à l'AEFE et affectés au lycée français de Pékin pour exercer au sein de l'université de Tianjin dans le cadre de ce projet.

Deux conventions engagent l'AEFE, par l'entremise du Lycée Français international de Pékin, dans ce dossier de coopération universitaire qui, sur le modèle de l'école Centrale de Pékin, vise à former des ingénieurs chinois en aéronautique biculturels.



LA GESTION DES CRISES ET LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX SÉCURITAIRES

En raison de l'ampleur et de la densité du réseau, actif dans plus de 130 pays, les crises politiques et climatiques qui touchent certains pays ou certaines zones géographiques affectent directement les établissements qui y sont implantés. Pour accompagner les établissements et les membres des communautés scolaires (élèves, personnels, familles) touchés par ces crises, l'AEFE se professionnalise et a su développer un savoir-faire. L'Agence tient à rappeler à cet égard le rôle prépondérant des personnels sur le terrain dans de telles circonstances et à souligner le dévouement et le professionnalisme dont ils font preuve pour aider les établissements à surmonter ces périodes de troubles.

Les crises en 2011/2012

Les crises au Moyen-Orient

En 2011/2012, le secteur Asie/Moyen-Orient a géré deux crises importantes : l'une en Syrie et l'autre en Iran.

La situation en Syrie s'est dégradée avant la rentrée scolaire de 2011, devenant extrêmement préoccupante pour les deux établissements d'enseignement français présents dans ce pays. La rentrée scolaire a dû être différée au lundi 19 septembre 2011 pour le lycée Charles-de-Gaulle de Damas et le lycée français MLF à Alep. Les enseignants expatriés et résidents n'ont pas rejoint leur poste à la rentrée 2011, suivant les orientations fixées par le ministère des Affaires étrangères. Seul le proviseur a assuré la rentrée scolaire. La convention qui liait le lycée

Charles-de-Gaulle de Damas à l'AEFE a été suspendue début décembre 2011 et les personnels de l'AEFE ont tous fait leur demande de réintégration. Le proviseur du lycée a finalement été rapatrié le 29 novembre 2011. Les établissements de Damas et Alep ont continué de fonctionner jusqu'à la fin de l'année scolaire avec des personnels recrutés localement. À la rentrée 2012, le lycée d'Alep n'a pas rouvert en raison de l'aggravation de la situation dans cette ville. Le lycée Charles-de-Gaulle de Damas a effectué sa rentrée avec une classe par niveau, accueillant environ 250 élèves encadrés par des enseignants recrutés locaux en nombre suffisant. Il est dirigé par un chef d'établissement français à la retraite, ancien personnel des réseaux AEFE et MLF, et recruté localement par le comité de gestion.

En Iran, à la suite des événements violents qui se sont déroulés en novembre 2011 près de l'école française de Téhéran, la décision de rapatrier les fonctionnaires français a été prise. La convention liant l'établissement à l'AEFE a été suspendue le 7 décembre. La situation s'étant apaisée, la convention a été réactivée pour la rentrée 2012, qui a pu se dérouler normalement avec un directeur expatrié faisant fonction de chef d'établissement et trois personnels résidents.

Accueil par les agents de la cellule de prévention et de crise de l'AEFE des personnels rapatriés d'Iran

Les crises en Afrique subsaharienne

L'année 2011/2012 a été marquée en Afrique par plusieurs événements politiques et sécuritaires qui ont touché les établissements du réseau. En premier lieu, le coup d'état militaire au Mali en avril 2012 a perturbé le fonctionnement des trois

établissements implantés à Bamako, contraignant à modifier les calendriers scolaires.

Le professionnalisme des équipes et l'engagement de l'ensemble des communautés scolaires ont permis que l'année scolaire se déroule dans des conditions satisfaisantes. Les examens ont ainsi pu avoir lieu normalement.

La campagne pour les élections nationales au Sénégal a généré un regain de tension au sein d'un pays dont le réseau scolaire à programme français accueille 6 700 élèves. Le bon déroulement des élections a permis d'assurer aux élèves une année scolaire normale.

La cellule de prévention et de crise de l'AEFE

Les nombreuses crises qui ont touché les établissements ces dernières années ont amené l'AEFE à créer en 2011 une Cellule de prévention et de crise (CPC) opérationnelle en permanence. Cette nouvelle structure, pilotée par le secrétariat général adjoint de l'Agence, est composée de la

chef du service communication et événements, du chef de secteur géographique concerné, de la chef du service pédagogique, du directeur des ressources humaines et de la responsable du bureau des voyages et missions. Elle traite ces crises en étroite collaboration avec le centre

de crise du ministère des Affaires étrangères (CDC) et les postes diplomatiques. Elle a pour principales missions la prévention, la gestion des crises et la gestion de l'après-crise.

Une priorité pour tous les acteurs

Un effort particulier est porté à la prévention des crises par l'AEFE. La prévention réside d'abord dans l'information et la formation des personnels. Lors du séminaire AEFE de Sèvres à destination des nouveaux collaborateurs de l'Agence, en mai 2012, une conférence sur la gestion des crises a été organisée avec Serge Mostura, directeur du Centre de crise (CDC) du ministère des Affaires étrangères, Dominique Aimon, ancien proviseur du lycée de Tripoli (Libye), Laurent Signoles, secrétaire général adjoint de l'AEFE en charge du pilotage de la CPC et Jérôme Boit, chef du secteur AEFE Afrique subsaharienne. Cette intervention s'inscrit dans le cadre de la sensibilisation des personnels sur leur implication et le positionnement à adopter face aux crises. La prévention repose aussi sur la mise en place,

en liaison avec les postes diplomatiques et les établissements, de plans particuliers de mise en sûreté (PPMS).

un effort particulier est porté à la prévention des crises par l'AEFE

Ces PPMS s'inscrivent dans le cadre du plan de sécurité du poste diplomatique et visent à renforcer la sécurité des élèves et des personnels en cas de risque majeur. Ils contiennent notamment un diagnostic de l'établissement dans son contexte (bâtiments, accès, structure, identification des lieux

de mise en sécurité, risques particuliers et risques majeurs), un volet formation des personnels, la création d'une cellule de crise interne, la réalisation annuelle d'un exercice de mise en sécurité.

Les enjeux sécuritaires constituent une priorité pour le ministère des Affaires étrangères. En 2012, une dotation exceptionnelle de l'État à hauteur de 4 M€ a été dégagée pour financer des opérations de mise en sécurité d'établissements dans les pays les plus exposés. Ces moyens s'ajoutent à ceux déployés en 2011, qui avaient permis de renforcer la sécurité de nombreux sites scolaires dans le réseau.

Les missions de la cellule de prévention et de crise

→ La prévention

- **Mise en place**, en liaison avec le poste diplomatique et les établissements scolaires de notre réseau, des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS).
- **Information et formation** des personnels.
- **Sensibilisation** des partenaires.

→ La gestion des crises

- **Soutien et conseil** aux établissements scolaires.
- **Mise en place d'outils de communication et d'information**, communication de crise.
- **Accueil des personnels rapatriés et scolarisation des élèves** en lien avec le chef d'établissement concerné et le centre de crise du ministère des Affaires étrangères.

→ La gestion de l'après-crise

- **Suivi de la carrière des personnels** avec la DRH de l'AEFE.
- **Scolarisation** des élèves concernés en lien avec le ministère de l'Éducation nationale.
- **Bilan et évaluation** du dispositif.



Lycée français de Shanghai (Chine)

L'AIDE À LA SCOLARITÉ

Une mission fondamentale

La scolarisation des enfants français à l'étranger demeure une priorité pour les pouvoirs publics dans un contexte d'augmentation continue du nombre de Français établis hors de France. La croissance moyenne de la communauté française à l'étranger est supérieure à 4 % par an sur les dix dernières années. À ce titre, l'aide à la scolarisation constitue un enjeu majeur pour l'Agence dans sa politique de gestion. Son

intervention dans ce domaine s'inscrit dans le cadre de sa mission générale de service public qui lui impose « d'aider les familles des élèves français à **supporter les frais de scolarité** » et « d'**accorder des bourses** aux enfants de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger homologués par le ministère de l'Éducation nationale ».

Un budget en forte progression

L'aide à la scolarité s'inscrivait depuis septembre 2007 dans le cadre de deux dispositifs : celui des **bourses scolaires**, sous conditions de ressources, et celui de la **prise en charge**, sans conditions de ressources, de la scolarité des lycéens par la collectivité nationale. Ces dispositifs s'adressaient uniquement aux élèves

français scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger, homologués par le ministère de l'Éducation nationale, voire, à titre dérogatoire, à certains établissements non homologués.

Depuis l'exercice 2007, le montant de la dotation budgétaire annuelle de l'Agence consacrée à

l'aide à la scolarité a connu une forte progression. Avec 125,5 M€ de dotation initiale en 2012, l'aide à la scolarité représente un effort financier très important en faveur des familles françaises établies hors de France. Elle bénéficie à plus de **32 000 élèves français**, soit plus de 28 % de la totalité des élèves français du réseau.

Un accroissement des besoins

Cette augmentation de la dotation depuis 5 ans s'explique par la mise en place, depuis 2007, du **nouveau dispositif de la prise en charge** (PEC). Le système des bourses scolaires sous conditions de ressources, créé il y a plus d'un demi-siècle, contribue aussi à cette croissance de la dotation, puisque le montant alloué au financement des bourses scolaires a augmenté

de 50 % sur la même période (entre 2007 et 2011). Cette augmentation des moyens dévolus aux dispositifs d'aide aux familles réside dans les effets conjugués du nouveau dispositif de prise en charge, et d'un accroissement sans précédent des besoins des familles françaises. En effet, confrontées à la fois aux conséquences économiques et sociales de la crise qui a

touché la plupart des pays d'implantation des établissements et à l'augmentation des frais de scolarité induite par la politique de développement de l'autofinancement des établissements, les familles françaises sont de plus en plus nombreuses à solliciter les deux dispositifs d'aide qui leur sont ouverts.

Évolution du dispositif de la PEC

En raison des contraintes budgétaires pesant sur l'aide à la scolarité, le décret 2011-506 du 9 mai 2011 avait instauré un plafonnement de la prise en charge au niveau des tarifs en vigueur à la date de mise en œuvre du dispositif.

Ainsi qu'annoncé par le Président de la République, le dispositif de prise en charge mis en œuvre depuis 2007 a été supprimé en 2012. Cette suppression, annoncée en conseil des ministres le 4 juillet 2012, a été entérinée par l'article 42 de la loi de finances rectificative du 16 août 2012. Cette décision s'applique à la rentrée de septembre 2012 pour les pays du rythme nord, et début 2013 pour les pays du rythme sud. Dès l'annonce de cette suppression, **des mesures d'accompagnement exceptionnelles ont été mises en place à destination des familles** qui connaîtraient des difficultés à la suite de cette décision. L'AEFE a donné instruction aux établissements en gestion directe (EGD) de prévoir la possibilité d'échelonner le paiement

des droits de scolarité. Elle a également appelé les comités de gestion des établissements conventionnés à être à l'écoute des familles susceptibles d'être affectées par cette réforme et de faire part des éventuelles difficultés. Parallèlement à la suppression du dispositif de prise en charge, le gouvernement a souhaité engager une **réforme globale de l'aide à la scolarité** qui devrait voir le jour en septembre 2013. Dans cette optique, une réunion d'information s'est tenue à l'AEFE le 23 juillet 2012 avec les nouveaux députés des Français établis hors de France.

L'AEFE applique avec soin et professionnalisme la politique d'aide à la scolarité menée par les pouvoirs publics. Dans le contexte de réforme en cours, elle est soucieuse d'**informer et d'accompagner au mieux les familles**. L'Agence a pour objectif de concilier une gestion rigoureuse de la dotation allouée à cette mission et la volonté de soutenir les familles françaises.

Évolution de la dotation - Aide à la scolarité

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dotation annuelle en millions d'euros	45,94	53,76	66,96	86,1	107,92	117,8	125,5*
Évolution en %	12,0 %	17,0 %	24,6 %	28,6 %	25,3 %	9,2 %	6,6 %

*Dotation initiale



Questions à → Gabriel Frédy, coordonnateur régional pour l'aide à la scolarité en Amérique du Nord, basé à Montréal

Quel est le rôle du coordonnateur pour l'aide à la scolarité ?

Le rôle du coordonnateur pour l'aide à la scolarité établi en Amérique du Nord est d'assister au quotidien les postes consulaires tant sur le plan réglementaire que technique (formation et conseil aux agents par rapport à l'application consulaire SCOLA qui permet la gestion de l'aide à la scolarité). Il accompagne en particulier les agents consulaires en charge du dossier de l'aide à la scolarité dans leurs travaux pré et post commissions locales des bourses (CLB) et vérifie que les dossiers des CLB établis par les postes et transmis à l'AEFE sont complets. Il est chargé de veiller à la stricte application des dispositions réglementaires en vigueur ainsi qu'au strict respect du calendrier de campagne fixé. Le coordonnateur effectue aussi des missions d'assistance et de renfort des postes qui sollicitent son aide. Au-delà de ces aspects purement techniques et d'encadrement de l'activité des postes consulaires, il est un interlocuteur pour l'ensemble des intervenants liés au dispositif (élus, représentants des associations de parents d'élèves, établissements scolaires, familles demandeuses de bourses).

Pouvez-vous décrire le parcours d'une demande de bourse ?

Les dossiers sont déposés par les familles auprès du poste consulaire dans un délai de 3 mois à 1 mois précédant la tenue de la CLB. Ce dernier se charge ensuite de les transmettre au poste consulaire. Concernant les premières demandes, il est exigé que les familles se présentent au Consulat pour un entretien préalable au dépôt de leur dossier. Cet entretien permet de connaître les familles qui vont potentiellement rentrer dans le dispositif et d'analyser avec eux leur situation socio-économique. Cette démarche est indispensable pour les aider à bien constituer leur dossier et pour permettre au poste consulaire d'appréhender la situation des demandeurs. Le dossier, qui comprend des éléments relatifs aux ressources et charges des demandeurs, est ensuite examiné par le poste consulaire. En cas d'informations lacunaires ou insuffisantes, les demandeurs peuvent être invités à produire des compléments d'information. Le suivi des demandes en la matière est une des principales tâches des agents en charge

du dossier de l'aide à la scolarité. En cas de doute avéré sur la situation réelle d'une famille, une visite à domicile peut être effectuée.

Après la présentation des demandes en CLB, un dossier synthétisant l'ensemble des propositions faites par l'instance locale est adressé à l'AEFE qui se charge pour sa part d'effectuer un deuxième examen d'ensemble. Cet examen permet d'avoir un regard extérieur et complémentaire sur le travail effectué par les postes aboutissant à la modification de certaines décisions prises au niveau local. L'AEFE fait ensuite une présentation globale des propositions qui lui ont été transmises aux membres de la commission nationale des bourses (CNB). Une fois validées par cette instance, les décisions sont notifiées par télégramme diplomatique à l'ensemble des postes, lesquels se chargent, dans les plus brefs délais, d'avertir les familles par l'envoi d'une notification.

Comment accompagnez-vous l'évolution actuelle du dispositif ?

L'information concernant la suppression de la prise en charge de la scolarité (PEC) a été immédiatement relayée sur les sites internet des Consultats en précisant que les familles éventuellement pénalisées par cette mesure auraient la possibilité réglementaire de déposer une demande de bourse scolaire dans le cadre des travaux des secondes commissions locales de la campagne 2012/2013. Les établissements scolaires ont été avisés de cette décision et ont été invités à rediriger les familles qui les solliciteraient vers les postes consulaires. Comme demandé par le ministère des Affaires étrangères et l'AEFE, un recensement, effectué sur la base des revenus initialement communiqués (sans justificatifs) sur le formulaire de demande de PEC, des familles potentiellement éligibles à une bourse a été réalisé par les postes diplomatiques. Ces familles ont été signalées par télégramme diplomatique à l'AEFE. Une partie d'entre elles avait d'ailleurs très rapidement pris d'elles-mêmes l'attache des services consulaires dès l'annonce de la suppression de la PEC. Les familles qui le souhaitaient ont déposé un dossier de demande de bourse. Les dossiers transmis ont été analysés sur la base habituelle en matière de bourse scolaires (examen des revenus et charges au regard du barème local en vigueur) avant d'être transmis à l'Agence dans le dossier de seconde commission locale.

Bénéficiaires par zone géographique

	Type de demande	Nombre de bénéficiaires	Montant accordé en euros	Coût moyen par bénéficiaire
2011/2012	Europe			
	Bourses scolaires	5 000	22 128 308	4 426
	Prises en charge	2 215	9 215 681	4 161
	Total Europe	7 215	31 343 989	4 344
	Afrique du Nord			
	Bourses scolaires	3 123	7 417 561	2 375
	Prises en charge	1 343	2 453 981	1 827
	Total Afrique du Nord	4 466	9 871 542	2 210
	Amérique du Nord			
	Bourses scolaires	1 564	12 548 396	8 023
	Prises en charge	812	7 183 622	8 847
	Total Amérique du Nord	2 376	19 732 019	8 305
	Amérique Centrale et Sud			
	Bourses scolaires	1 259	4 313 209	3 426
	Prises en charge	324	1 115 298	3 442
	Total Amérique Centrale et Sud	1 583	5 428 507	3 429
2011/2012	Asie Océanie			
	Bourses scolaires	2 035	8 791 572	4 320
	Prises en charge	568	3 698 874	6 512
	Total Asie Océanie	2 603	12 490 446	4 798
	Afrique			
	Bourses scolaires	8 365	20 873 937	2 495
	Prises en charge	1 361	3 028 157	2 225
	Total Afrique	9 726	23 902 095	2 458
	Proche et moyen orient			
	Bourses scolaires	1 669	4 628 335	2 773
	Prises en charge	880	2 343 821	2 663
	Total Proche et Moyen-Orient	2 549	6 972 156	2 735
	Total 2011/2012	30 518	109 740 753	3 596
2011/2012	Amérique Centrale et Sud			
	Bourses scolaires	1 638	8 631 113	5 269
	Prises en charge	289	1 155 779	3 999
	Total Amérique Centrale et Sud	1 927	9 786 892	5 079
	Asie Océanie			
	Bourses scolaires	209	635 375	3 040
	Prises en charge	21	52 179	2 485
	Total Asie Océanie	230	687 554	2 989
	Total 2012	2 157	10 474 446	4 856
	Total 2011/12	32 675	120 215 198	3 679

Historique du nombre de bénéficiaires par année scolaire et par type d'aide

Année	Type d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant accordé en €	Moyenne par élève
2005 Total	Bourses scolaires	1 474	3 291 436	2 233
2005/2006 Total	Bourses scolaires	18 094	39 294 327	2 172
2006 Total	Bourses scolaires	1 493	4 241 869	2 841
2006/2007 Total	Bourses scolaires	18 217	43 931 762	2 412
2007 Total	Bourses scolaires	1 534	4 688 851	3 057
2007/2008	Bourses scolaires	18 141	46 257 427	2 550
	Prises en charge	2 096	7 282 083	3 474
Total 2007/2008		20 237	53 539 510	2 646
2008	Bourses scolaires	1 484	4 908 068	3 307
	Prises en charge	254	1 024 428	4 033
2008 Total		1 738	5 932 496	3 413
2008/2009	Bourses scolaires	18 355	49 498 328	2 697
	Prises en charge	5 039	18 845 660	3 740
2008/2009 Total		23 394	68 343 989	2 921
2009	Bourses scolaires	1 494	5 906 574	3 954
	Prises en charge	488	2 231 185	4 572
2009 Total		1 982	8 137 759	4 106
2009/2010	Bourses scolaires	18 593	55 707 408	2 996
	Prises en charge	8 468	35 895 461	4 239
2009/2010 Total		27 061	91 602 870	3 385
2010	Bourses scolaires	1 556	5 828 836	3 746
	Prises en charge	503	2 202 413	4 379
2010 Total		2 059	8 031 249	3 901
2010/2011	Bourses scolaires	19 142	60 109 852	3 140
	Prises en charge	9 646	42 252 976	4 380
2010/2011 Total		28 788	102 362 828	3 556
2011	Bourses scolaires	1 558	7 240 512	4 647
	Prises en charge	538	2 841 336	5 281
2011 Total		2 096	10 081 847	4 810
2011/2012	Bourses scolaires	19 879	67 096 940	3 375
	Prises en charge	10 639	42 643 205	4 008
Total 2011/12		30 518	109 740 145	3 596



Lycée franco-allemand de Sarrebruck (Allemagne)



Lycée français de Madrid (Espagne)

LE DÉVELOPPEMENT DES MISSIONS DE L'AEFE EN TANT QU'OPÉRATEUR DU MAE

À côté du réseau des établissements scolaires français homologués se développent d'autres dispositifs dont la gestion a été confiée à l'AEFE par le ministère des Affaires étrangères. Ces dispositifs, distincts du réseau homologué mais complémentaire à celui-ci, répondent à des demandes, des publics et des objectifs différents.

Français Langue maternelle (FLAM)

Initié en 2001, « Français Langue maternelle » (FLAM) a pour objectif de permettre à des enfants français expatriés de conserver la pratique de la langue française et le contact avec leur culture en suivant, dans un contexte extrascolaire ou parascolaire, des programmes développés par des associations dûment déclarées et habilitées à recevoir des subventions. Ces associations viennent, avec des objectifs différents, compléter à destination des enfants français établis hors de France le dispositif des établissements homologués.

Conformément aux recommandations des États Généraux pour l'enseignement français à l'étranger, l'AEFE assure le pilotage et la gestion

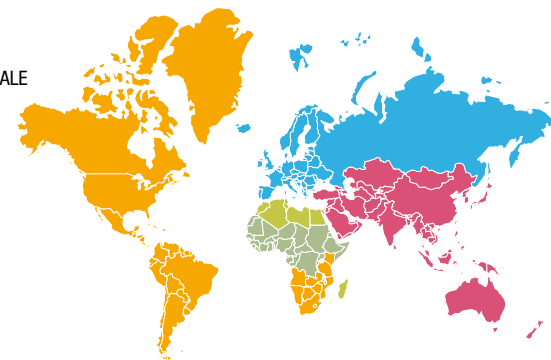
du programme d'appui aux associations FLAM, depuis la campagne 2009. FLAM a bénéficié en 2012 d'une enveloppe budgétaire de 600 000 €.

Bilan de la campagne 2012

Les dossiers des associations postulant sont étudiés par une commission d'attribution composée de membres de l'AEFE et du ministère des Affaires étrangères. En 2012, 87 dossiers de demande de subvention (contre 78 en 2011) ont été traités, dont 63 étaient récurrents, émanant de 27 pays. Parmi ces 87 dossiers, 75 ont été dotés.

Les 75 associations subventionnées en 2012 sont réparties dans 26 pays :

- 15 AMÉRIQUE DU NORD
- 8 AMÉRIQUE CENTRALE ET DU SUD
- 36 EUROPE
- 9 ASIE-PACIFIQUE, OCÉANIE
- 4 AFRIQUE
- 3 MOYEN-ORIENT



La demande pour la campagne 2012 s'établit de la façon suivante :

Amérique du Nord →
17 dossiers
pour les États-Unis

Europe →
43 dossiers
pour 15 pays

**Asie-Pacifique-
Océanie →**
11 dossiers
pour 4 pays

Afrique →
5 dossiers
pour 2 pays

**Amérique Centrale
et du Sud →**
8 dossiers
pour 4 pays

Moyen-Orient →
3 dossiers
pour 1 pays

Évolution et répartition par zone géographique des associations subventionnées

Le nombre d'associations subventionnées a augmenté de moitié depuis 2009. Cette évolution s'est accompagnée d'une forte croissance du budget alloué à FLAM qui a doublé sur la même période. La répartition des associations par zone géographique montre le dynamisme de la zone Amérique du Nord (États-Unis) et de l'Europe qui regroupent 68 % du total des associations.

	2009	2010	2011	2012
Afrique	5	3	4	4
Amérique du Nord	8	12	14	15
Amérique Centrale et du Sud	7	8	8	8
Asie Pacifique Océanie	6	6	9	9
Moyen-Orient	1	0	0	3
Europe	22	37	35	36
Total Monde	49	66	70	75

Les assises FLAM

Le 25 juin 2012, l'AEFE a organisé au Palais du Luxembourg les premières « Assises FLAM ». Cette manifestation, placée sous le haut patronage du président du Sénat, a rassemblé les partenaires institutionnels de FLAM et de nombreuses délégations d'associations venues du monde entier pour échanger, débattre et faire des propositions. Ces assises avaient pour objectif de mettre en perspective les enjeux de FLAM. La mise en place d'ateliers de réflexion et de proposition ont permis des échanges approfondis sur trois thèmes majeurs :

- financement.
- visibilité et synergie.
- appui, conseil et ressources.

Des élus, sénateurs et députés des Français établis hors de France, des représentants du ministère des Affaires étrangères, de l'Organisation internationale de la Francophonie, de la délégation générale à la Langue française et aux Langues de France du ministère de la Culture et de la Communication, et des membres d'associations FLAM de différentes régions du monde sont venus apporter leur éclairage et leur témoignage sur ce programme.

Mme Conway-Mouret, ministre chargée des Français de l'étranger, a participé à cette manifestation et a prononcé un discours soulignant l'importance de FLAM pour le rayonnement de la langue française.



« Assises FLAM » au Palais du Luxembourg



Lycée Jan Neruda à Prague (République tchèque).

« LabelFrancÉducation »

L'objectif de « LabelFrancÉducation », dont la mise en œuvre a été confiée à l'AEFE, est de pouvoir identifier, reconnaître et promouvoir les sections bilingues francophones de haut niveau dans des établissements étrangers d'excellence.

Un nouveau réseau mondial, distinct de celui des établissements homologués va ainsi se constituer progressivement. Ce réseau est composé d'établissements étrangers qui contribuent, dans le cadre des programmes d'enseignement locaux, au rayonnement de la langue et de la culture françaises.

Bilan de la campagne 2012

L'obtention du « LabelFrancÉducation » est soumise à des critères exigeants qui permettent d'identifier les meilleurs établissements scolaires étrangers. À l'issue des premières campagnes de labellisation, 23 dossiers ont été examinés au 1^{er} semestre 2012 par la commission interministérielle chargée d'attribuer le label. Cette commission est composée de représentants du ministère des Affaires étrangères, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et de la Mission laïque française.



Brochure LabelFrancÉducation 2012



Lycée Jan Neruda à Prague (République tchèque).

Ainsi, 17 établissements ont été labellisés sur les continents américain, européen et en Océanie :

- The Carroll School (école publique 58), New York (États-Unis).
- The Lillian Weber School (école publique 84), New York (États-Unis).
- Diamond Ridge Elementary School, Salt Lake City (Utah- États-Unis).
- Oak Hollow Elementary School, Draper (Utah - États-Unis).
- Butler Elementary School, Salt Lake City (Utah- États-Unis).
- Edgemont Elementary School, Provo (Utah- États-Unis).
- Morningside Elementary School, Salt Lake City (Utah- États-Unis).
- Trailside Elementary School, Park City (Utah- États-Unis).
- Fox Hollow Elementary School, West Jordan (Utah- États-Unis).
- Niveau élémentaire du Collège La Girouette, Santiago du Chili (Chili).
- École Aleksanteri, Tampere (Finlande).
- Lycée Jan Neruda, Prague (République tchèque).
- Lycée Matyas Lerch, Brno (République tchèque).
- Lycée slave, Olomouc (République tchèque).
- Lycée Pierre de Coubertin, Tabor (République tchèque).
- Killarney Heights Public School, Sydney (Australie).
- Richmond Road School (section bilingue L'Archipel), Auckland (Nouvelle-Zélande).

D'ici 2015, une centaine d'établissements devraient être distingués du « LabelFrancÉducation ».



The Carroll School (école publique 58) à New York (États-Unis)



2 L'évolution du réseau

École bilingue de Berkeley (États-Unis)



Lycée français René-Descartes (Cambodge)

La politique menée par l'Agence a pour objectif de développer la qualité des services qu'elle met à disposition des établissements et des familles. Celle-ci repose notamment sur la qualité des personnels et de l'encadrement qui garantit l'excellence pédagogique du réseau et bénéficie à tous les élèves qui ont choisi notre modèle éducatif à l'étranger.



Lycée français de Caracas (Venezuela)

LES ÉTABLISSEMENTS

L'HOMOLOGATION DES ÉTABLISSEMENTS

Les établissements d'enseignement français à l'étranger font l'objet d'une procédure d'homologation attestant leur conformité aux programmes, aux objectifs pédagogiques, au respect des valeurs fondamentales du système éducatif français et aux règles applicables en France aux établissements de l'enseignement public français.

Une procédure interministérielle

Cette procédure est mise en œuvre par la direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale et par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) avec le concours de groupes d'experts, membres des inspections générales de ce même ministère. L'AEFE travaille en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et la DGESCO pour l'examen des dossiers de demande ou d'extension d'homologation des établissements.

La liste des établissements homologués fait l'objet d'une publication au Journal officiel de la République française et au Bulletin officiel de l'Éducation nationale à l'issue d'une campagne annuelle qui concerne les établissements sollicitant soit une première homologation, soit une extension de l'homologation à d'autres niveaux d'enseignement.

Les étapes

En 2009, la procédure d'homologation a été renouvelée, dématérialisée et ramenée de 18 à 12 mois. L'AEFE a créé et gère la nouvelle application en ligne pour l'homologation.

1 →

Les établissements se connectent à l'application via internet et remplissent une fiche de renseignements ;

2 →

Le service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France valide cette fiche et transmet par courriel un identifiant et un mot de passe à l'établissement.

3 →

À l'aide de l'identifiant et du mot de passe, l'établissement complète en ligne une enquête, qui est validée par le SCAC puis transmise à l'AEFE.

4 →

Dès cette enquête approuvée par l'AEFE, l'établissement peut télécharger le dossier de demande d'homologation. Une fois rempli par l'établissement, le dossier transite par le SCAC pour « avis diplomatique ».

5 →

L'AEFE, en lien avec la direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (DGM) du ministère des Affaires étrangères, valide cette demande et transmet le dossier à la direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale (MEN) pour expertise pédagogique.

6 →

Après examen préalable par les groupes d'évaluation du MEN, les dossiers sont soumis à l'avis de la commission interministérielle d'homologation réunissant les représentants du MEN, du MAE, de l'AEFE et de la MLF.

15

établissements
ont présenté
une 1^{re} demande
d'homologation



37

établissements
ont présenté
une demande
d'extension
d'homologation
à d'autres
niveaux
d'enseignement



Bilan de la campagne 2012

Pour la campagne 2012, 52 dossiers (contre 48 en 2011, 51 en 2010, 73 en 2009, et 50 en 2008) ont été examinés et soumis à la commission interministérielle d'homologation qui s'est tenue le 15 mai 2012.

15 établissements ont présenté une première demande d'homologation (contre 16 en 2011, 20 en 2010, et 28 en 2009). La commission a émis un **avis favorable pour 7 d'entre eux** :

- Le lycée Maurice-Delafosse, Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- L'école actuelle bilingue, Dakar (Sénégal) ;
- L'école internationale de Shekou, Shenzhen (Chine) ;
- L'école française internationale, Wuhan (Chine) ;
- L'école franco-indienne Sishya, Chennai (Inde) ;
- Le lycée français Guivat Washington, Beit Raban (Israël) ;
- Le collège des Apôtres, Jounieh (Liban).

Les établissements nouvellement homologués se concentrent sur trois zones géographiques : 2 en Afrique, 3 en Asie et 2 au Proche-Orient.

37 établissements ont présenté une demande d'extension d'homologation à d'autres niveaux d'enseignement. Parmi eux, **29 ont reçu un avis favorable** de la commission dont 17 pour des classes du 2nd degré et 12 pour des classes du 1^{er} degré.

Ces demandes, dont le nombre connaît une augmentation sensible en 2012 (32 demandes en 2011 et 31 en 2010), émanent pour un peu plus de la moitié d'établissements ouvrant des classes dans le 2nd degré dans la zone Moyen-Orient/Maghreb (Bahreïn, Égypte, Émirats Arabes Unis, Liban, Maroc), Afrique (Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Ouganda), Amérique du sud (Chili, Cuba, Honduras), Amérique du nord (États-Unis) et Europe (Espagne, Italie, Lituanie et Ukraine).

Pour l'enseignement primaire, les demandes concernent la République démocratique du Congo, le Chili, l'Équateur, les États-Unis, la Chine, l'Arménie, la Lettonie et le Royaume-Uni.

L'arrêté fixant la liste des établissements d'enseignement français à l'étranger homologués par le ministère de l'Éducation nationale a été publié au Journal officiel de la République française du 7 juillet 2012.



École internationale de Shekou à Shenzhen (Chine)

L'amélioration du suivi de l'homologation

Conformément aux décisions de la commission nationale du 12 mai 2011 et dans le souci d'améliorer le suivi des établissements homologués, une première série de contrôles de conformité aux règles de l'homologation a été diligentée en 2012. Ces contrôles de conformité prenaient appui sur le **suivi qualité** réalisé régulièrement dans les établissements par les Inspecteurs de l'Éducation nationale en résidence (IEN AEFÉ) et les IA-IPR de l'Agence. Ce suivi qualité est une mission prioritaire pour l'AEFÉ.

une 1^{re} campagne de contrôle de conformité aux règles de l'homologation

Pour les contrôles de conformité ainsi déclenchés, 7 établissements ont été sollicités par la DGESCO et l'inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN) afin de répondre à un questionnaire précis ayant pour objet la vérification du respect des critères d'homologation : 3 établissements au Cameroun, 2 en Égypte, 1 au Gabon et 1 en Italie. Les conclusions de ces contrôles ont été présentées à la commission nationale du 15 mai 2012 et ont conduit à 3 retraits d'homologation en Afrique (dont 2 pour des établissements ayant fermé leurs portes) et 3 confirmations d'homologation (en Égypte et en Italie). Le dossier du septième établissement (au Cameroun), jugé incomplet, sera réexaminé par la prochaine commission nationale.



Lycée français Blaise-Pascal d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

LA RÉPARTITION ET L'ÉVOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS HOMOLOGUÉS PAR CONTINENT

Pour l'année 2012/2013, le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger compte 481 établissements homologués.

Parmi ces 481 établissements, 75 sont gérés directement (EGD) par l'Agence, 156 ont passé une convention avec elle et 250 sont partenaires. La politique menée par l'AEFE de renforcement des liens avec les établissements dits jusque-là « simplement homologués », via la signature d'accords de partenariat, concerne désormais la quasi-totalité des établissements du réseau, appelés « établissements partenaires ».

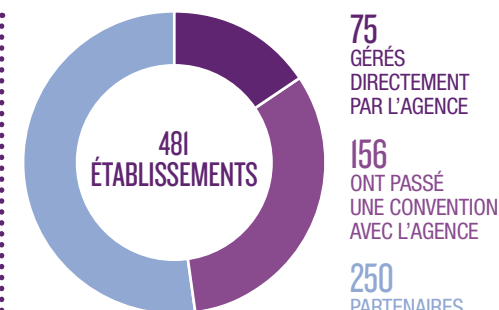
La diminution du nombre d'établissements homologués à cette rentrée (4 établissements de moins que l'année précédente) est le résultat de :

- 7 établissements homologués supplémentaires suite à la campagne d'homologation 2012 ;
- 3 suppressions d'homologation (2 établissements au Cameroun et 1 au Gabon), dont deux correspondent à des fermetures d'établissements ;
- 8 établissements, dont certains étaient fermés depuis plusieurs années, officiellement retirés de l'arrêté fixant la liste des établissements d'enseignement français à l'étranger homologués publié au Journal officiel de la République française du 7 juillet 2012. Ces établissements sont principalement des écoles d'entreprises.

- Le réseau compte par ailleurs trois établissements conventionnés de moins par rapport à l'année précédente. Il s'agit d'une part de l'Institut Sainte-Jeanne-d'Arc de Dakar (Sénégal) et de l'école française de Fort-Dauphin (Madagascar) qui deviennent des établissements partenaires et d'autre part de l'école française de Sanaa (Yemen) qui est fermée.

renforcement des liens avec les établissements via la signature d'accords de partenariat

Avec 170 écoles, collèges et lycées homologués, le continent africain continue de regrouper le nombre le plus important d'établissements, aussi bien en gestion directe que conventionnés ou partenaires. Cette répartition résulte de la densité du réseau au Maroc (23 EGD), en Tunisie (9 EGD) et à Madagascar (4 EGD et 9 conventionnés). L'Europe compte 120 établissements dont 27 EGD et 39 conventionnés. Ces deux zones accueillent ainsi 69 établissements EGD sur les 75 du réseau et 87 des 156 établissements conventionnés.



(chiffres AEFE 2012/2013)

Répartition des établissements homologués et évolution par zone géographique et par statut

Continent		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Afrique	En gestion directe	43	42	42	42	42
	Conventionnés	53	53	52	50	48
	Partenaires*	66	69	79	82	80
	Total	162	164	173	174	170
Amérique	En gestion directe	1	1	1	1	1
	Conventionnés	35	35	35	35	35
	Partenaires*	47	46	49	52	51
	Total	83	82	85	88	87
Asie, Moyen-Orient	En gestion directe	6	5	5	5	5
	Conventionnés	39	36	35	35	34
	Partenaires*	50	55	58	63	65
	Total	95	96	98	103	104
Europe	En gestion directe	27	27	27	27	27
	Conventionnés	39	39	39	39	39
	Partenaires*	47	50	51	54	54
	Total	113	116	117	120	120
Monde	En gestion directe	77	75	75	75	75
	Conventionnés	166	163	161	159	156
	Partenaires*	210	220	237	251	250
Total		453	458	473	485	481

* Établissements ayant signé un accord de partenariat ou dont la contractualisation d'un accord de partenariat est en cours.



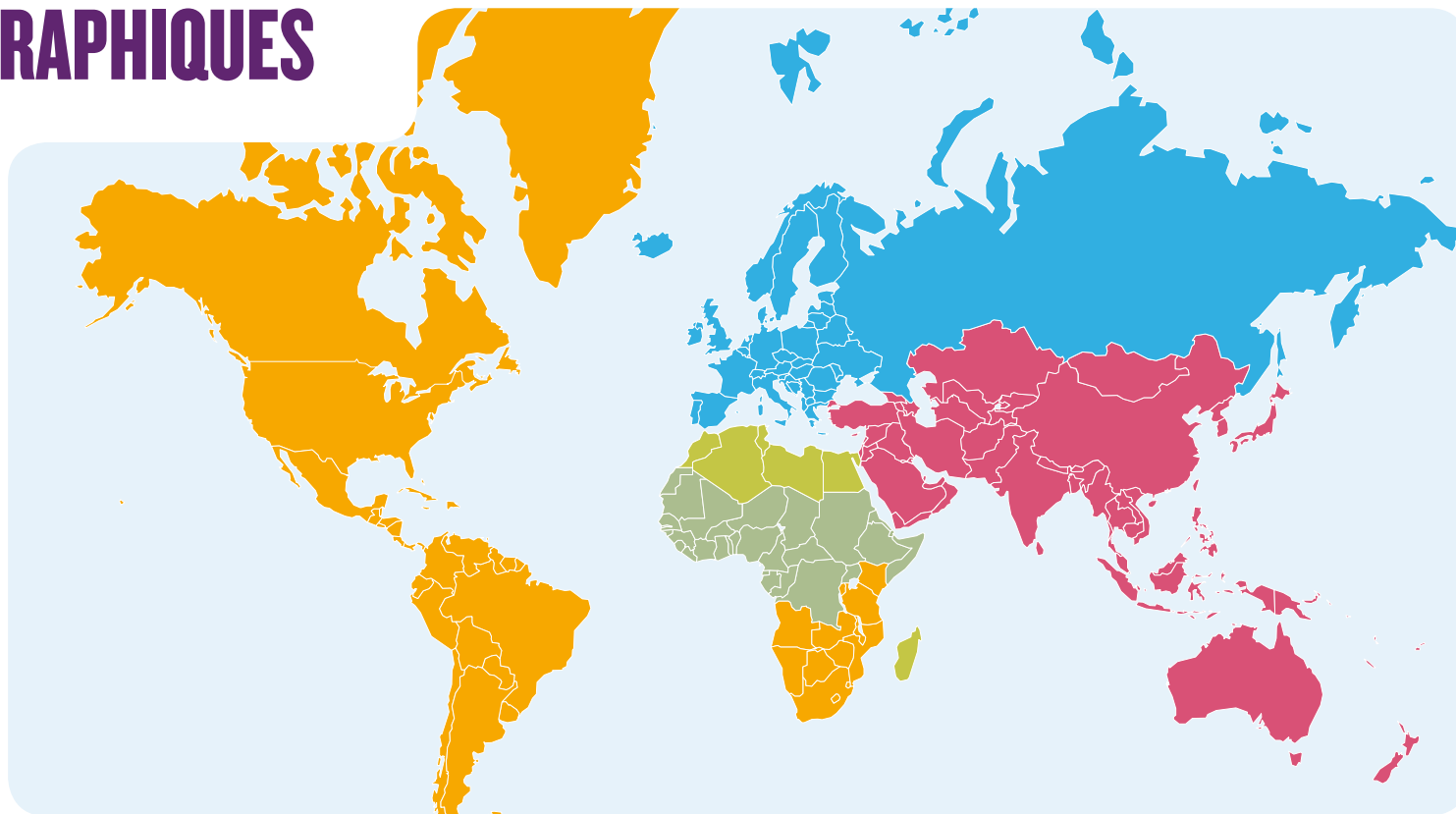
Lycée français international Victor-Ségalen de Hong Kong (Chine)



Lycée français de Pondichéry (Inde)

LES SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Les établissements sont répartis en 5 zones correspondant à des secteurs géographiques qui assurent leur pilotage depuis le siège de l'AEFE. Le découpage des secteurs géographiques répond à des critères d'équilibre du nombre d'établissements, de personnels et d'élèves en prenant en compte les zones de mutualisation.



Pour l'année scolaire 2011/2012,

la répartition des pays par secteur géographique est la suivante :

Secteur Maghreb, Madagascar →

Algérie, Égypte, Comores, Libye, Madagascar, Maroc, Tunisie.

Secteur Afrique subsaharienne →

Benin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissao, Guinée Équatoriale, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, République démocratique du Congo, République Centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Sierra Léone, Soudan, Tchad, Togo.

Secteur Amériques, Afrique orientale et australe →

Afrique du Sud, Angola, Argentine, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, États-Unis, Guatemala, Haïti, Honduras, Kenya, Maurice, Mexique, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Ouganda, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Seychelles, Tanzanie, Uruguay, Vénézuëla, Zambie, Zimbabwe.

Secteur Asie, Moyen-Orient →

Afghanistan, Arabie Saoudite, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Birmanie, Cambodge, Chine, Émirats Arabes Unis, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Jérusalem, Jordanie, Koweït, Laos, Liban, Malaisie, Népal, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Qatar, République de Corée, Singapour, Sri Lanka, Syrie, Taiwan, Thaïlande, Vanuatu, Viet Nam, Yémen.

Secteur Europe →

Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque, Turquie, Ukraine.

Secteur Maghreb, Madagascar

Le secteur Maghreb, Madagascar regroupe 7 pays et compte 86 établissements scolaires répartis en Afrique du Nord, à Madagascar et aux Comores. Parmi eux, 38 établissements sont en gestion directe, 9 sont conventionnés, 12 sont affiliés à la MLF et 27 ont signé un accord de partenariat. L'AEFE détache 1 480 personnels titulaires pour exercer au sein de ces établissements : 213 expatriés et 1 267 résidents. L'ensemble des écoles, collèges et lycées du secteur accueillent 56 060 élèves dont 43 262 en Afrique du Nord et 12 798 à Madagascar et aux Comores.



Lycée René-Descartes de Rabat (Maroc)

En Afrique du Nord, la répartition des élèves par nationalité est de 49 % de Français, 45 % de nationaux et 6 % de nationalité tierce.

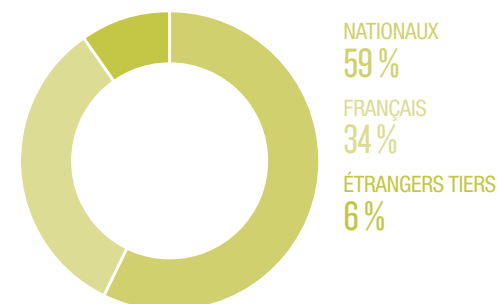
À Madagascar et aux Comores, la proportion est de 38 % de Français pour 58 % de nationaux et 4 % d'étrangers tiers.

Depuis septembre 2011, le secteur regroupe 3 zones de mutualisation (Maroc, Maghreb Est/Machrek et Madagascar/Comores). La mise en place par l'AEFE du dispositif de mutualisation s'est appuyée sur le développement des accords de partenariat avec les établissements homologués à Madagascar, au Maroc et en Égypte. La nouvelle gestion administrative et financière de l'ensemble des moyens déconcentrés par les 3 établissements mutualisateurs (lycée Descartes de Rabat, lycée Pierre-Mendès-France de Tunis et lycée français de Tananarive) a été efficace. L'intensification de la politique de déconcentration menée par l'AEFE repose sur l'**augmentation** pour la rentrée 2012 du **nombre d'enseignants expatriés avec mission de conseil pédagogique** au 2nd degré dans les établissements du secteur : 18 au Maroc, 9 en Tunisie, 12 à Madagascar, 3 en Égypte et 3 en Algérie.

Pour les élèves et les familles, cette année scolaire s'est déroulée dans un environnement marqué par les difficultés économiques, une certaine insécurité, l'instabilité politique ou des campagnes électorales. Le lycée de Tripoli (Libye) est provisoirement fermé. À Tananarive et dans plusieurs villes malgaches, l'insécurité s'est fortement développée. Au Maghreb et au Machrek, les familles ont été touchées par la dégradation de la situation économique et beaucoup sont soucieuses des recompositions institutionnelles ou des nouveaux courants politiques qui ont émergés depuis les événements du Printemps arabe.

7 PAYS
3 ZONES DE MUTUALISATION
86 ÉTABLISSEMENTS
 → **38** EGD
 → **9** CONVENTIONNÉS
 → **39** PARTENAIRES

56 060 ÉLÈVES



213 PERSONNELS AEFE EXPATRIÉS

1 267 PERSONNELS AEFE RÉSIDENTS

Secteur Afrique subsaharienne

Le secteur Afrique subsaharienne regroupe 24 pays du Cap Vert à Djibouti, du sud du Maghreb aux Grands Lacs. Il compte 69 établissements homologués dont 4 en gestion directe (EGD), 26 conventionnés et 39 partenaires. L'AEFE détache 917 personnels titulaires pour exercer au sein de ces établissements : 225 expatriés et 692 résidents. L'ensemble des écoles, collèges et lycées du secteur accueillent 42 454 élèves. Dans le secteur, la répartition des élèves par nationalité est de 39 % de Français, 44 % de nationaux et 17 % de nationalité tierce.

Le Sénégal, fort de 6 500 élèves, représente le réseau le plus complet avec 13 établissements dont 1 EGD et 3 conventionnés. La Côte d'Ivoire, avec 8 établissements à Abidjan ayant signé un accord de partenariat avec l'AEFE et près de 6 000 élèves, est redevenue un réseau dense.



Lycée français Saint-Exupéry de Ouagadougou (Burkina Faso)

Depuis septembre 2011, le secteur regroupe 3 zones de mutualisation : Afrique occidentale, Afrique centrale et Afrique orientale. Ce dispositif a contribué à la modernisation de la gestion des moyens et à la mise en œuvre d'une meilleure gouvernance. La mise en place des comités de pilotage de la mutualisation (CPM) a également amélioré la prise en compte des attentes émanant des établissements dans les plans régionaux de formation et les actions de conseil pédagogique.

L'installation de systèmes de visio-conférences a permis de renforcer les échanges entre les établissements et l'Agence, notamment pour les conférences d'orientation stratégique, les comités de pilotage de la mutualisation et les questions budgétaires.

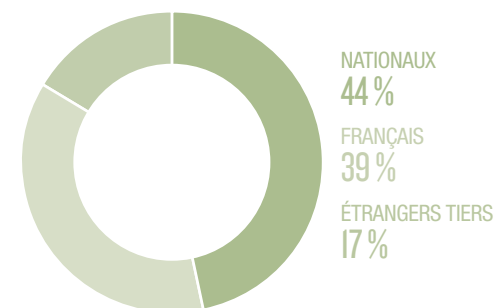
Les établissements de ce secteur présentent des spécificités fortes, en particulier un environnement marqué par l'histoire des relations avec la France et imprégné de la langue et de la culture françaises. Les établissements de ce secteur accueillent de plus en plus d'élèves français de retour dans le pays d'origine de leur famille (notamment au Congo, au Mali, au Togo). Les situations politiques, parfois instables, et les crises traversées par les pays peuvent entraîner de subites chutes d'effectifs, voire des fermetures-réouvertures d'établissements générant un manque d'attractivité de certains postes pour les personnels français.

La mise en place de la **dématérialisation du baccalauréat en 2012**, en partenariat avec l'Académie de Bordeaux, est une innovation qui a été très profitable. Elle a permis d'éviter de nombreux déplacements d'enseignants correcteurs sur un continent où les liaisons aériennes sont souvent difficiles. Le gain en termes de coût et de temps constitue une avancée importante pour les établissements et les élèves de cette zone.

Enfin, un soutien important a été apporté aux systèmes éducatifs locaux en étroite liaison avec les postes diplomatiques. Cette politique de **coopération éducative** se matérialise par l'accueil et la formation de professeurs nationaux, ainsi que par des missions d'expertise et d'appui auprès des établissements des pays d'accueil.

24 PAYS
3 ZONES DE MUTUALISATION
69 ÉTABLISSEMENTS
 → 4 EGD
 → 26 CONVENTIONNÉS
 → 39 PARTENAIRES

42 454 ÉLÈVES



225 PERSONNELS AEFE EXPATRIÉS
692 PERSONNELS AEFE RÉSIDENTS

(chiffres AEFE 2012/2013)

Secteur Amériques, Afrique australe et orientale

Le secteur Amériques/Afrique australe et orientale regroupe 32 pays sur l'ensemble du continent américain et en Afrique australe, de l'Afrique du Sud à l'Angola et au Kenya. Il compte 102 établissements homologués dont 1 en gestion directe (EGD), 48 conventionnés et 53 partenaires pour la plupart implantés aux États-Unis. L'AEFE détache 1 109 personnels titulaires pour exercer au sein de ces établissements : 261 expatriés et 848 résidents. Les écoles, collèges et lycées du secteur accueillent 57 939 élèves dont 49 483 sur le continent américain et 8 456 en Afrique australe et orientale. Sur l'ensemble de ces établissements, la répartition des élèves par nationalité est de 36 % de Français, 54 % de nationaux et 10 % de nationalité tierce.

Ce secteur se caractérise par une **grande hétérogénéité** tant par la taille de ses établissements (de 80 élèves en Zambie à 3 000 élèves à Mexico) que par les filières qui y sont ouvertes. Le lycée de Mexico est le seul du réseau à proposer des sections technologiques industrielles, des sections de techniciens supérieurs ainsi qu'une licence professionnelle. Ce secteur a la particularité d'accueillir la plupart des établissements fonctionnant selon le calendrier du rythme sud (année scolaire de février à décembre).

Depuis septembre 2012, le secteur regroupe 5 zones de mutualisation : Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes, Amérique du Sud, Amérique du Sud/Cône andin, Afrique australe et Océan indien. Depuis septembre 2011, l'ensemble des établissements d'Amérique du Sud bénéficie d'un **coordonnateur régional délégué de la direction de l'AEFE** basé à Santiago du Chili.

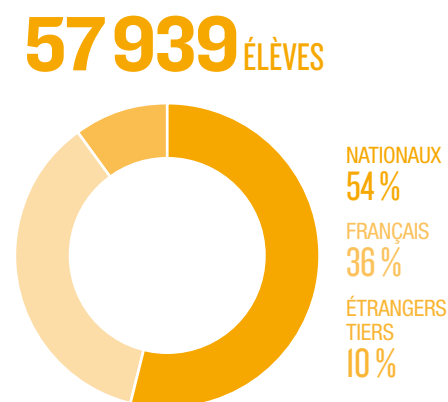
La fréquentation des établissements de ce secteur a enregistré une progression de 3,1 % par rapport à l'année précédente, confirmant ainsi leur dynamisme et leur forte attractivité. Sur le continent américain, l'établissement de Panama poursuit son développement (+ 41 %) et connaît la plus forte croissance sur cette zone géographique, suivi par Cuba (+ 32 %) et Managua (+ 17 %). En Afrique australe et orientale, l'établissement de Maputo connaît une hausse de 42 %, celui de Kampala de 35 %.

Les cinq zones de mutualisation ont leurs propres spécificités :

- **zone Amérique du Nord** (établissement mutualisateur : Ottawa) regroupe 22 321 élèves, soit 38,5 % des effectifs du secteur. Cette zone a la particularité de rassembler la plupart des établissements partenaires du secteur, ce modèle répondant aux attentes des publics nord-américains. La mise en place des accords de partenariat avec les établissements simplement homologués est en voie d'achèvement et 3 nouveaux établissements ont obtenu l'homologation. À la rentrée 2011, le continent nord-américain accueillait donc 42 établissements partenaires et 7 établissements conventionnés.

- **zone Amérique centrale et Caraïbes** (établissement mutualisateur : San Salvador) regroupe 8 448 élèves, soit 14,6 % des effectifs du secteur. Cette zone se caractérise par son bilinguisme et son biculturalisme français/espagnol. La plupart des établissements étant profondément ancrés dans le dispositif local d'enseignement. Les écoles françaises de La Havane et de Panama ont obtenu l'homologation des niveaux 6^{ème} et 5^{ème}, conséquence logique de leur développement. Le lycée franco-hondurien de Tegucigalpa a pour sa part obtenu l'homologation des classes de 1^{re}. Le lycée Alexandre-Dumas de Port-au-Prince a retrouvé le nombre d'élèves d'avant le séisme de 2010 et fonctionne de nouveau normalement.
- **zone Amérique du sud** (établissement mutualisateur : Bogota) regroupe 9 098 élèves, soit 15,7 % des effectifs du secteur avec notamment le Brésil qui constitue un réseau local composé de 3 établissements conventionnés et de 2 établissements partenaires.
- **zone Amérique du Sud/Cône andin** (établissement mutualisateur : Buenos Aires) regroupe 9 617 élèves, soit 16,6 % des effectifs du secteur. Le lycée Jean-d'Alembert de Vina del mar (Chili) a obtenu l'homologation du niveau 2^{nde} et le lycée Saint-Exupéry de Santiago du Chili a posé la première pierre de son extension le 9 juillet 2012.
- **zone Afrique australe et orientale** (établissement mutualisateur : Johannesburg) regroupe 8 455 élèves, soit 14,6 % des effectifs du secteur. Dans cette zone, les établissements, souvent de taille intermédiaire, poursuivent leur développement et leur montée en effectifs, notamment grâce à la mise en place de sections bilingues.

32 PAYS
5 ZONES DE MUTUALISATION
102 ÉTABLISSEMENTS
 → 1 EGD
 → 48 CONVENTIONNÉS
 → 53 PARTENAIRES



261 PERSONNELS AEFE EXPATRIÉS
848 PERSONNELS AEFE RÉSIDENTS

Secteur Asie, Moyen-Orient

Le secteur Asie, Moyen-Orient, qui intègre également le Proche-Orient, regroupe 34 pays et compte 104 établissements homologués dont 5 en gestion directe, 34 conventionnés et 65 partenaires. L'AEFE détache 846 personnels titulaires pour exercer au sein de ces établissements : 206 expatriés et 640 résidents. L'ensemble des écoles, collèges et lycées du secteur accueillent 83 911 élèves. Les effectifs ont continué à progresser à la rentrée 2011 avec une hausse moyenne de 5,2 %. La répartition des élèves par nationalité est de 27,5 % de Français, 56,7 % de nationaux et 15,8 % de nationalité tierce.

Ce secteur regroupe 3 zones de mutualisation : Asie/Pacifique, Moyen-Orient et Péninsule indienne, Proche-Orient. Depuis 2011, l'ensemble des établissements d'Asie/Pacifique bénéficie d'un coordonnateur régional délégué de la direction de l'AEFE basé à Pékin. Pour compléter le dispositif, un poste de coordonnateur délégué de la direction de l'AEFE basé à Beyrouth a été créé en septembre 2012 pour la zone Proche et Moyen-Orient.

Le pilotage du secteur Asie/Moyen-Orient s'est fixé quatre objectifs majeurs pour les établissements :

- la mise en place d'un suivi de la gestion et de la consommation des moyens d'enseignement,
- le développement de l'innovation pédagogique et technologique (dématérialisation de la correction des épreuves du baccalauréat),
- l'accompagnement de l'offre pédagogique dans le domaine de l'enseignement des langues et de l'EPS,
- le renforcement de la coopération éducative.

Ce pilotage se développe par le biais de conférences d'orientation stratégique afin de mettre en place un cadre pluriannuel, en particulier

pour les établissements en gestion directe et pour tous les établissements ayant un projet immobilier. De même, le secteur a réalisé une **cartographie des implantations de postes d'enseignants** expatriés avec mission de conseil pédagogique. Cette démarche s'inscrit dans la perspective du plan d'orientation stratégique (POS) de l'AEFE et des logiques de développement des établissements. Les comités de pilotage de la mutualisation (CPM) ont élaboré une carte de ces postes et ont transmis à l'Agence leurs propositions pour les établissements supports et les disciplines concernées.

De nouveaux dispositifs ont été mis en place afin de développer l'attractivité des établissements : **enseignement bilingue** dès les classes de maternelle, **politique des langues renforcée** (section bilingue français mandarin à Pékin, section internationale de mandarin à Shanghai). Dans cette perspective, le renforcement de l'accueil d'élèves nationaux et étrangers tiers est un enjeu central. L'articulation avec les dispositifs d'enseignement bilingue, relevant de programmes intégrés de coopération, permet de renforcer l'implantation locale des établissements.

La zone Asie/Moyen-Orient poursuit la dynamique engagée de modernisation et d'internationalisation des établissements dans un contexte extrêmement concurrentiel, notamment avec les écoles anglophones. Dans ce cadre, elle privilégie une logique de réseau et confirme de fortes capacités d'autofinancement. Par ailleurs, la grande majorité des établissements met en œuvre les projets d'établissement grâce à des actions conformes aux objectifs fixés conjointement par l'Agence et par le ministère de l'Éducation nationale. C'est notamment le cas en ce qui concerne l'éducation à l'orientation dans tout le

secondaire, la promotion des filières scientifiques et la promotion des langues étrangères.

Au Moyen-Orient, le renforcement de l'enseignement de l'arabe, l'intégration des contraintes éducatives locales au regard des normes de l'homologation et la formation continue des recrutés locaux relèvent de problématiques communes dans cette zone où les établissements sont statutairement très hétérogènes. Le renforcement du partenariat avec la Mission Laïque Française (lycées d'Al-Khobar et de Djeddah en Arabie Saoudite, école de Bahreïn et lycée Voltaire au Qatar) s'inscrit dans une logique de complémentarité. Il en est de même pour les établissements relevant de l'Association franco-libanaise d'éducation et de culture (AFLEC) à Dubaï et à Abu Dhabi, qui s'inscrivent dans le cadre du protocole signé entre l'AEFE et la MLF.

Les établissements du secteur Asie, Moyen-Orient restent très impliqués dans le dispositif de coopération éducative avec :

- le lycée français Louis-Massignon d'Abu Dhabi qui joue le rôle d'établissement relais pour le projet de coopération éducative en partenariat avec le lycée Louis-le-Grand. Ce projet de formation d'élites locales est financé par l'émirat, tout comme l'extension immobilière de l'établissement.
- le lycée français de Pondichéry qui met en œuvre un dispositif expérimental à destination d'élèves nationaux à travers le développement d'une filière scientifique en partenariat avec le lycée Louis-le-Grand.

34 PAYS

3 ZONES DE MUTUALISATION

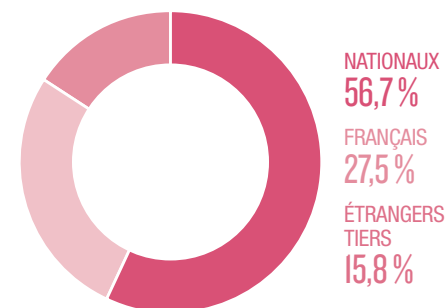
104 ÉTABLISSEMENTS

→ 5 EGO

→ 34 CONVENTIONNÉS

→ 65 PARTENAIRES

83 911 ÉLÈVES



206 PERSONNELS AEFE EXPATRIÉS

640 PERSONNELS AEFE RÉSIDENTS

Secteur Europe

Le secteur Europe regroupe 35 pays et compte 120 établissements homologués dont 27 en gestion directe (EGD), 39 conventionnés et 54 partenaires. L'AEFE détache 2 124 personnels titulaires pour exercer au sein de ces établissements : 219 expatriés et 1 905 résidents.

Les écoles, collèges et lycées du secteur accueillent 66 111 élèves. Dans l'ensemble de ces établissements, la répartition des élèves par nationalité est de 53 % de Français, 36 % de nationaux et 11 % de nationalité tierce.

Les effectifs d'élèves du secteur ont connu une hausse globale de près de 4 %. Toutefois, cette augmentation demeure inégale selon les zones : l'Europe du Nord et l'Europe du Sud-Est enregistrent une forte croissance, alors que pour la première année la zone Ibérique connaît une stagnation de ses effectifs (- 0,12 %) en raison

de la crise économique. Enfin, il faut noter que certains établissements connaissent une forte pression et sont à saturation de leurs capacités d'accueil, notamment à Londres, Bruxelles, La Haye, Ankara et Istanbul.

Depuis septembre 2011, le secteur regroupe 5 zones de mutualisation : Europe ibérique, Europe du Sud-Est, Europe orientale et scandinave, Europe centrale et Europe du Nord-Ouest. La nouvelle gestion administrative et financière de l'ensemble des moyens déconcentrés par les 5 établissements mutualisateurs du secteur a été efficace. L'intensification de la politique de déconcentration menée par l'AEFE s'exprime aussi par le recrutement pour la rentrée 2012 dans les établissements du secteur Europe de 39 enseignants expatriés avec mission de conseil pédagogique au 2nd degré.

L'Europe dispose de **2 coordonnateurs régionaux délégués de la direction**, l'un basé en Allemagne (Berlin) qui a en charge l'Europe centrale, l'Europe du Nord-Ouest, et l'Europe Orientale et Scandinave ; l'autre basé en Italie (Rome) pour l'Europe du Sud-Est et la zone Ibérique.

Le pilotage du secteur s'est également appuyé sur la mise en place d'une **conférence d'orientation stratégique** avec tous les établissements en gestion directe. Cette rencontre annuelle entre l'équipe de direction et le secteur permet d'élaborer un diagnostic transversal susceptible d'éclairer les évolutions de l'établissement sur les deux ou trois années à venir. Ces conférences d'orientation stratégique prennent en compte l'évolution de la structure pédagogique et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l'établissement tant sur le plan financier que relativement à l'encadrement et, le cas échéant, en matière immobilière. Ces conférences font l'objet d'un compte rendu partagé signé par le chef de secteur et le chef d'établissement. Elles permettent d'établir un cadre de référence pour la gestion de l'établissement. Ce dispositif a été étendu, dès la rentrée 2012, aux établissements conventionnés qui ont un projet immobilier ou qui en font la demande.

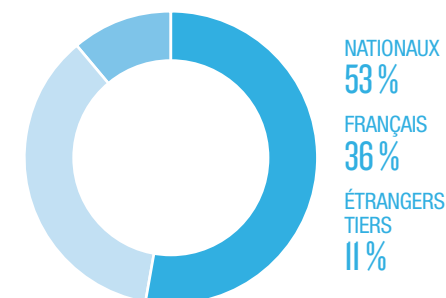
Dans le contexte de crise économique qui a touché de nombreux pays en Europe, le secteur s'attache à suivre étroitement les lycées d'Athènes, de Lisbonne, de Porto et d'Espagne. Toutefois, les prévisions en termes d'effectifs pour les mois à venir ne suscitent pas d'inquiétudes notables.



L'école bilingue de Londres (Royaume-Uni)

35 PAYS
5 ZONES DE MUTUALISATION
120 ÉTABLISSEMENTS
 → 27 EGD
 → 39 CONVENTIONNÉS
 → 54 PARTENAIRES

66 111 ÉLÈVES



219 PERSONNELS AEFE EXPATRIÉS
1 905 PERSONNELS AEFE RÉSIDENTS

(chiffres AEFE 2012/2013)



Lycée français annexe Saint-Exupéry de Madrid (Espagne)

LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

L'activité immobilière de l'AEFE se déploie avec le triple objectif de remettre à niveau le patrimoine des établissements scolaires et d'accompagner leur développement en augmentant leur capacité d'accueil ainsi qu'en améliorant la qualité de leurs installations. Ces opérations menées en relation étroite avec les équipes de direction sur place ont concerné de nombreux établissements sous différents aspects : achat de terrains et construction de nouveaux locaux pour développer le réseau ; rénovation des installations existantes pour garantir des conditions de travail optimales aux élèves.

Trois objectifs principaux

Les conditions d'installation des établissements scolaires du réseau sont un élément essentiel à un enseignement de qualité. Elles constituent, dans un contexte concurrentiel de plus en plus marqué, notamment avec les écoles anglo-saxonnes, un facteur d'attractivité très important pour les établissements du réseau. Dans ce cadre, la politique immobilière menée par l'Agence au bénéfice des écoles, collèges et lycées français de l'étranger poursuit trois objectifs :

1 →

La remise à niveau du patrimoine immobilier.

Il s'agit de donner aux établissements les moyens matériels d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions et de combler le retard pris dans l'entretien d'infrastructures qui ont parfois souffert d'un manque d'attention pendant plusieurs années. L'AEFE s'attache à remettre à niveau les équipements dont elle s'est vue confier la gestion depuis qu'elle a acquis de nouvelles compétences immobilières en 2006.

2 →

L'accompagnement du développement du réseau au niveau des infrastructures.

Les établissements connaissent une hausse constante de leurs effectifs depuis plusieurs années et doivent mener des projets d'aménagement, d'extension ou d'acquisition afin de faire face à cette demande de scolarisation.

3 →

L'amélioration de la qualité des équipements et de l'image des établissements.

L'offre éducative proposée aux familles, aux élèves et aux enseignants repose aussi sur la mise à disposition d'équipements complets : terrains de sports, gymnases, salles informatiques, centres d'archives et de documentation, salles de théâtre. La création de ces infrastructures scolaires permet d'assurer les enseignements dans des conditions optimales et de donner une image attractive des établissements du réseau.

Un contexte en évolution

L'activité immobilière de l'Agence est marquée par d'importantes évolutions en cours. En premier lieu, l'AEFE poursuit un dialogue avec le ministère de l'Économie et des Finances sur le transfert à l'Agence de la responsabilité et de la gestion de l'ensemble des bâtiments utilisés par des établissements en gestion directe (EGD) et appartenant à l'État. La mise à disposition de ce patrimoine doit être effectuée dans le cadre de conventions d'utilisation dont les modalités de délivrance et les conditions juridiques et financières doivent être arrêtées dans une circulaire de France Domaine.

En second lieu, des précisions sur les moyens financiers dont disposera l'Agence pour la gestion de son patrimoine scolaire seront nécessaires pour se prononcer sur le choix

d'un des scénarios de stratégie immobilière développés dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'Agence approuvé par France Domaine le 27 juin 2011.

En raison de la loi de programmation des Finances publiques 2011/2013 interdisant aux opérateurs publics de recourir à l'emprunt pour financer leurs investissements immobiliers, l'Agence a dû trouver des solutions afin de poursuivre ses opérations immobilières. Pour l'année 2011, une dotation budgétaire complémentaire a été accordée par le ministère de l'Économie et des Finances pour ne pas bloquer les opérations déjà engagées. Pour 2012, l'Agence a été autorisée à bénéficier d'avances de l'Agence France Trésor.

Les opérations livrées en 2011/2012

Les travaux suivants ont été finalisés :

En Afrique

- la construction d'une école primaire à Alger (Algérie) ;
- la première phase (construction d'une extension de 6 classes) de la rénovation-extension de l'école Molière de Casablanca (Maroc) ;
- l'aménagement d'un plateau sportif à Nouakchott (Mauritanie).

En Asie

- la construction du nouveau lycée français international à Tokyo (Japon).

En Europe

- la rénovation de l'aile du primaire à Barcelone (Espagne) ;
- la rénovation d'une partie des bâtiments du

lycée Jean-Monnet de Bruxelles (Belgique) ;

- la construction d'une nouvelle école maternelle à Bruxelles (Belgique) ;
- l'aménagement d'une médiathèque au lycée Van Gogh de La Haye (Pays-Bas) ;
- la restructuration du pavillon au lycée Jean-Renoir de Munich (Allemagne) ;
- la construction d'une extension de l'école Saint-Exupéry de Madrid (Espagne).



Lycée français de Tananarive (Madagascar)



Questions à → Pierre Labadie, responsable de l'antenne immobilière AEFE à l'ambassade de France au Maroc, Rabat

Quel est le rôle de l'antenne immobilière AEFE au Maroc ?

La compétence de l'antenne s'exerce sur le Maroc et l'Afrique de l'ouest qui

concentre 25 établissements AEFE en gestion directe (EGD). Son positionnement sur le terrain permet de prolonger au plus près des acteurs locaux l'action du service immobilier de l'Agence et d'assurer la gestion des opérations immobilières dans ses multiples composantes. Elle contribue à la définition de la politique immobilière de l'AEFE en apportant son concours technique dans le choix et l'expertise de bâtiments et de terrains lors opérations d'acquisition, de cession immobilière, de prise à bail ou lors d'études de faisabilité en vue de procéder à la réalisation de montages innovants. Une bonne connaissance du milieu professionnel local des entreprises de bâtiments, des bureaux études et des conseils en immobilier aptes à pouvoir intervenir pour le compte de l'Agence lui permet d'être force de proposition pour la définition du mode opératoire des projets immobiliers. L'antenne immobilière permet une conduite déconcentrée d'opérations depuis l'identification des besoins jusqu'à la mise en exploitation et l'utilisation de l'ouvrage construit en passant par l'expertise initiale, la mise au point du programme, le montage de l'opération, la réalisation des études puis le suivi de l'exécution des travaux et la réception des ouvrages. Enfin, elle a un rôle de conseil technique auprès des établissements concernant l'organisation et le suivi de l'entretien immobilier et de la maintenance des équipements techniques.

Quel est son lien avec le service immobilier de l'AEFE ?

L'antenne est une entité à part entière déconcentrée du service immobilier de l'AEFE.

Les besoins sont-ils importants en matière immobilière ?

Oui. L'activité a été très importante sur ces quatre dernières années en raison du retard d'entretien pris par le ministère des Affaires étrangères qui était responsable de la gestion du parc immobilier jusqu'à la création du service immobilier de l'AEFE en 2005. Le SPSI (schéma pluriannuel de stratégie immobilière) réalisé en 2010 a permis de fixer les orientations immobilières de l'Agence pour les prochaines années. Il y a encore des besoins importants, mais de nombreux chantiers ont déjà été concrétisés comme le lycée Jean-Mermoz de Dakar, le gymnase du lycée Victor-Hugo de Marrakech, le CDI du lycée Descartes de Rabat, la rénovation et la mise en sécurité du lycée La Fontaine à Niamey ou l'extension du groupe scolaire Claude-Monet de Mohammedia. Les études de conception engagées en parallèle ont permis de lancer à l'été 2012 le chantier de restructuration de l'école Chénier à Rabat. Ceux du lycée Lyautey et de l'école Molière de Casablanca devraient débuter dans les prochaines semaines.

Quelles sont les spécificités de la conduite de projets immobiliers à l'étranger ?

Pour construire un établissement scolaire à l'étranger, il n'existe pas de « recette » unique que l'on pourrait exporter. Il faut réinventer pour chaque opération de nouveaux assemblages à partir d'ingrédients à chaque fois différents pour obtenir un produit final aux caractéristiques comparables à celles d'un établissement scolaire en France. Il y a une démarche nécessaire d'ouverture et d'analyse du tissu local qui doit permettre de concilier le savoir-faire des acteurs locaux aux exigences de qualité et de sécurité attendues pour un établissement scolaire. Cette démarche est indispensable pour maîtriser les coûts de construction et permettre un entretien et une maintenance ultérieure.



Lycée international Alexandre-Dumas d'Alger (Algérie)



Lycée français René-Descartes de Kinshasa
(République démocratique du Congo)

Les opérations d'acquisition

Durant l'année 2011/2012, l'AEFE a acquis de nouveaux biens :

- En mars 2012, l'Agence a pris à bail emphytéotique, auprès du Comité populaire d'Ho-Chi-Minh-Ville (Vietnam) pour une durée de 46 ans, un terrain jouxtant le lycée français Marguerite-Duras destiné à l'aménagement d'un parking.
- En juin 2012, elle a acquis, auprès de l'Association des parents d'élèves (APE), les droits immobiliers sur le site de la Gombe et sur une partie du site de Kalemie accueillant le lycée français René-Descartes de Kinshasa (République démocratique du Congo).
- En juin 2012, elle a également signé une promesse d'acquisition, sous condition suspensive d'obtention des autorisations des autorités locales, d'un terrain en vue de la relocalisation de l'école primaire Guy-de-Maupassant et du collège Charles-Nicolle à Sousse (Tunisie).

Des négociations sont actuellement menées avec le Comité populaire d'Hanoï (Vietnam) en vue de l'acquisition d'un terrain pour la relocalisation du lycée Alexandre-Yersin.

Enfin, les recherches d'un terrain à Vientiane (Laos) se poursuivent pour l'extension du lycée Josué-Hoffet.



Lycée français du Caire (Égypte)

Les chantiers en voie d'achèvement

L'année 2011/2012 a vu l'ouverture de nombreux chantiers :

- Amman (Jordanie) : construction d'un nouveau collège-lycée, livraison prévue début 2013.
- Bruxelles (Belgique) : restructuration et l'extension du restaurant scolaire, livraison prévue en novembre 2012.
- Le Caire (Égypte) : construction du nouveau lycée, livraison prévue début 2013.
- Mohammedia (Maroc) : surélévation et extension du bâtiment existant, livraison prévue en novembre 2012.
- Tananarive (Madagascar) : extension du site du lycée français, internat et locaux pédagogiques, livraison prévue en octobre 2012.
- Tunis (Tunisie) : construction du bâtiment scientifique et de la salle polyvalente du lycée Pierre-Mendès-France, livraison prévue octobre 2012.



École André-Chénier de Rabat (Maroc)

Les opérations en phase d'appel d'offres ou en attente d'autorisation

- Casablanca (Maroc) : deuxième phase de la rénovation-extension de l'école Molière, appel d'offres travaux en cours.
- Casablanca (Maroc) : extension du lycée Lyautey.
- Rabat (Maroc) : rénovation-extension de l'école Chénier, attribution du marché de travaux en septembre 2012.
- Berlin (Allemagne) : construction du bâtiment du restaurant scolaire pour l'école élémentaire.
- Nouakchott (Mauritanie) : extension du lycée Théodore-Monod.
- Ankara (Turquie) : la conclusion du marché de travaux pour la reconstruction de l'école maternelle est en attente de la délivrance du permis de construire par la municipalité.



Lycée français de Vienne (Autriche)

Les projets en phase d'étude

- Au Maroc, de nombreux projets sont en phase d'étude dans les différents établissements en gestion directe avec des projets d'extension et de rénovation (Meknès, Tanger, etc.).
- À Rome (Italie) : les études de maîtrise d'œuvre ont démarré pour les projets de restructuration du bâtiment « Casone » du lycée français Chateaubriand.
- Vienne (Autriche) : les études de maîtrise d'œuvre ont débuté pour la rénovation-extension du studio Molière au lycée français.
- À Tunis-la Marsa (Tunisie) : les études de maîtrise d'œuvre ont commencé pour la rénovation du lycée Gustave-Flaubert.
- À Pékin (Chine) : les études de maîtrise d'œuvre sont en cours pour la construction du nouveau lycée.
- À Tunis (Tunisie) : les études de programmation pour la finalisation de la restructuration du lycée-Pierre-Mendès France vont être engagées.
- À Buenos Aires (Argentine) : un concours de maîtrise d'œuvre va être engagé pour la rénovation du lycée Jean-Mermoz.

Enfin, les réflexions se poursuivent à Moscou, St-Petersbourg et Abou Dhabi pour trouver des solutions aux problèmes d'installation de ces établissements.



Lycée français de San Salvador Antoine Consuelo de Saint-Exupéry (El Salvador)

L'aide apportée par l'Agence aux projets immobiliers des établissements conventionnés

L'Agence apporte son soutien technique et financier à différents projets immobiliers engagés par des établissements conventionnés. En 2011/2012, les établissements concernés par une aide importante ont été :

- le lycée français Liberté de Bamako (Mali),
- l'école française Jacques-Prévert de Saly (Sénégal),
- le lycée Pasteur de Lagos (Nigéria),
- le lycée français de Tamatave (Madagascar),
- le lycée George Pompidou de Dubaï (Émirats Arabes Unis),
- l'école française d'Amman (Jordanie),
- le lycée La Condamine de Quito (Équateur),
- le lycée français de San Salvador (El Salvador),
- le lycée français international de Tokyo (Japon),
- le lycée Condorcet de Sydney (Australie),
- le lycée Marius Latour de Porto (Portugal),
- le lycée Anna-de-Noailles de Bucarest (Roumanie),
- le lycée français de Hambourg (Allemagne),
- l'école Pierre-et-Marie-Curie de Heidelberg (Allemagne),
- le lycée français de Bilbao (Espagne),
- le lycée français de San Francisco (États-Unis),
- le lycée français Rochambeau de Washington (États-Unis).



Lycée français René-Descartes de Phnom Penh (Cambodge)

Les projets financés par le ministère des Affaires étrangères

Le ministère des Affaires étrangères demeure en charge du patrimoine des lycées français à l'étranger appartenant à l'État et n'ayant pas été remis en gestion à l'AEFE. Dans ce cadre, des opérations ponctuelles ont été réalisées par le service immobilier de l'Agence à Rome (Italie), Istanbul (Turquie) et Phnom Penh (Cambodge).

ZOOM → Le lycée Jean-Mermoz de Dakar reçoit le prix AFEX 2012



Lycée Jean-Mermoz de Dakar (Sénégal)

Le 28 août 2012, Mme Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, a remis le « Grand Prix AFEX 2012 de l'architecture française dans le monde » à l'agence Terreneuve et à Adam Yedid architectes pour la réalisation du lycée français Jean-Mermoz de Dakar (Sénégal).

Le lycée Jean-Mermoz a été élu par un jury composé de personnalités de tout premier plan du monde de l'architecture, parmi 11 réalisations architecturales sélectionnées. Ce prix récompense un projet immobilier que l'AEFE a voulu ouvert sur la culture du pays d'implantation, prenant en compte les ressources locales et soucieux de son environnement.

M. Olivier Boasson, directeur-adjoint de l'AEFE, a témoigné de l'expérience de maître d'ouvrage de l'AEFE, insistant sur la vocation des établissements français à l'étranger à participer au rayonnement de la culture française en incarnant l'excellence de l'architecture française. Il a souligné la volonté de l'Agence de concilier, à travers ses projets immobiliers, notamment pour Dakar, la promotion de l'architecture française à l'international et la prise en compte des savoir-faire locaux.



Lycée français Blaise-Pascal d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

LES PERSONNELS



Conformément aux priorités définies dans son Plan d'orientation stratégique 2010/2013, l'Agence s'attache à maintenir l'équilibre entre personnels titulaires et personnels non titulaires au sein du réseau. Cet équilibre doit garantir un haut niveau d'encadrement et l'excellence pédagogique des établissements. Dans un contexte budgétaire contraint et dans le cadre du respect du plafond d'emplois assigné à l'AEFE, le maintien de cet équilibre exige une stratégie de recrutement ciblée et une politique de formation efficace à destination des personnels, notamment recrutés localement.



6 457

titulaires

détachés par l'AEFE
au cours de l'année
scolaire 2011/2012

1 120

personnels expatriés

5 337

personnels résidents

L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES PERSONNELS DU RÉSEAU

Au cours de l'année scolaire 2011/2012, **6 457 personnels ont été détachés par l'AEFE** pour exercer au sein des établissements en gestion directe (EGD) ou conventionnés du réseau. La faible diminution du nombre de postes occupés (- 0,5 %) doit s'analyser au regard des événements auxquels l'Agence a dû faire face en Lybie, en Iran et en Syrie.

l'objectif de l'Agence demeure de maintenir un niveau d'encadrement par des agents titulaires d'environ 50 %

La relative stabilité des effectifs de personnels titulaires détachés par l'AEFE sur les trois dernières années résulte d'une diminution

constante du nombre d'expatriés (- 12,1 % depuis 2008/2009) et d'une progression du nombre de personnels résidents (+ 3,6 % depuis 2008/2009). Toutefois, pour l'année 2011/2012, le nombre de personnels titulaires détachés par l'Agence est en baisse en raison d'un recul des effectifs expatriés de 1,7 % conjugué à une diminution des effectifs de résidents de 0,2 %.

En conformité avec les priorités retenues dans son Plan d'orientation stratégique 2010/2013, l'objectif de l'Agence demeure de maintenir un niveau d'encadrement par des agents titulaires d'environ 50 %.

Cette tendance doit être mise en regard avec la hausse continue du nombre d'élèves au sein des établissements du réseau. Le ratio du nombre d'élèves par personnel expatrié augmente fortement : + 26 % sur les trois dernières

années. De même, le taux d'encadrement des élèves par des personnels titulaires au sein des établissements en gestion directe et conventionnés est en baisse de 4,9 % depuis 2008/2009.

Le maintien de la qualité de l'encadrement des élèves réside ainsi dans le recrutement de personnels expatriés susceptibles de former efficacement les personnels locaux et d'animer leur discipline dans l'ensemble de leur établissement d'affectation, dans un pays, voire dans une zone géographique plus étendue.

Effectifs des personnels expatriés et résidents dans les établissements EGD et conventionnés

Années	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Ratio élèves/expatriés	136,2	145,2	155,7	162
Total personnels résidents	5 151	5 241	5 350	5 337
Total personnels titulaires détachés par l'AEFE	6 425	6 444	6 489	6 457
Ratio élèves/titulaires détachés par l'AEFE	26,8	27,1	27,3	28,1
Total personnels expatriés	1 274	1 203	1 139	1 120

Au cœur du dispositif de pilotage : les personnels expatriés

L'Agence a choisi de réserver les fonctions d'encadrement et de pilotage aux personnels bénéficiant du statut d'expatrié. Ces derniers se répartissent en deux groupes : 629 fonctionnaires dédiés à l'encadrement et 491 enseignants, dont 86 sont affectés dans des pays de zone A, c'est-à-dire des pays dans lesquels les conditions de vie sont particulièrement difficiles. Ces personnels expatriés permettent d'une part aux établissements de bénéficier d'un encadrement de qualité, qui leur assure un fonctionnement dans les meilleures conditions de conformité aux méthodes de gouvernance des établissements à la française. D'autre part, il s'agit pour l'Agence de s'appuyer sur une expertise pédagogique de haut niveau afin de diffuser au mieux l'innovation pédagogique et de garantir un enseignement d'excellence dans le réseau. Véritables relais de l'Agence dans les établissements, les personnels expatriés appliquent les orientations définies par celle-ci et permettent, par leur rotation entre la France et l'étranger, une bonne liaison des dispositifs scolaires français en France et à l'étranger.



Lycée français Denis-Diderot de Nairobi (Kenya)



Lycée français Paul-Valéry de Cali (Colombie)

Pour la rentrée 2012, l'Agence a poursuivi la mise en place coordonnée des conseillers pédagogiques qui, au-delà d'une quotité d'enseignement, interviennent dans un établissement, un pays ou dans le champ plus vaste d'une zone géographique pour animer, accompagner et renforcer les synergies en matière pédagogique.

diffuser au mieux l'innovation pédagogique et de garantir un enseignement d'excellence

Tous les professeurs expatriés du 2nd degré désormais recrutés **ont une mission de conseil pédagogique et sont chargés de l'animation de leur discipline et de la formation des professeurs recrutés locaux**. Avant leur prise de poste, des lettres de mission adaptées aux problématiques de leur établissement et de leur zone d'affectation leur sont remises. Ils contribuent ainsi au premier chef à la diffusion des innovations pédagogiques qui renforcent l'attractivité des établissements pour les familles.

Le dialogue social

La qualité de l'enseignement dispensé au sein des établissements et la mise en œuvre des orientations fixées par l'AEFE reposent sur l'efficacité professionnelle des personnels déployés dans le réseau et sur leur investissement personnel. La prise en considération des conditions d'exercice de ces personnels est au cœur de la politique des ressources humaines menée par l'AEFE. Une des principales évolutions en la matière réside dans la mise en place d'un dialogue social constructif avec les représentants des personnels. Ce dialogue se développe d'abord au sein des instances de concertation prévues par les textes au niveau central comme au niveau local. Cette concertation se poursuit lors de réunions informelles désormais plus régulières.



Les représentants des personnels membres du conseil d'administration de l'Agence

La création en 2011 d'un **bureau en charge des affaires générales et du dialogue social** a marqué cette volonté de permettre des échanges réguliers sur des sujets transversaux avec les organisations syndicales. Cette dynamique s'est prolongée en 2012. Ces réunions d'échange ont notamment abouti à la proposition d'un texte rénovant le régime du temps partiel et de l'organisation des Commission consultative paritaire (CCP) lors du Comité technique de juillet 2012.

Les recrutements : une procédure sélective

La qualité des recrutements, tant pour les expatriés que pour les résidents, demeure une priorité pour l'Agence afin de piloter efficacement le réseau et de garantir une offre d'enseignement conforme aux attentes des familles.

Les personnels expatriés

Les personnels expatriés jouent un rôle essentiel pour assurer la conformité de l'enseignement dispensé aux normes françaises et garantir l'excellence pédagogique des établissements du réseau. Dans tous les domaines (administration, direction, enseignement), un **professionnalisme** et un **engagement** exemplaires leur sont demandés. C'est pourquoi, à l'issue d'une procédure de recrutement exigeante, ils se voient confier des missions spécifiques (gouvernance des établissements, encadrement de la discipline, animation pédagogique, formation des recrutés locaux...), disposent à cet effet d'une lettre de mission et doivent rendre compte à la direction de l'Agence de leurs activités par un rapport annuel.

La publication des postes d'expatriés en septembre est un moment attendu par de nombreux candidats. Pour la rentrée 2012, 3 260 dossiers complets ont été reçus et analysés par la DRH de l'Agence pour 350 recrutements.

Les personnels résidents

L'Agence a instauré, depuis 2010, une nouvelle procédure en matière de recrutement des résidents laissant une place plus large à la **simplification** et à la **dématérialisation**. Cette procédure a permis de gagner du temps et de produire des demandes de détachement au ministère de l'Éducation nationale dans des délais plus courts.

Sont considérés comme personnels résidents les titulaires de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière présents depuis trois mois au moins dans le pays concerné ou suivant leur conjoint ou partenaire d'un PACS. Leur recrutement est proposé à la directrice de l'Agence par le chef d'établissement à l'issue d'une procédure de sélection et de consultation locale. Au total, **752 postes de résidents ont été publiés et ont fait l'objet d'un recrutement pour la rentrée 2012.**

Parmi eux, 300 postes (soit 39,8 %) sont des recrutements différés au 1^{er} décembre 2012. Sur l'ensemble des postes offerts, environ 60 n'ont pas été pourvus à l'issue des opérations de recrutement, soit parce que des postes se sont découverts très tardivement, soit parce que leur localisation géographique était peu attractive pour les candidats. Ces deux raisons expliquent chacune pour moitié environ le nombre de vacances constatées.



Lycée René-Descartes de Rabat (Maroc)

350
RECRUTEMENTS

67
personnels
de direction

3
inspecteurs
de l'éducation
nationale (IEN)

25
personnels
administratifs

68
enseignants
du 1^{er} degré
(directeurs, enseignants
maîtres-formateurs et
conseillers pédagogiques
auprès de l'IEN confondus)

175
enseignants
du 2nd degré
(conseillers pédagogiques)

12
postes de
coopération
éducative



LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS

La politique de formation continue des personnels menée par l'AEFE se décline en deux principaux volets : l'organisation de séminaires de formation en France, notamment à destination des personnels avant leur prise de fonction ; la mise en œuvre de plans régionaux de formation (PRF) au sein du réseau afin d'assurer aux enseignants une appropriation fine et maîtrisée des savoirs, des compétences et des évolutions attendues dans l'exercice de leur fonction.

Les séminaires AEFE en France

L'AEFE met en œuvre des **séminaires de formation** en France à destination des personnels nouvellement recrutés afin de les accompagner avant leur prise de fonction et de les **sensibiliser aux problématiques spécifiques du réseau** d'enseignement français à l'étranger. Pour relayer efficacement les orientations définies par l'AEFE et la modernisation de la gouvernance des établissements, l'Agence organise également des séminaires de formation à destination des coordonnateurs délégués de la direction, des Inspecteurs de l'Éducation nationale AEFE en résidence, des chefs d'établissement et des directeurs des affaires financières des EGD et des établissements mutualisateurs. Ces séminaires permettent de former et d'échanger avec ceux qui doivent être les premiers relais sur le terrain de la politique mise en œuvre par l'Agence. Ils dessinent les fondements d'une **culture professionnelle** propre à l'AEFE et au réseau.

Le séminaire des nouveaux collaborateurs

Le séminaire des personnels d'encadrement affectés à la rentrée 2012 dans les établissements du réseau s'est déroulé du 21 au 25 mai 2012 au centre international d'études pédagogiques (CIEP) de Sèvres (Hauts-de-Seine). Il a réuni, pendant 5 jours, 163 personnels et mobilisé l'ensemble des services de l'Agence.

Ce séminaire a pour objectif de **former les personnels d'encadrement avant leur prise de poste**. Il est conçu pour permettre aux personnels prenant pour la première fois un poste à l'étranger de connaître les spécificités de leur future affectation, de prendre connaissance des exigences de l'Agence en matière pédagogique, budgétaire, de gouvernance et de gestion des ressources humaines.

Pour les personnels en seconde mission, il leur offre la possibilité de rencontrer les chefs de service de l'Agence, de s'approprier les problématiques de leur nouvel établissement, de communiquer leur expérience aux entrants dans le réseau et de prendre toute la dimension de leur lettre de mission.

Ce séminaire est de plus en plus axé sur des **ateliers thématiques « professionnalisants »** qui permettent de préparer concrètement les participants à leurs missions sur le terrain. Ainsi, les participants ont pu assister à des ateliers ayant pour thèmes : la gestion des crises, les relations avec le poste diplomatique, l'établissement dans son environnement juridique, les relations avec les parents d'élèves, la coopération éducative, la gestion financière des établissements conventionnés, la gestion des ressources humaines, l'offre pédagogique, les enjeux géopolitiques...



La direction de l'AEFE et les personnels partant dans le réseau au séminaire de Sèvres

Les participants au séminaire ont également bénéficié d'interventions de haut niveau de **représentants des principaux partenaires** de l'AEFE :

- **Jean-Baptiste Mattei**, directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM) du ministère des Affaires étrangères.
- **Jean-Michel Blanquer**, directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale.
- **Josette Théophile**, directrice générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'Éducation nationale.
- **Erick Roser**, doyen de l'inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN).
- **François Perret**, directeur du CIEP.
- **Marc Rolland**, directeur adjoint des Relations européennes, internationales et de la Coopération (DREIC) du ministère de l'Éducation nationale.
- **Serge Mostura**, directeur du Centre de crise du Quai d'Orsay (CCQO) du ministère des Affaires étrangères.
- **Jean-Marc Berthon**, sous-directeur de la Diversité linguistique et du Français (DGM) du ministère des Affaires étrangères.
- **Anne Fraisse**, vice-présidente de la conférence des présidents d'universités (CPU).

- **Joseph Maïla**, directeur de la prospective (DP) du ministère des Affaires étrangères.
- **Harold Hyman**, journaliste spécialiste des relations internationales sur BFMTV et ancien élève du réseau.

Dans le contexte fortement évolutif de modernisation du réseau, les participants au séminaire ont pu assister à une conférence sur « la conduite du changement : sous le signe du lien » par Daniel Herrero, ancien joueur et entraîneur de rugby, conférencier-intervenant sport. Cette intervention a mis au centre du débat les notions d'équipe, de management et d'exemplarité.

Parmi les **163 personnels nouvellement affectés à la rentrée 2012** :

- 80 étaient en fonction en France et partant à l'étranger, 83 en fonction à l'étranger et repartant en poste.
- 25 sont des personnels administratifs partant sur des postes de directeur administratif et financier, 62 partent sur des postes de directeur du primaire, 62 partent sur des postes de proviseur ou de proviseur adjoint, 11 partent sur des postes de conseiller principal d'éducation et 3 sur des postes d'inspecteur de l'Éducation nationale.

Le séminaire des enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique

L'Agence a associé l'ensemble des enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique recrutés pour la rentrée 2012 à un séminaire de formation les 9 et 10 juillet 2012 au centre international d'études pédagogiques (CIEP) de Sèvres (Hauts-de-Seine). Ce sont ainsi 170 personnels expatriés qui ont été conviés à cette journée de formation avant leur prise de poste. Parmi eux, 160 sont des conseillers pédagogiques pour le 2nd degré et 10 assurent des fonctions d'encadrement dans le 1^{er} degré. La tenue de ce séminaire pour la deuxième année consécutive correspond à la politique de mise en place au sein du réseau d'un **maillage d'experts pédagogiques** ayant pour mission d'animer leur discipline dans un établissement, un pays ou une zone, de prendre en charge la formation des personnels, notamment recrutés localement, et de relayer les grandes orientations définies par l'Agence.

Les participants ont pu entendre le directeur adjoint de l'AEFE pour la définition des orientations stratégiques du dispositif des conseillers pédagogique, puis la chef du service pédagogique leur exposer la politique

pédagogique de l'Agence. Enfin, une intervention sur le rôle de l'IA-IPR référent disciplinaire et référent de zone leur a été proposée. Les participants ont ensuite été répartis en ateliers disciplinaires animés par les IA-IPR et l'IEN de l'Agence.

Le 1^{er} séminaire des coordonnateurs et des COCAC adjoints

Les 1^{er} et 2 décembre 2011, les coordonnateurs délégués de l'AEFE et les conseillers de coopération et d'action culturelle adjoints ont été réunis au siège de l'Agence pour un séminaire. Pendant deux jours, ils ont pu échanger entre eux et avec les différents services de l'Agence lors d'ateliers thématiques et travailler sur toutes les problématiques propres à leurs fonctions. Ce séminaire a permis d'approfondir la question de leur positionnement vis-à-vis des services centraux, les principales réformes mises en œuvre à la rentrée 2011 (maillage des conseillers pédagogiques et dispositif des établissements mutualisateurs) et des questions d'ordre administratif, financier et juridique. Il a été l'occasion d'un fort partage d'expérience entre les participants et a abouti à la mise en place d'un forum d'échanges entre les coordonnateurs.



Lycée français Blaise-Pascal d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

Le 1^{er} séminaire des établissements mutualisateurs

Du 5 au 7 mars 2012, un séminaire a réuni à Paris les chefs d'établissement, les directeurs administratifs et financiers (DAF) des établissements mutualisateurs, les coordonnateurs délégués de la direction et les COCAC adjoints. Durant 3 jours, les participants ont pu échanger sur leurs pratiques, témoigner de la mise en œuvre des procédures et faire des propositions.

Quatre ateliers ont été mis en place pendant le séminaire :

- Pilotage de l'Agence et coordination des acteurs.
- Formation continue et professeurs expatriés à mission de conseil pédagogique.
- Gestion administrative et financière.
- Communication, positionnement et procédures d'harmonisation pour l'établissement mutualisateur de chaque zone.

Ce séminaire a permis de dresser un bilan d'étape du dispositif de mutualisation instauré à la rentrée 2011 et d'approfondir la réflexion sur les évolutions et les améliorations susceptibles d'être apportées à ce dispositif.

Le séminaire de gouvernance des établissements en gestion directe (EGD)

L'ensemble des chefs d'établissement et des directeurs administratifs et financiers (DAF) des établissements ont été réunis les 8 et 9 mars 2012 à Paris autour du thème : « La gouvernance des EGD : accélérer la modernisation du réseau ».

Ce séminaire s'est inscrit dans la volonté de coordonner un pilotage efficace de l'AEFE et une responsabilisation et autonomie accrues des établissements. Les problématiques étudiées lors de ce séminaire ont été :

- Le budget des EGD : évolutions et perspectives.
- La maîtrise des risques financiers et comptables (MRFC).
- Amélioration de la gestion des ressources humaines.

Le séminaire des inspecteurs de l'Éducation nationale AEFE

Comme chaque année, les 20 inspecteurs de l'Éducation nationale en résidence dans le réseau ont été réunis du 10 au 13 avril 2012, à l'AEFE. Ce séminaire, organisé par le service pédagogique, permet un échange des pratiques professionnelles, une concertation et une harmonisation des démarches, ainsi qu'une mutualisation efficace des innovations.

Grâce à des interventions d'experts de haut niveau, universitaires et membres de l'inspection générale de l'Éducation nationale, ce séminaire est l'occasion **d'une mise à jour des actualités éducatives** et assure une **formation continue** efficace aux personnels d'encadrement en lien avec les priorités du ministère de l'Éducation nationale et du Plan d'orientation stratégique de l'AEFE.

Cette année, le séminaire a bénéficié de l'intervention de 3 inspecteurs généraux de l'Éducation nationale sur des thèmes majeurs :

- Christian Loarer sur l'enseignement des sciences.
- Viviane Bouysse sur l'enseignement de l'oral à l'école élémentaire.
- Alain Houchot sur l'évaluation en maternelle

Plusieurs autres sujets ont été abordés, parmi lesquels : l'école du socle commun, l'évaluation des écoles, le plurilinguisme et l'interculturalité. La réflexion des inspecteurs de l'Éducation nationale a également porté sur les évolutions du réseau : développement des accords de partenariat, mise en place des établissements mutualisateurs et suivi de l'homologation.

Le 1^{er} séminaire des conseillers pédagogiques d'arabe de l'AEFE

Le service pédagogique de l'Agence a organisé à Paris, les 19 et 20 décembre 2011, un séminaire regroupant les neuf enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique d'arabe, avec pour objectif de mutualiser les outils pédagogiques et de dynamiser la politique d'édition pour l'enseignement de l'arabe. Anne-Marie Descôtes, directrice de l'AEFE, et Bruno Levallois, inspecteur général d'arabe, ont rappelé à cette occasion l'importance de cette langue enseignée à plus de 80 000 élèves dans 94 établissements du réseau. Cet enseignement est assuré par plus de 500 enseignants et concerne les élèves de la maternelle jusqu'aux classes préparatoires aux grandes écoles, sans oublier les sections internationales.



Séminaire des inspecteurs de l'Éducation nationale en résidence dans le réseau AEFE, Paris

La formation des personnels au sein du réseau

L'Agence accorde une attention toute particulière à la formation continue des personnels du réseau. Celle-ci constitue un élément central pour la qualité de l'enseignement, sa spécificité, et le rayonnement des établissements dans les pays où ils sont implantés. L'AEFE propose aux agents, recrutés locaux compris, un ensemble d'actions de nature à faciliter la prise de poste et l'exercice de leur profession dans un environnement particulier. Sur la totalité des personnels inscrits à une formation en 2011/2012, environ 10 % étaient des expatriés, environ 30 % des résidents et environ 60 % des recrutés locaux.

La politique de formation continue des personnels se traduit par un investissement budgétaire conséquent de l'Agence dans les 18 plans régionaux de formation (PRF). Ces plans régionaux de formation, préparés par les acteurs de terrain en fonction de leurs besoins spécifiques et expertisés par le service pédagogique de l'Agence, ont conduit à la mise en place, pour l'année 2011, d'environ 850 stages. L'ensemble représente près de 30 000 journées stagiaires. Ces stages assurent dans chaque zone l'harmonisation des pratiques, le respect des préconisations du ministère de l'Éducation nationale mais aussi la contextualisation indispensable à la réalité linguistique, culturelle et scolaire de chaque zone, voire de chaque pays. Un effort important a été consenti à destination des personnels non titulaires pour leur permettre d'assurer un enseignement répondant aux exigences du système éducatif français en leur proposant des formations adaptées.

Pour l'année scolaire 2011/2012, les priorités pour les enseignants du 1^{er} et du 2nd degrés étaient notamment :

- l'école du socle commun : continuité des apprentissages et évolution des évaluations ;
- la réforme du lycée ;
- le développement des certifications en langues, des sections européennes, orientales et internationales ;
- un effort de contextualisation des apprentissages ;
- l'aide personnalisée et l'accompagnement éducatif ;
- l'éducation à la citoyenneté et à la santé ;
- la politique d'inclusion des élèves handicapés.

En 2011/2012, le dispositif des professeurs expatriés à mission de conseil pédagogique est en place et a permis d'avoir des formateurs dans les PRF pour contextualiser la réflexion pédagogique.

Par ailleurs, destinés à des personnels non titulaires du 1^{er} et du 2nd degré, des stages nationaux sont régulièrement organisés en France conjointement avec la direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale.

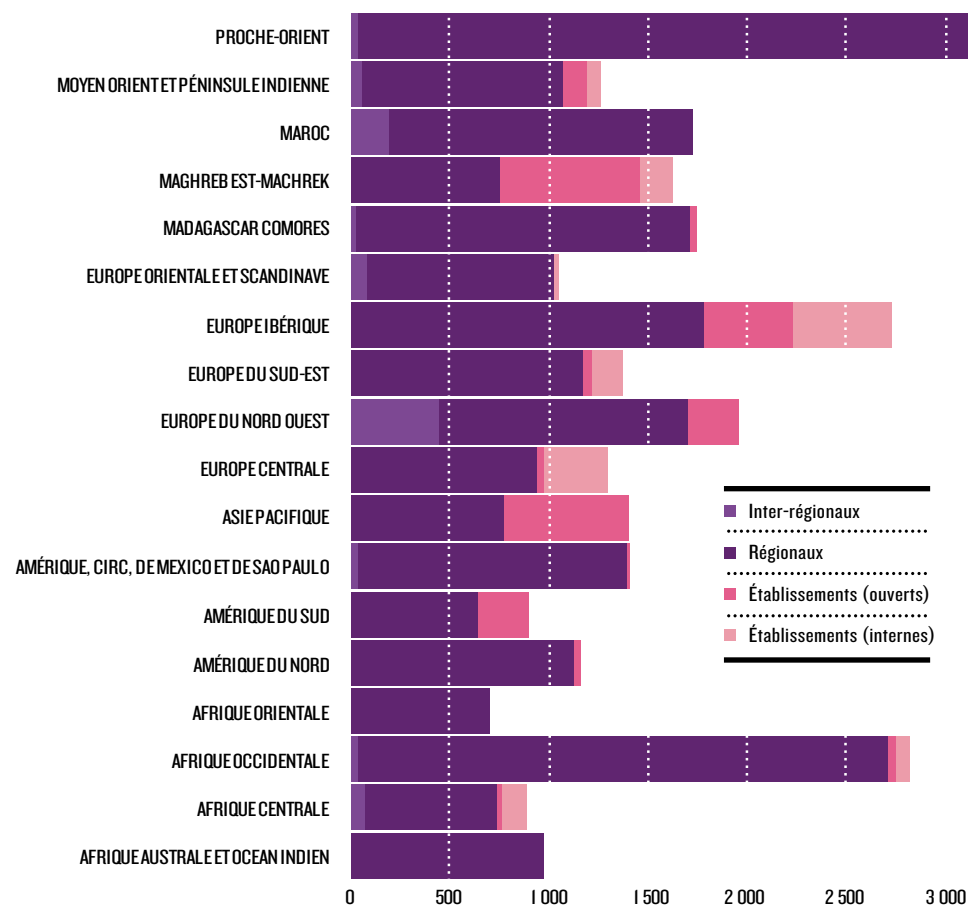
Ces stages ont permis à plus d'une centaine de professeurs de bénéficier d'une formation pour accompagner la mise en œuvre des orientations prioritaires de la politique éducative dans les établissements français à l'étranger.

Enfin, l'Agence a le souci constant d'accroître la productivité et d'améliorer l'outil de gestion de la formation continue. Une réflexion importante a été lancée pour construire un nouvel outil, plus performant. Il devrait être déployé à partir d'octobre 2012. La gestion des coûts de la formation mais aussi la traçabilité des parcours et l'évaluation des plans de formation s'en trouveront facilitées.

Nombre de journées de formation / stagiaires annuelles

2010	2011	Prévision 2012	Cible 2013
28 000	29 792	31 000	34 000

Répartition des journées stagiaires par zone



L'ÉVALUATION, L'ACCOMPAGNEMENT ET L'ENCADREMENT DES ENSEIGNANTS ET DES ENSEIGNEMENTS

L'évaluation des personnels du réseau et l'accompagnement des équipes éducatives figurent parmi les priorités du pilotage pédagogique de l'Agence. Les objectifs poursuivis sont d'**assurer le suivi des enseignements**, de **pratiquer un contrôle de conformité** tout en conduisant une **démarche qualitative de contextualisation et d'adaptation des programmes**.

Il convient également de **développer l'innovation pédagogique** en repérant les ressources vives du réseau en termes de formation et d'animation, mais aussi d'engager et d'accompagner des projets pédagogiques, de mettre en place des **parcours de réussite en langues**, d'impulser et d'encourager une **dynamique éducative pluridisciplinaire** et transversale.

Pour mener cette politique, le service pédagogique de l'Agence a coordonné et piloté en 2011/2012 les actions de :

- 20 inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) en résidence (Pékin, Bangkok, Tananarive, Abou Dhabi, Londres, Berlin, Prague, Madrid, Athènes, Cotonou, Dakar, Nairobi, Curepipe, Rabat, Tunis, Beyrouth, Ottawa, Mexico, Sao Paulo, Santiago du Chili). Ce maillage du réseau en 20 zones permet un **accompagnement de proximité** des établissements. Chaque école est inspectée chaque année et les bureaux des IEN évalués tous les 3 ans.
- 7 inspecteurs du 2nd degré (IA-IPR), détachés à l'AEFE, qui interviennent dans les établissements de ces mêmes zones dans le cadre de leur discipline et de la vie scolaire. Ces IA-IPR sont dédiés aux disciplines suivantes : arabe, espagnol, histoire et géographie, mathématiques, sciences physiques et chimiques, sciences de la vie et de la terre, et français-lettres.

En 2011/2012 près de **80 missions d'inspection** ont été réalisées par les inspecteurs détachés à l'AEFE sur l'ensemble du réseau.

Au cours de leurs missions dans les établissements, ces inspecteurs ont assuré :

- des inspections des personnels titulaires,
- des visites-conseils auprès des enseignants recrutés locaux,

- la diffusion des instructions officielles du ministère de l'Éducation nationale et des orientations pédagogiques de l'Agence,
- l'analyse du travail des équipes pédagogiques,
- l'animation de réunions pédagogiques,
- l'impulsion de projets pédagogiques,
- la formation des personnels enseignants à travers la conduite de stages,
- le recueil et la diffusion d'expériences innovantes,
- le repérage des besoins en formation dans les différentes zones.

Dans la mesure où les établissements du réseau accueillent souvent les élèves de la maternelle au lycée, les IEN et les IA-IPR animent conjointement des réunions pédagogiques sur la **continuité des enseignements et des apprentissages de l'école au collège et au lycée**. Les inspecteurs du 2nd degré (IA-IPR) ont pour relais de terrain des enseignants expatriés avec mission de conseil pédagogique. Ils contribuent au recrutement de ces conseillers pédagogiques, à la définition de leurs missions, à leur pilotage et à leur évaluation. Ils assurent également un suivi des certifications, et des examens nationaux en lien avec les rectorats français.

Compte tenu de l'ampleur du réseau, des IA-IPR des académies partenaires de l'AEFE viennent compléter le dispositif en procédant à des inspections et en assurant des stages de formation, après accord de l'AEFE et des recteurs des académies concernés.



Lycée français de Alioune-Blondin-Bèye de Luanda (Angola)



LES ÉLÈVES



Le réseau enregistre depuis plusieurs années une hausse continue du nombre d'élèves scolarisés, témoignant de la forte attractivité des établissements.

L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Le nombre d'élèves scolarisés au sein des établissements d'enseignement français à l'étranger continue d'augmenter malgré un contexte global marqué par la crise économique, à laquelle se sont ajoutées des crises politiques qui ont touché de nombreux pays. Avec 11 175 élèves supplémentaires à la rentrée 2011, soit une hausse de 3,8 %, les effectifs atteignent **306 475 élèves**. Cette augmentation régulière, qui prolonge celle des années précédentes, témoigne de la **forte attractivité du réseau** et de la **forte demande d'enseignement français**.

Cette hausse est particulièrement marquée en Asie (+5,2 %) en raison du dynamisme économique de cette zone. L'augmentation du nombre d'élèves est également importante sur le continent américain (+4,4 %). Cette croissance des effectifs demeure sensible en Europe (+3 %), malgré la crise économique qui a particulièrement touché les pays de l'Europe du Sud, et en Afrique (+2,9 %).

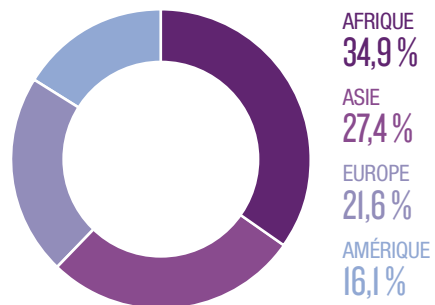
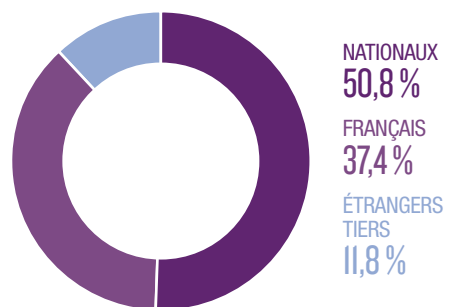
Les effectifs du réseau sont composés de 50,8 % de nationaux, 37,4 % de Français, et 11,8 % d'étrangers tiers. **La croissance du nombre d'élèves concerne toutes les nationalités**. Elle est particulièrement importante pour les étrangers tiers avec 1 607 élèves supplémentaires, soit une hausse de 4,6 %. L'augmentation est significative pour les nationaux (5 308 élèves supplémentaires, soit une

le nombre d'élèves scolarisés au sein des établissements du réseau continue d'augmenter malgré la crise économique

croissance de 3,5 %), et les Français (4 260 élèves supplémentaires, soit une croissance de 3,9 %). La répartition des élèves par niveau d'enseignement permet de constater que **la majorité des effectifs se trouve dans les**

classes élémentaires (37,9 %) ; viennent ensuite les classes de collège (26,2 %), les classes de maternelle (19,2 %), puis les classes de lycée (16,6 %) et, enfin, les classes préparatoires aux grandes écoles (0,1 %). Ce sont donc les classes de CP, CE1, CE2, CM1, et CM2 qui constituent la plus forte « audience » du réseau.

La répartition par niveau d'enseignement fait apparaître une **continuité entre la proportion d'élèves français, nationaux et étrangers tiers tout au long de la scolarité**, jusqu'au baccalauréat. En effet, les élèves français représentent 34,1 % des effectifs en maternelle, 38,5 % des effectifs en primaire, 39,2 % des effectifs au collège et 35,8 % au lycée. La proportion des élèves nationaux est de 52,6 % en maternelle, 49,2 % en primaire, 49,5 % au collège et atteint 54,4 % dans les classes de lycée.

Répartition des élèves
par continentRépartition des élèves
par nationalité

Répartition des effectifs d'élèves par cycle

		2011/2012
Maternelle	Français	20 017
	Nationaux	30 879
	Étrangers tiers	7 821
	Total	58 717
Élémentaire	Français	44 660
	Nationaux	57 095
	Étrangers tiers	14 362
	Total	116 117
Collège	Français	31 490
	Nationaux	39 769
	Étrangers tiers	9 039
	Total	80 298
Lycée	Français	18 243
	Nationaux	27 722
	Étrangers tiers	4 969
	Total	50 934
Post-bac	Français	145
	Nationaux	214
	Étrangers tiers	50
	Total	409

Évolution des effectifs d'élèves par continent et nationalité dans l'ensemble des établissements homologués

Continent	Statut	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Afrique	Français	35 441	36 790	38 550	38 825
	Nationaux	47 728	49 379	53 913	56 565
	Étrangers tiers	10 905	10 829	11 510	11 580
	Total	94 074	96 998	103 973	106 970
Amérique	Français	16 078	16 133	16 541	17 397
	Nationaux	25 679	26 129	26 885	27 660
	Étrangers tiers	4 053	3 763	3 992	4 426
	Total	45 810	46 025	47 418	49 483
Asie/Océanie	Français	18 460	20 202	21 390	23 115
	Nationaux	42 501	44 759	46 221	47 580
	Étrangers tiers	9 991	11 642	12 116	13 216
	Total	70 952	76 603	79 727	83 911
Europe	Français	30 783	32 160	33 814	35 218
	Nationaux	21 820	22 840	23 352	23 874
	Étrangers tiers	6 444	6 868	7 016	7 019
	Total	59 047	61 868	64 182	66 111
Réseau	Français	100 762	105 285	110 295	114 555
	Nationaux	137 728	143 107	150 371	155 679
	Étrangers tiers	31 393	33 102	34 634	36 241
	Total	269 883	281 494	295 300	306 475

LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT 2012

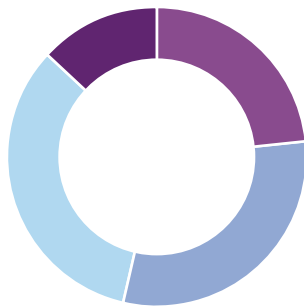
Le taux de réussite, toutes nationalités confondues, confirme l'excellence des établissements du réseau.

Répartition par mentions

À la session de juin 2012, **13 476 candidats** se sont présentés aux épreuves du baccalauréat dans les établissements français de l'étranger. Le nombre de candidats est en augmentation de 4,7 % par rapport à 2011 avec 611 élèves supplémentaires. **Le taux de réussite à cet examen, toutes nationalités confondues, est de 95 %, soit plus de 10 points supérieur à la moyenne nationale.** Ces résultats confirment l'excellence des établissements du réseau.

Un des indicateurs significatif de cette excellence est le nombre de mentions obtenues par les candidats. En effet, **plus des 2/3 des bacheliers du réseau ont obtenu une mention**, dont 13,2 % une mention très bien et 23,2 % une mention bien.

MENTION TRÈS BIEN
13,2 %
MENTION BIEN
23,2 %
MENTION ASSEZ BIEN
30,4 %
PASSABLE
33,2 %

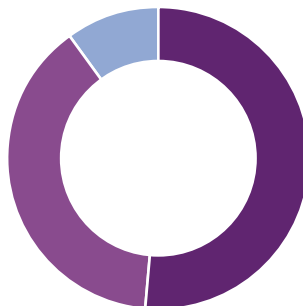


Résultats du baccalauréat général selon la nationalité

Cette année, 38,5 % des candidats sont de nationalité française, plus de la moitié (51,5 %) est de la nationalité du pays d'accueil et 10 % sont d'une nationalité tierce. Ces derniers taux attestent de l'**importance des établissements du réseau en termes de rayonnement du système éducatif français** et d'attractivité de l'enseignement supérieur français. En effet, 7 838 bacheliers étrangers sont sortis des établissements du réseau en 2012.

Par ailleurs, **les résultats au baccalauréat sont très homogènes** : 95,6 % de réussite pour les élèves français, 95 % pour les ressortissants du pays d'accueil et 92,2 % pour les étrangers tiers.

NATIONAUX
51,5 %
FRANÇAIS
38,5 %
ÉTRANGERS TIERS
10 %

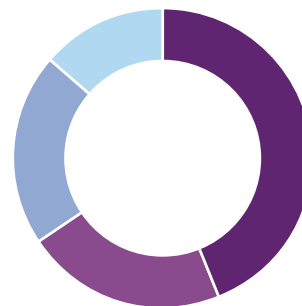


Résultats du baccalauréat général selon les continents

Le continent américain confirme l'excellence de ses résultats avec un taux de réussite de 98,5 % pour 1 830 candidats. Le nombre de candidats sur ce continent est en progression de 12,5 %. Les établissements d'Europe affichent un taux de 97,9 %, pour 2 783 candidats, soit un nombre de candidats en progression de 5,3 %. En Asie, le taux de réussite pour 2 950 candidats est de 96 %. Ce continent connaît, pour cette session, une augmentation du nombre de candidats de 1,9 %.

En Afrique, le taux de réussite pour 5 913 candidats est de 93 %. Le continent africain présente 43,9 % des candidats du réseau au baccalauréat.

AFRIQUE
43,9 %
ASIE
21,9 %
EUROPE
20,6 %
AMÉRIQUE
13,6 %

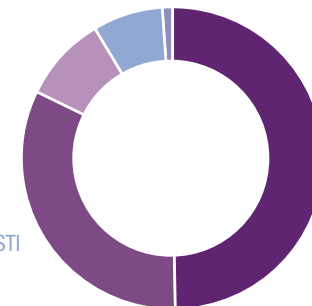


Résultats du baccalauréat selon les filières

Pour la session 2012, près de la moitié des candidats ont présenté le baccalauréat dans la série S (49,9 %), près d'un tiers dans la série ES (32,4 %) et 9,2 % dans la série L. De plus, 7,4 % ont présenté un baccalauréat dans une filière technologique : 7 % dans la série STG et 0,4 % dans la série STI. Enfin, 1,1 % des élèves ont présenté un baccalauréat professionnel.

Le taux de réussite au baccalauréat général est plus élevé en série ES avec 96,4 % contre 95,7 % en série L et 94,5 % en série S. Pour ce qui concerne les autres séries, les candidats de la série STI ont obtenu 100 % de réussite pour 90,1 % dans la série STG.

SÉRIE S
49,9 %
SÉRIE ES
32,4 %
SÉRIE L
9,2 %
SÉRIE STG/STI
7,4 %
BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
1,1 %



LES RÉSULTATS DU CONCOURS GÉNÉRAL 2012



Lauréats du réseau au concours général 2012 avec Anne-Marie Descôtes, Paris

Chaque année, les élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger s'illustrent au concours général et incarnent l'excellence du réseau lors de la cérémonie de remise des prix. Cette année, le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, a souhaité rendre hommage au réseau en conviant la directrice

de l'AEFE parmi les personnalités invitées à remettre les diplômes aux lauréats, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Pour l'édition 2012, **42 élèves du réseau se sont vu décerner un prix, un accessit ou une mention** et 9 d'entre eux sont venus à Paris, le 10 juillet 2012, pour recevoir un prix :

- 3 premiers prix : allemand, arabe et portugais,
- 2 deuxièmes prix : arabe et espagnol,
- 4 troisièmes prix : allemand, anglais, espagnol et portugais.

Comme chaque année, les élèves du réseau s'illustrent dans les disciplines linguistiques. Les résultats sont particulièrement flatteurs en arabe puisque tous les prix dans cette discipline ont été décernés à des élèves du réseau.

Ceux-ci ont également été distingués dans d'autres disciplines avec des accessits et des mentions, notamment en arts plastiques, en histoire, en philosophie et en version latine. Au total, les élèves du réseau ont obtenu 42 des 293 distinctions attribuées dont 9 prix sur les 99 décernés dans le cadre du concours général des lycées.

Parmi les 15 établissements les plus récompensés figurent 3 établissements du réseau :

- 5^e : le lycée français Charles-Lepierre de Lisbonne (Portugal) avec 6 récompenses dont 2 prix ;
- 8^e : le lycée français de Berlin (Allemagne) avec 4 récompenses dont 1 prix ;
- 14^e : le lycée Jean-Renoir de Munich (Allemagne) avec 3 récompenses dont 1 prix.



Michel Field et Anne-Marie Descôtes à la cérémonie de remise des prix du concours général 2012, Paris

Le palmarès des élèves lauréats issus du réseau

Arabe

1^{er} prix : Rahma Sofiane du lycée Pierre-Mendès-France de Tunis (Tunisie).

2^e prix : Sofia El Akroud du lycée Lyautey de Casablanca (Maroc).

Allemand

1^{er} prix : Stéphanie-Fabienne Lacombe du lycée français de Berlin (Allemagne).

3^e prix : Lucie Deroubaix du lycée Jean-Renoir de Munich (Allemagne).

Portugais

1^{er} prix : Joana Pina du lycée français Charles-Lepierre à Lisbonne (Portugal).

3^e prix : Marta Cabral du lycée français Charles-Lepierre à Lisbonne (Portugal).

Espagnol

2^e prix : Isabel Marco du lycée français de Madrid (Espagne).

3^e prix : Pilar Roquero Giménez du lycée français de Madrid (Espagne).

Anglais

3^e prix : Poline Tchoubar du lycée français de New-York (États-Unis).

LES RÉSULTATS AUX CONCOURS NATIONAUX

L'excellence des élèves du réseau se traduit aussi par les résultats qu'ils obtiennent à l'occasion d'autres concours portés par le ministère de l'Éducation nationale et que l'AEFE relaie auprès des établissements.

Les Olympiades de mathématiques

Ce concours national et académique créé en 2001 vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle culture scientifique et stimuler le goût de la recherche chez les élèves. Les épreuves des olympiades sont proposées depuis 2011 à l'ensemble des élèves des classes de 1^{ère} des établissements du réseau et connaissent un succès croissant : participation en hausse de 28 % cette année avec près de **3 000 candidats**, dans **161 établissements** implantés dans **71 pays**. Sur les 131 copies remontées au jury national, 29 ont été composées par des élèves des lycées français à l'étranger. **8 des 31 lauréats sont des élèves du réseau** (soit près de 26 % des primés).



Les lauréats du réseau avec M. Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, lors de la III^e édition des Olympiades de mathématiques 2012

Lauréats nationaux issus du réseau (série S) :

- 2^e prix ex-aequo : **Gabriel Ramirez**, lycée Antoine-de-Saint-Exupéry de Santiago (Chili) ;
- 3^e prix ex-aequo : **Jean-Sébastien Brouillon**, lycée français Marie-Curie de Zürich (Suisse) ; **Mete Demircigil**, lycée Vauban (Luxembourg) ;
- 1^{er} accessit ex-aequo : **Yassir Akram**, lycée André-Malraux de Rabat (Maroc) ; **Nicolas**

Maalouly, collège Mont-La-Salle de Ain Saadé (Liban) et **Adriana Perez Rotondo**, lycée français de Madrid (Espagne).

Lauréats nationaux issus du réseau (séries L - ES - STG)

- 3^e prix : **Sylia Ait Ahmed**, lycée Regnault de Tanger (Maroc) ;
- 1^{er} accessit : **Julia Puertas Martinez De Velasco** (série L), lycée français de Madrid (Espagne).

Les Olympiades des géosciences

Les Olympiades des géosciences ont été créées en 2007 par le ministère de l'Éducation nationale. Pour la troisième année consécutive, les lycées français à l'étranger ont leurs Olympiades académiques des géosciences, à l'instar de toutes les académies de France. Ces Olympiades ont rencontré un vif intérêt de la part des lycéens et des enseignants du réseau : **434 candidats, issus de 61 établissements** se sont présentés aux épreuves en 2012. Parmi eux, 17 ont été distingués par un prix, un accessit ou une mention spéciale et **4 élèves ont été primés aux Olympiades nationales**. Guillaume Prévot du lycée français La



Les lauréats et professeurs du réseau de la III^e édition des Olympiades des géosciences 2012

Pérouse de San Francisco (États-Unis) a représenté la France lors des Olympiades internationales organisées en Argentine en octobre 2012.

Les 4 lauréats du réseau au palmarès national :

- **Guillaume Prévot** (groupe des médailles d'or) du lycée français La Pérouse de San Francisco (États-Unis).
- **Tanguy Racine** (groupe des médailles d'argent) du lycée français Charles-de-Gaulle de Londres (Royaume-Uni).
- **Noranne Gabouge** (groupe des médailles de bronze) du lycée français Dominique-Savio de Douala (Cameroun).
- **Yanis Mehidi** (groupe des médailles de bronze) du lycée international Alexandre-Dumas d'Alger (Algérie).

« Dis-moi dix mots »

Pour la 6^e année, le ministère de l'Éducation nationale a lancé le « Concours des dix mots » en partenariat avec la délégation générale à la Langue française et aux Langues de France (DGLFLF) du ministère de la Culture et de la Communication.

Ouvert aux classes de collège et de lycée, ce concours invite les élèves à concevoir, à partir de dix mots déterminés, une production littéraire qui implique une dimension artistique fondée sur un réel travail linguistique. En 2012, les dix mots ont été puisés dans l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau à l'occasion du tricentenaire de sa naissance : « âme », « autrement », « caractère », « chez », « confier », « histoire », « naturel », « penchant », « songe », « transports ».

La cérémonie de remise des prix, qui s'est déroulée le 31 mai 2012 à l'Institut de France, a distingué les travaux de 2 classes du réseau :

- 2^e prix ex-aequo dans la catégorie « Collèges » : les élèves de 4^e du lycée Charles-de-Gaulle de Bangui (République centrafricaine) pour la « Rêverie des rives de l'Oubangui ».
- Mention spéciale du jury dans la catégorie « Lycées généraux et technologiques » : les élèves de 2^{nde} du lycée Louis-Massignon d'Abou Dhabi (Émirats Arabes Unis) pour « L'agenda des dix mots ».



Les lauréats aux concours « Dis-moi dix mots qui nous racontent », à l'Institut de France, avec Mme Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuel de l'Académie française

Les élèves de ces deux classes venus recevoir leur prix dans ce cadre prestigieux ont exprimé leur fierté et leur émotion en présentant leurs travaux dans la grande salle des séances du palais de l'Institut où se réunissent habituellement les membres des cinq Académies.

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

La diversité des projets culturels, artistiques, littéraires, civiques et sportifs organisés chaque année au sein du réseau des établissements à l'étranger témoigne du dynamisme et de la créativité des élèves et des équipes enseignantes. Quelques exemples d'événements fédérateurs...

Jeunes rugby reporters : donner au monde l'esprit d'équipe

Dans le cadre de la Coupe du monde de rugby, 5 équipes composées de 10 jeunes rugbymen ou rugbywomen reporters représentant les lycées français des 5 continents se sont rendues en Nouvelle-Zélande du 22 septembre au 4 octobre 2011 pour participer à cet événement alliant pratique sportive, éducation aux médias, rencontres culturelles et ouverture sur le pays d'accueil. Jeunes rugby reporters, organisé en partenariat avec l'association « Jeune planète rugby », l'ambassade de France en Nouvelle-Zélande, la Fédération française de rugby (FFR), le commissariat « 2011, Année des Outre-mer », l'Institut français, TV5MONDE et le CLEMI, a associé aux 5 délégations issues du réseau des équipes néo-zélandaises et néo-calédoniennes.



Jeunes rugby reporters, Nouvelle-Zélande

Les lycées du réseau suivants ont participé à l'édition 2011 :

- Afrique : lycée Pierre-Mendès-France de Tunis (Tunisie).
- Amérique : lycée Rochambeau de Washington (États-Unis).
- Asie : lycée français international Victor-Segalen de Hong-Kong (Chine), catégorie féminine.
- Europe : lycée français de Madrid (Espagne).
- Océanie : lycée Condorcet de Sydney (Australie).

Chacune de ces 5 équipes a produit des éléments quotidiens d'information et des reportages sur un blog officiel dédié à l'opération. Ambassadeurs de leur lycée, de leur pays et de notre modèle éducatif, les jeunes rugby-reporters ont également témoigné et rendu compte de leur aventure à leur famille et à leurs camarades des établissements du réseau.

Enfin, en tant que sportifs, les jeunes rugbymen et rugbywomen sont allés à la rencontre de lycéens d'établissements néo-zélandais ayant en partage la même passion. Ils ont formé une équipe mondiale et participé à un tournoi de jeu à 7 avec des équipes locales. Ils ont ainsi pu mettre en exergue le rôle éminemment fédérateur et éducatif de la pratique sportive et sa capacité à faire se rencontrer les cultures.



Jeunes rugby reporters, Nouvelle-Zélande

Éducation aux médias : le concours Paroles de presse

Initié par l'AEFE dans le cadre de la Semaine de la presse et des médias dans l'école® pilotée par le CLEMI (Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information), ce concours a pour objectif d'initier les élèves à l'éducation aux médias par un travail sur un genre journalistique précis. Pour la 4e édition, en 2012, le thème était le portrait d'un artiste ou d'une personne œuvrant au rayonnement culturel du pays d'accueil. Cette année encore, de nombreux établissements ont participé à ce beau projet éducatif et citoyen qui marque leur ouverture sur leur environnement local : 129 productions ont été réalisées par les élèves du réseau, issus de 50 établissements dans 36 pays.



Concours Paroles de presse, musée du quai Branly, Paris

Le jury du concours Paroles de presse s'est réuni le 15 mars 2012 dans les locaux du CLEMI. C'est au musée du quai Branly, à Paris, que les résultats ont été proclamés, le 21 mars 2012, au cours d'un événement organisé en partenariat avec le CLEMI, TV5MONDE et la MLF.

Point d'orgue de cette manifestation, un débat s'est tenu sur le thème « Et aujourd'hui, quels clichés dans les médias ? » avec des intervenants de prestige tels que Lilian Thuram, Président de la fondation « éducation contre le racisme » et commissaire de l'exposition « Exhibitions » qui se

tenait au musée du Quai Branly, Michèle Reiser, présidente de la commission sur l'image des femmes dans les médias, Rokhaya Diallo, journaliste et auteure, Jérôme Bouvier, journaliste et fondateur de l'association « journalisme et citoyenneté ».

Le palmarès de cette édition montre la richesse et la diversité des productions reçues :

Catégorie école

- 1^{er} prix : **la classe de CM1 de l'école Les Lutins à Bamako** (Mali), pour l'article « Toumani Diabate, fils prodige de la kora ».
- 2^e prix : **la classe de CE2 du lycée français René-Cassin à Fianarantsoa** (Madagascar), pour l'article « Maurice Razafimahaleo, fier d'être Antemoro ».
- 3^e prix : **deux classes de CM2 de l'EFE Montaigne à Cotonou** (Bénin), pour l'article « Romuald Hazoumè, un Béninois mondialement connu ».

Catégorie collège

- 1^{er} prix : **la classe de 4^e de l'école française Arthur-Rimbaud à Nicosie** (Chypre), pour l'article « Au soleil de Jacqueline Karageorghis ».
- 2^e prix : **trois élèves de 3^e du lycée français La Pérouse à San Francisco**, (États-Unis), pour l'article « Le fabuleux destin d'Ira Yeager ».
- 3^e prix : **la classe de 5^e A du lycée international de Boston** (États-Unis), pour l'article « Être philosophe ou voyou ? Telle est la question... ».

Catégorie lycée

- 1^{er} prix : **la classe de 2^{nde} 1 du lycée international Alexandre-Dumas à Alger** (Algérie), pour l'article « Le Hic : « Hic est quaestio » ».
- 2^e prix : **la classe de 2^{nde} du lycée français René-Cassin à Fianarantsoa** (Madagascar), pour l'article « Pierrot Men dans l'objectif ».

Catégorie vidéo-portrait

Le jury n'a pas souhaité faire de hiérarchie entre les prix pour ces films lauréats qui ont, chacun, une identité très marquée et qui ont été réalisés par des élèves d'âges différents.

- Prix « coup de cœur pour la créativité » à **la classe de CE2 du lycée franco-nicaraguayen Victor-Hugo, à Managua**, (Nicaragua), pour le portrait-vidéo de la réalisatrice Florence Jaugey.
- Prix « image et écriture filmique » à **2 élèves de 3^e et de 1^{re} du lycée français La Pérouse à San Francisco**, (États-Unis), pour le portrait-vidéo de l'artiste Ronald Chase.
- Prix spécial du jury à **la classe de 3^e4 du lycée Pierre-Mendès-France à Tunis** (Tunisie), pour le portrait-vidéo intitulé « Selma Baccar, une cinéaste libre dans la Tunisie nouvelle ».

Jeune planète cinéma : un projet d'envergure initié par l'AEFE autour du cinéma

Ce projet innovant d'un point de vue pédagogique a vocation à renforcer le développement des activités audiovisuelles dans le réseau et les liens

entre les établissements. Il fait écho au soutien apporté par l'Agence à des initiatives portées par des établissements telles que le concours de scénario et le festival de cinéma scolaire organisés par le lycée français Rochambeau à Washington. Cinq établissements ont envoyé une délégation :

- le lycée Lyautey de Casablanca (Maroc),
- le lycée Rochambeau de Washington (États-Unis),
- le lycée Charles-de-Gaulle de Londres (Royaume-Uni),
- le lycée français de Madrid (Espagne),
- le lycée des Mascareignes de Saint-Pierre (Île Maurice).

Une cinquantaine d'élèves, du CM2 à la 1^{ère}, et leurs dix accompagnateurs ont travaillé toute l'année avant de se retrouver à Marcoussis (Essonne) du 30 mars au 8 avril 2012. Le principe du projet : les jeunes cinéastes en herbe, encadrés par des professionnels de l'audiovisuel et des enseignants, réalisent ensemble un film qui intègre des séquences tournées au préalable dans leurs pays respectifs :



Jeune planète cinéma, élèves du CM2 du lycée français de Madrid, Espagne



Jeune planète cinéma, Marcoussis

- Un film de fiction pour les collégiens et les lycéens (autour du personnage de « L'inspecteur Valentin »), avec une musique originale composée par des élèves du collège de Marcoussis en classe CHAM (classe à horaire aménagé musicale).
- Un film documentaire pour les écoliers d'une classe de CM2 du lycée de Madrid, en étroite collaboration avec des élèves de l'école des Acacias de Marcoussis.

Pour profiter pleinement de leur semaine d'apprentis cinéastes, les élèves ont bénéficié d'une conférence sur l'écriture filmique par Fabien Bouilly, maître de conférences en études cinématographiques à l'université Paris-X Nanterre. Ensuite, ils ont pu travailler sur tout le processus de création d'une œuvre (écriture de scénario, tournage, montage et mixage) avec des professionnels de l'audiovisuel : scénaristes, documentaristes, formateurs CLEMI et étudiants en 3^e année de l'ESRA (École supérieure de réalisation audiovisuelle). Au programme également : une visite de la cinémathèque de Paris et de la chaîne francophone internationale TV5MONDE. Enfin, les productions réalisées par les élèves ont été projetées, tout juste sorties des bancs de montage, au cinéma Atmosphère de Marcoussis en présence des familles d'accueil, des partenaires et de tous les encadrants du projet.

Citoyenneté : le forum européen des délégués lycéens

Du 14 au 16 mai 2012 s'est tenu au lycée français Vincent-Van-Gogh de La Haye le 1^{er} Forum européen des délégués lycéens. Cette manifestation, organisée par l'AEFE, a pour but de développer la représentativité des élèves au sein des établissements et du réseau. Elle vise la constitution d'une structure regroupant les conseils de la vie lycéenne (CVL) des établissements français à l'étranger.



Lycéens du réseau au forum européen des délégués lycéens, Pays-Bas

Pour ce 1^{er} forum, 31 délégués lycéens venus de 18 établissements d'Europe se sont réunis pour échanger et proposer des modalités de représentation des élèves par zone géographique et auprès de l'Agence. Les participants ont travaillé sur trois thématiques principales :

- Être un élu CVL dans un lycée du réseau de l'AEFE.
- Pourquoi et comment participer à un Inter-CVL ?
- Thèmes de travail des Inter-CVL et modalités de communication entre les CVL.



Lycéens du réseau au forum européen des délégués lycéens, Pays-Bas

Pour clore cette manifestation, les délégués et leurs accompagnateurs ont pu rencontrer au Palais de la Paix des représentants d'organisations internationales : Organisation internationale francophone (OIF), Cour spatiale européenne, Tribunal pénal international. Cette journée s'est achevée par une restitution des conclusions et des propositions des délégués lycéens, avant de se conclure par une simulation par les élèves du Comité international de la francophonie (CIF). Ce 1^{er} forum appelle d'autres événements dans les prochains mois et la constitution dès l'année 2012/2013 d'Inter-CVL dans les 5 zones de mutualisation d'Europe.

Développement durable : Coup de pouce pour la planète

Pour la deuxième année consécutive, les établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger ont été sollicités pour élaborer un projet de développement durable et filmer son lancement ou sa réalisation. Vingt établissements implantés dans 17 pays ont participé à cette 2^e édition du concours « Coup de pouce pour la planète », en partenariat avec TV5Monde et le rédacteur en chef de l'émission éponyme, Frantz Vaillant. Les téléspectateurs de TV5Monde ont pu découvrir les projets de développement durable des élèves, chaque semaine, durant près d'un semestre. Lors de la 100^e de l'émission, la chaîne francophone internationale a distingué le « coup de pouce » du lycée français international de Tokyo pour ses deux vidéos sur :

- une collecte de bouchons plastiques à recycler,
- une plantation d'arbres sur une presqu'île de la capitale japonaise.

Ce premier prix a fait l'objet d'un reportage réalisé par TV5MONDE dans l'établissement. La directrice de l'AEFE, Anne-Marie Descôtes, était sur le plateau pour féliciter les lauréats et rappeler l'importance de l'éducation au développement durable au sein du réseau.



Anne-Marie Descôtes reçue sur le plateau de l'émission « Coup de pouce pour la planète » par David Delos, présentateur

LES ANCIENS ÉLÈVES

Fédérer et structurer les anciens élèves du réseau dans le but de leur permettre de s'investir activement pour l'avenir des établissements d'enseignement français à l'étranger demeure une des priorités de l'Agence.

Historique

Le premier Forum mondial des anciens élèves du réseau (FOMA), organisé en 2009 par l'AEFE, à Paris, a impulsé un élan en faveur de la constitution d'un réseau des anciens de tous les lycées français. En avril 2010, lors des premières Rencontres mondiales de l'AEFE, s'est tenue l'assemblée générale constitutive de l'association des Anciens des lycées français du monde (ALFM). Cette association mondiale développe désormais des outils et met en place des événements visant à fédérer les associations d'anciens élèves des établissements du réseau. Dans ce cadre, l'ALFM a organisé, à Casablanca, le 2^e Forum mondial des anciens élèves. Son conseil d'administration avait confié à l'association des anciens élèves du lycée Lyautey (AAELL) la préparation de ce deuxième grand rendez-vous.

Des avancées en cours

En conclusion des travaux du 2^e Forum mondial des anciens élèves à Casablanca, l'ALFM s'est engagée par la Résolution de Casablanca à :

- susciter la création d'associations locales, renforcer les associations existantes et développer le lien entre elles ;
- valoriser par tous moyens les membres et les actions des associations ;
- valoriser la reconnaissance du rôle des anciens au sein des établissements ;
- créer dès la scolarité le sentiment d'appartenance au réseau des anciens ;
- assurer son autonomie de moyens pour une efficacité maximale.

L'année 2011/2012 a été marquée par la mise en œuvre de ces axes de développement. Dans ce cadre, les représentants de

l'ALFM interviennent lors du séminaire de Sèvres (Hauts-de-Seine) pour sensibiliser les personnels qui partent en poste dans le réseau sur la nécessité d'encourager et de participer dans les établissements à la création ou à la valorisation des associations d'anciens élèves. De même, cette thématique a été intégrée dans les lettres de mission et les instructions de rentrée des personnels de direction. Enfin, les membres de l'ALFM participent à la journée d'accueil des boursiers Excellence-Major ainsi qu'aux événements organisés par l'AEFE susceptibles de promouvoir leur action.

Un événement à venir

Ces avancées devraient se concrétiser lors du 3^e Forum mondial des anciens élèves qui se tiendra à Vienne le 6 avril 2013. Cette manifestation fortement soutenue par l'AEFE, regroupera l'ensemble des représentants des associations d'anciens du réseau et des partenaires pour tracer les priorités d'action et mettre en place les outils susceptibles d'appuyer la mise en place de ce réseau mondial.



La réunion « Boursiers Excellence-Major » au lycée Louis-le-Grand, Paris



Questions à → Christophe Barbe,

Vice-Président de l'association des anciens des lycées français du monde (ALFM)

Pourquoi avoir créé une association mondiale des anciens élèves ?

Lors du premier forum mondial des anciens élèves du réseau (FOMA) organisé par l'AEFE en 2009 à Paris, nous avons pu constater qu'il y avait beaucoup de points communs entre les anciens du réseau d'où qu'ils viennent et quel que soit leur âge. Le passage dans un lycée français de l'étranger représente une expérience marquante et crée un réel attachement au réseau qui donne aux anciens l'envie de se retrouver, de partager et d'agir ensemble pour rendre un peu de ce qu'ils ont reçu dans ces établissements.

Quelles ont été les avancées de l'ALFM depuis le dernier FOMA en 2011 à Casablanca ?

Notre premier objectif – et c'était un point essentiel de la résolution de Casablanca – a été de développer le réseau des associations locales. Pour cela, nous avons rencontré lors du séminaire de Sèvres les personnels d'encadrement s'appropriant à prendre leur fonctions dans les établissements français de l'étranger afin qu'ils favorisent la création d'associations d'anciens. Grâce au soutien apporté par l'AEFE, cet objectif est désormais inscrit dans leur lettre de mission. Nous sommes aussi régulièrement en contact avec les boursiers Excellence-Major qui constituent un relais important pour la structuration des anciens. À ce jour, nous avons tissé des liens avec une soixantaine d'associations locales et élaboré une charte de fonctionnement pour celles qui nous ont rejointes. Enfin, nous aidons les associations naissantes dans leur démarche de création.

Quel est l'objectif du prochain FOMA ?

Il rassemblera à Vienne le 6 avril 2013 plusieurs centaines d'anciens et aura pour thème « maillage et influence : de l'opportunité à la mise en œuvre ». Il doit permettre aux anciens élèves et aux partenaires de l'ALFM de définir et de mettre en place les outils susceptibles de renforcer les liens entre l'ALFM et les associations locales. Cet événement fédérateur et doit donner à l'ALFM les moyens techniques et financiers de son développement. Ce sera aussi un beau moment de rencontre incarnant l'esprit de réseau !

Quel est l'enjeu ?

Au travers la fédération des anciens élèves du réseau, il s'agit de promouvoir la culture, la langue et les valeurs dont nous sommes les héritiers et dont nous voulons aussi être les ambassadeurs. Les lycées français de l'étranger ont un rôle important pour le rayonnement culturel et linguistique de la France partout dans le monde. Les anciens élèves, qu'ils soient Français ou étrangers, étudiants ou actifs professionnellement, incarnent la réussite d'un modèle éducatif fondé sur l'ouverture, l'égalité entre les garçons et les filles, l'esprit critique et le multiculturalisme. L'enjeu est de porter et transmettre ces valeurs auxquelles nous sommes attachés.

LES PARENTS D'ÉLÈVES



Les parents d'élèves sont une composante essentielle du réseau d'enseignement français à l'étranger. Ils sont des partenaires indispensables pour l'AEFE, ainsi que des acteurs centraux pour le bon fonctionnement et la gestion des établissements. Le choix de scolariser leurs enfants au sein des écoles, collèges et lycées du réseau, l'engagement humain et financier des parents d'élèves constituent autant d'atouts pour le modèle éducatif français à l'étranger. Dans ce cadre, l'Agence s'attache à renforcer l'information à destination des parents et à les associer étroitement aux orientations qu'elle définit.

Des partenaires de choix

La scolarisation des enfants dans un établissement d'enseignement français procède d'un choix de leurs parents. En effet, qu'ils soient français ou étrangers, ceux-ci se trouvent généralement en situation de choisir entre des offres éducatives concurrentes qui possèdent chacune des caractéristiques propres : écoles françaises, écoles du système éducatif local, écoles anglo-saxonnes, écoles européennes, etc. Ce choix est souvent le gage d'un **attachement au système éducatif français** et se prolonge dans un engagement au sein des communautés éducatives du réseau. Acteurs à part entière du fonctionnement des établissements, les parents participent de manière constructive aux instances et à la vie des écoles à l'étranger.

À l'image des établissements du réseau, la mixité culturelle et la diversité des nationalités au sein des associations de parents d'élèves (APE) constituent une richesse et souvent une aide précieuse pour l'insertion des établissements dans le pays d'accueil.

Enfin, l'acquittement de frais de scolarité par les familles se traduit par une **exigence accrue concernant la qualité de l'offre éducative proposée et une volonté de participer aux orientations définies par les projets d'établissement.**

Cet engagement financier des familles se double souvent d'un investissement dans la gestion des écoles, collèges et lycées du réseau, la majorité des établissements étant gérés par des comités de gestion constitués de parents d'élèves.



Lycée français de Madrid (Espagne)

Évolution de la demande des familles

Les parents qui choisissent de scolariser leurs enfants au sein des établissements du réseau sont attachés à l'exigence d'excellence et aux spécificités du modèle éducatif français : cadre normatif, rigueur dans les apprentissages, richesse des contenus académiques, exigence intellectuelle et esprit critique.

L'évolution de la demande des familles réside principalement dans la volonté de concilier ces caractéristiques du système français avec une ouverture à l'international des établissements. La politique des langues vivantes menée par l'Agence depuis plusieurs années et l'ouverture sur le contexte linguistique et culturel du pays d'accueil répondent à cette évolution.

De même, la mise en place de sections bilingues et de sections internationales au sein des établissements du réseau constitue une avancée à laquelle les parents d'élèves sont sensibles.

Enfin, l'établissement scolaire est un lieu d'apprentissage, mais également un lieu de vie : l'attention portée à la vie scolaire, aux activités culturelles, sportives et citoyennes répond à la demande des familles d'une éducation complète et développant le sentiment d'appartenance à une communauté et à un réseau scolaire mondial.



Lycée français Jean-Giono de Turin (Italie)

Le fonctionnement des établissements

L'AEFE associe étroitement les parents au fonctionnement des établissements.

Une nouvelle circulaire (n°1894) relative à l'organisation et au fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger a été publiée en juillet 2012. Ce texte précise les attributions, la composition et le fonctionnement du conseil d'établissement, du conseil d'école, du conseil du 2nd degré, du conseil pédagogique, du conseil de discipline et du conseil des délégués pour la vie lycéenne. Le conseil d'établissement, mis en place dans l'ensemble des écoles, collèges et lycées du réseau, est l'organe principal qui règle les affaires de l'établissement.

Instance tripartite composée, en nombre égal, de membres de droit représentant l'administration, de représentants des personnels de l'établissement et de représentants des parents d'élèves et des élèves, **le conseil d'établissement est compétent pour tout ce qui concerne les questions pédagogiques et éducatives.** Il adopte notamment le projet d'établissement, le règlement intérieur, les horaires et le calendrier scolaires et le plan de formation continue des personnels. Il est informé du budget et du compte financier de l'établissement. Cette organisation formalisée par la circulaire n°1894 doit permettre une parfaite transparence et une bonne information des parents sur tous les domaines qui touchent à la conduite de l'établissement et aux orientations prises. L'AEFE associe l'ensemble de la communauté éducative dans la réflexion sur le projet d'établissement et son suivi, ainsi que dans l'étude des projets immobiliers. Les parents suivent non seulement, à titre individuel, la scolarité de leurs enfants, mais sont aussi des acteurs économiques et des personnes ressources, souvent bénévoles, sur lesquels les établissements peuvent compter pour les accompagner dans leur fonctionnement.



Questions à → Philippe Guyot,

chef d'entreprise et président du comité de gestion du lycée français de Hambourg de 2002 à 2012

Quels sont les spécificités des parents d'élèves à l'étranger ?

Les parents d'élèves à l'étranger sont très sensibles à l'environnement autour des établissements et s'informent sans doute davantage. Leur principale interrogation porte sur le fait de savoir si leurs enfants seront au niveau quand ils rentreront en France.

Pourquoi s'engage-t-on au sein d'un comité de gestion ?

Égoïstement tout d'abord, je voulais m'assurer que mes filles puissent faire dans de bonnes conditions leurs 15 années dans cet établissement. S'engager pour participer à son fonctionnement était le meilleur moyen de s'en assurer. Le sentiment du devoir envers une institution mise au service des Français de l'étranger est venu très vite une fois avoir pris connaissance de l'ensemble des moyens mis à disposition. Plus tard ce sont les résultats obtenus qui m'ont motivé à faire encore plus.

Quelle forme prend cet engagement ?

On commence par proposer ce que l'on sait faire. C'est ce qui demande le moins d'effort et profite le plus au lycée. Puis on prend connaissance de l'ensemble des problématiques et on peut réfléchir sur des sujets propres à la gestion d'un établissement. Il faut apprendre aussi à penser à l'ensemble des enfants et non seulement aux siens. Ce n'est pas toujours facile et complique souvent les discussions au sein d'un comité de gestion.

Quelles sont selon vous les atouts des comités de gestion parentaux pour la gouvernance d'un établissement ?

Tout d'abord une bonne connaissance de la législation et de la réglementation du pays d'accueil ainsi que des relations privilégiées avec les autorités locales. La gestion parentale permet aussi une plus grande réactivité dans les affaires courantes pour prendre des décisions sans passer par Paris. Enfin, elle permet de s'appuyer sur l'engagement bénévole de parents spécialistes dans des domaines différents.

Quelles sont les améliorations à apporter dans leur collaboration avec l'AEFE ?

Il y a d'abord un combat à mener contre les *a priori*. Pour les parents d'élèves, l'AEFE et le proviseur représentent souvent l'administration contre laquelle il faut se défendre et, inversement, pour le proviseur et l'Agence, les parents sont

un mal nécessaire, source de travail supplémentaire. Mon expérience m'a montré qu'il fallait du temps pour avoir une relation vraiment partenariale et qu'à chaque changement de personnel le travail de conquête de la confiance réciproque était à refaire. En tant que parent d'élèves nous avons encore des progrès à faire. Un très bon niveau d'entente est nécessaire pour obtenir de bons résultats.

Quel regard portez-vous sur l'AEFE ?

Lors de ma prise de fonction au sein du comité de gestion, l'AEFE m'a été présentée par mon prédécesseur comme l'administration qui veut nous faire payer plus cher. À l'époque nous avions eu notre première augmentation du taux de participation. Avec le temps, l'image s'est complètement inversée. J'ai trouvé des gens attentifs, appliqués à chercher les meilleures solutions et prêts à s'engager dans des opérations compliquées.

Avez-vous le sentiment d'appartenir à un réseau mondial d'établissements ?

J'ai pris vraiment conscience de la dimension mondiale du réseau lors des Premières rencontres mondiales de l'AEFE à Paris en avril 2010. Échanger avec les proviseurs d'Ankara, de Tunis et de Londres vous plonge dans la diversité des situations et la complexité des tâches à accomplir. Je garde un formidable souvenir de ces deux jours et de ces centaines de proviseurs fiers de leur mission.

Comment imaginez-vous l'évolution du réseau des établissements dans les années à venir ?

Le réseau a acquis un savoir-faire que beaucoup de pays nous envient. Il est aujourd'hui un élément important pour la représentation de la France dans le monde et la connaissance de notre culture. Le réseau est aussi un support pour l'implantation des sociétés françaises (à Hambourg nous avons une soixantaine de familles travaillant chez Airbus) et je pense que le réseau sera amené à accompagner encore plus les sociétés françaises dans le monde. Le seul point d'ombre reste le financement de l'ensemble. À Hambourg, nous avons trouvé une solution locale : la ville prend en charge une très grande partie des coûts. Cette solution n'est pas généralisable, mais je fais confiance aux personnels de l'Agence et à mes successeurs des comités de gestion pour trouver d'autres idées et profiter des occasions qui se présenteront à eux.



École de Chaïwan, Hong-Kong (Chine)



Lycée français de San Francisco (États-Unis)



Lycée français de Shanghai (Chine)

Le cofinancement du réseau

Le réseau d'enseignement français à l'étranger est fondé sur un principe de cofinancement de l'État et des familles qui s'acquittent de frais de scolarité. En ce sens, les parents d'élèves sont les premiers partenaires de l'AEFE. En effet, la France est le seul pays qui entretient hors de ses frontières un réseau scolaire d'une telle ampleur financé pour partie sur des subventions publiques. L'investissement de l'État est important. Il s'élève en 2012 à 545 M€ (419,5 M€ pour le fonctionnement du réseau et 125,5 M€ pour l'aide à la scolarité). En 2011, l'État a subventionné en moyenne dans l'ensemble des établissements EGD et conventionnés chaque élève, quelle que soit sa nationalité, à hauteur de 2 750 €. Toutefois, dans un contexte global d'économies budgétaires le développement du réseau et le maintien de la qualité de l'offre d'enseignement reposent également sur une **participation accrue des familles** et un **accroissement de l'autofinancement**.

Le taux d'autofinancement de l'ensemble des établissements EGD et conventionnés, en rapport avec la participation des familles par le biais du paiement des frais de scolarité, est de 55,6 % en 2011 (55,1 % en 2010). Ce taux devrait atteindre 56 % en 2012.

La participation conjointe de l'État et des familles permet d'assurer l'équilibre financier du réseau, son développement et le maintien de la qualité de l'offre éducative tant sur le plan des équipements que sur celui de l'enseignement dispensé.

La gouvernance des établissements

Les parents d'élèves sont partie prenante dans la gestion des établissements du réseau. Les conventions conclues entre les organismes gestionnaires des établissements dits conventionnés et l'AEFE attestent d'une volonté commune de travailler ensemble, d'établir une responsabilité partagée dans la conduite des établissements et de développer le sentiment d'appartenance au réseau. Dans ce cadre, les organismes gestionnaires nourrissent un dialogue de gestion constructif avec l'Agence et les équipes de direction au sein des établissements conventionnés : proviseur, directeur d'école, directeur administratif et financier.

poser les bases d'une concertation étroite entre tous les acteurs de l'enseignement français à l'étranger

Afin de répondre à la demande formulée par les organismes gestionnaires de voir renforcer leur concertation avec l'AEFE, des **séminaires de gouvernance** associant les équipes de direction, les membres des comités de gestion et les personnels des services centraux ont été mis en place. En concertation avec les représentants des parents d'élèves, ces séminaires, initiés en 2011/2012, seront généralisés à l'ensemble des zones de mutualisation pour l'année 2012/2013 et inclus dans les plans régionaux de formation. Ces rencontres doivent permettre d'informer les partenaires de l'actualité de l'Agence et de ses orientations stratégiques, et poser les bases d'une concertation plus étroite entre tous les acteurs de l'enseignement français à l'étranger.

L'Agence propose ainsi aux établissements conventionnés de bénéficier de l'expertise de ses services et de la mise en place de conférences d'orientations stratégiques qui répondent à l'ensemble des besoins de gestion des établissements.

Ce dispositif doit permettre d'évoquer le projet d'établissement au regard des priorités définies dans le plan d'orientation stratégique de l'Agence et de poser les perspectives d'évolution sur 3 ans en matière de structures pédagogiques, de personnels et de moyens financiers.

Le projet d'établissement constitue une véritable feuille de route pour guider l'action des membres de la communauté éducative dans un cadre triennal garantissant la continuité et la cohérence de la politique mise en œuvre par les organismes gestionnaires, notamment lorsque des projets immobiliers sont nécessaires.

Les séminaires de gouvernance sont également de précieux moments d'échange qui doivent alimenter la réflexion sur les modalités d'une collaboration harmonieuse entre toutes les parties prenantes au réseau. Une étude est actuellement en cours pour rénover le **guide du bon usage de la convention** et l'adapter aux défis auxquels l'AEFE et les parents d'élèves doivent répondre ensemble.





3

Les services de l'AEFE



Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, l'Agence s'appuie sur un ensemble de services spécialisés assurant, en liaison étroite avec les établissements scolaires, la mise en œuvre de sa stratégie.

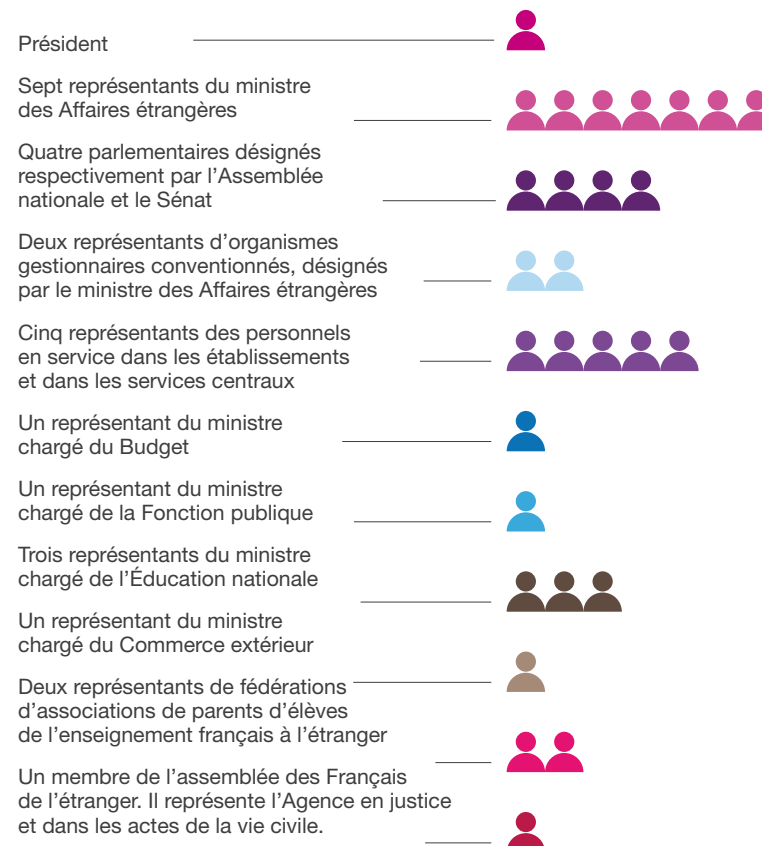


Lycée français de Shanghai (Chine)

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



PRÉSIDENT
Jean-Baptiste MATTEI



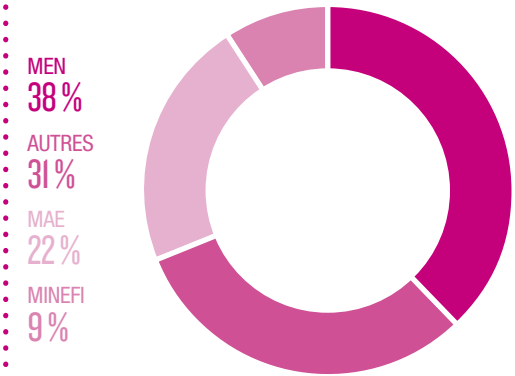
LES PERSONNELS DES SERVICES CENTRAUX

Au 1^{er} janvier 2012, l'AEFE a pourvu, pour ses services centraux, 167 emplois dont 11 sont pris en charge par le ministère des Affaires étrangères. Parmi ces agents, 93 sont localisés à Paris et 74 à Nantes.

Les agents du ministère de l'Éducation nationale demeurent les plus nombreux au sein des services centraux (35,5 %), tandis que les agents du ministère des Affaires étrangères représentent 21,5 % des effectifs et ceux du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi 8,5 %. Le nombre d'agents qui ne sont pas issus de ces trois ministères continue d'augmenter pour atteindre 34,5 % des effectifs. La proportion de femmes parmi les agents des services centraux atteint cette année 54,5 %. Enfin, une des particularités de l'AEFE réside dans la grande mobilité de ses agents : 39,5 % d'entre eux ont moins de 3 ans d'ancienneté au sein des services centraux.



La répartition des personnels par corps d'origine



Lycée Van-Gogh de La Haye (Pays-Bas)

Les emplois à l'AEFE

Répartition géographique	Paris	98	99	101	93
	Nantes	68	71	70	74
Répartition par corps d'origine	MEN	65	65	65	59
	MAE	41	40	38	36
	MINEFI	15	17	15	14
	Autres	45	48	53	58
Prise en charge budgétaire	AEFE	125	130	133	156
	Ministère de tutelle	41	40	38	11
Répartition par sexe	Homme	67	65	75	76
	Femme	99	105	96	91
Mobilité des agents	Part des agents depuis moins de 3 ans	59 %	62 %	53 %	39,5 %
Année		2009	2010	2011	2012
Total		166	170	171	167

Sources : AEFE (effectifs au 1^{er} janvier de chaque année)

LA DIRECTION DE L'AGENCE

En relation avec le ministère des Affaires étrangères, la direction de l'Agence détermine les grandes orientations de la politique générale de l'AEFE

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères. Elle est administrée par un conseil d'administration et dirigée par une directrice. **La directrice de l'Agence est nommée pour trois ans par décret du Président de la République, sur proposition du ministre des Affaires étrangères.** Elle est assistée d'un directeur adjoint, d'un secrétaire général et d'une chef de cabinet. Le directeur adjoint assure l'intérim de la directrice de l'Agence en cas de vacance ou d'empêchement. La chef de cabinet est en charge des relations avec les élus, en particulier les 12 sénateurs et les 11 députés représentant les Français établis hors de France ainsi que les 155 conseillers des Français de l'étranger.

En relation avec le ministère des Affaires étrangères et dans le cadre de son Plan d'orientation stratégique, **la direction détermine les grandes orientations de la politique générale de l'AEFE et les soumet à son conseil d'administration.** La directrice recrute, affecte et gère l'ensemble des personnels de l'Agence sur lesquels elle a autorité. Elle est également ordonnatrice principale des dépenses et des recettes de l'Agence. Dans le cadre du

budget de l'AEFE, approuvé par le conseil d'administration, elle notifie les budgets des établissements en gestion directe ou des groupements de gestion d'établissements. La directrice conclut les contrats et les conventions. Elle définit les attributions des chefs d'établissement. Enfin, elle peut déléguer aux chefs des établissements en gestion directe tout ou partie de ses pouvoirs dans les domaines du recrutement, de la gestion des personnels, du fonctionnement des services, de la représentation de l'Agence en justice et de la conclusion de conventions.



DIRECTRICE
Anne-Marie DESCÔTES



DIRECTEUR ADJOINT
Olivier BOASSON



SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Michel CHANOUX



SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
ADJOINT NANTES
Serge MOGUÉROU



SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
Philippe TERNOY



CHEF CABINET, CHARGÉE
DES RELATIONS AVEC LES ÉLUS
Raphaëlle DUTERTRE

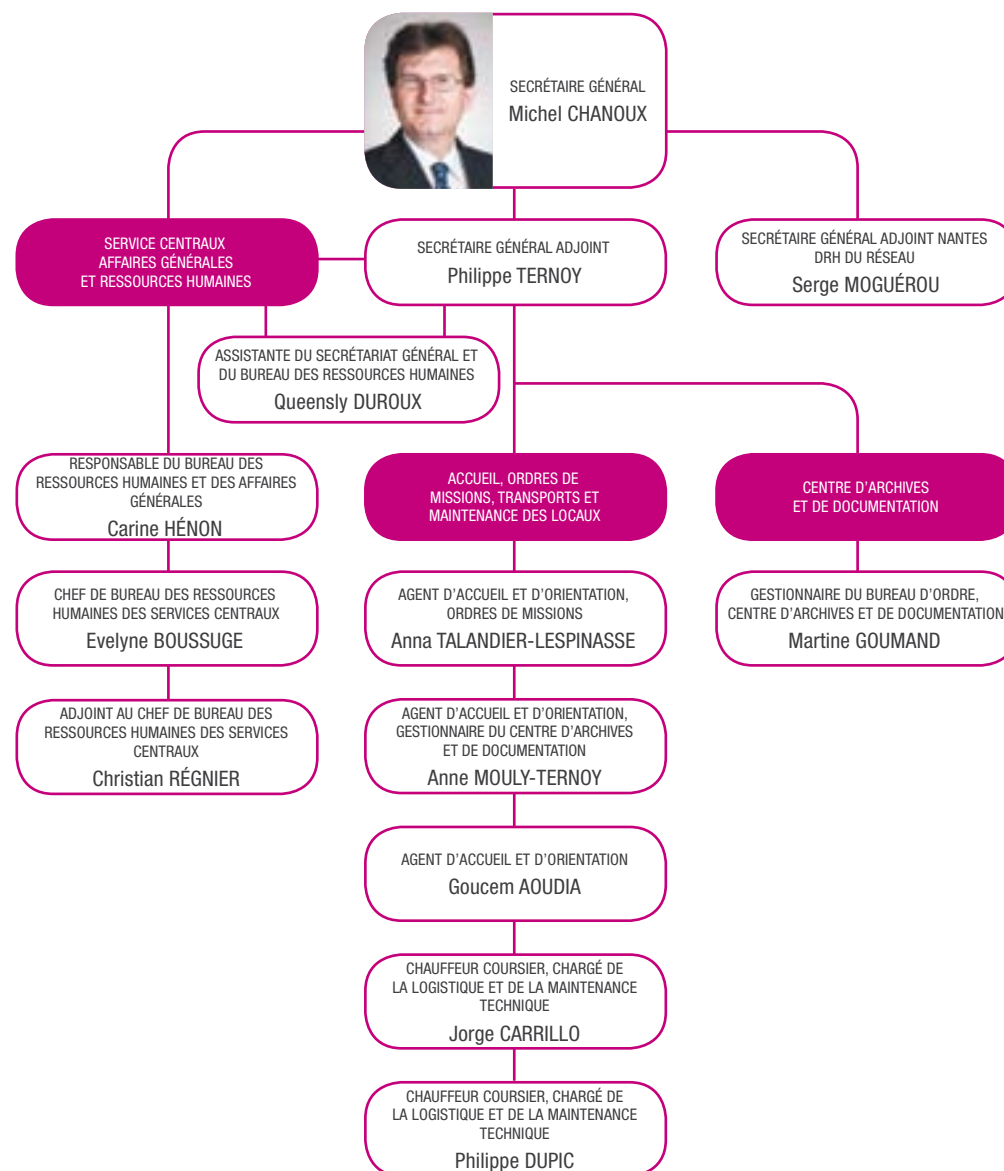


SECRÉTAIRE DE DIRECTION
Marie FERRY

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le secrétariat général est chargé de la mise en œuvre de la politique menée par l'Agence. Dans ce cadre, le secrétaire général organise et coordonne l'action administrative et assure le bon fonctionnement des instances statutaires. Il met en œuvre la procédure de recrutement et propose des candidatures à la direction pour les personnels des services centraux. Il initie les procédures de gestion et s'assure de leur application. Il dirige, sous l'autorité de la direction, l'ensemble des services. Il encadre et organise la cellule de prévention et de gestions des crises de l'Agence. Il recueille, exploite et restitue aux services et aux établissements du réseau les informations leur permettant un pilotage optimal. Depuis septembre 2012, il est aidé dans ses missions par deux secrétaires généraux adjoints : l'un basé à Paris et l'autre à Nantes. Le bureau des ressources humaines des services centraux, placé sous son autorité, assure la gestion administrative et financière des personnels des services centraux.

Lycée français de Shanghai
(Chine)



LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES



Lycée français Charles-de-Gaulle (Royaume-Uni)

La direction des ressources humaines (DRH) est chargée de la gestion administrative et financière des personnels expatriés et résidents détachés par l'AEFE pour exercer à l'étranger. Elle gère les opérations de recrutement, les carrières et la rémunération des personnels à l'étranger durant toute leur mission au sein de l'Agence. Elle organise les opérations électorales professionnelles de ces catégories de personnel. Elle a en charge la gestion des missions, voyages et déménagements des personnels relevant de l'AEFE. Elle est force de proposition auprès de la direction et des secteurs géographiques pour toutes les questions relatives à la gestion des ressources humaines.

Pour mener à bien ces nombreuses missions, la DRH compte 52 agents et constitue ainsi le service de l'AEFE le plus pourvu en termes d'emplois. Son activité se développe au sein de quatre bureaux :

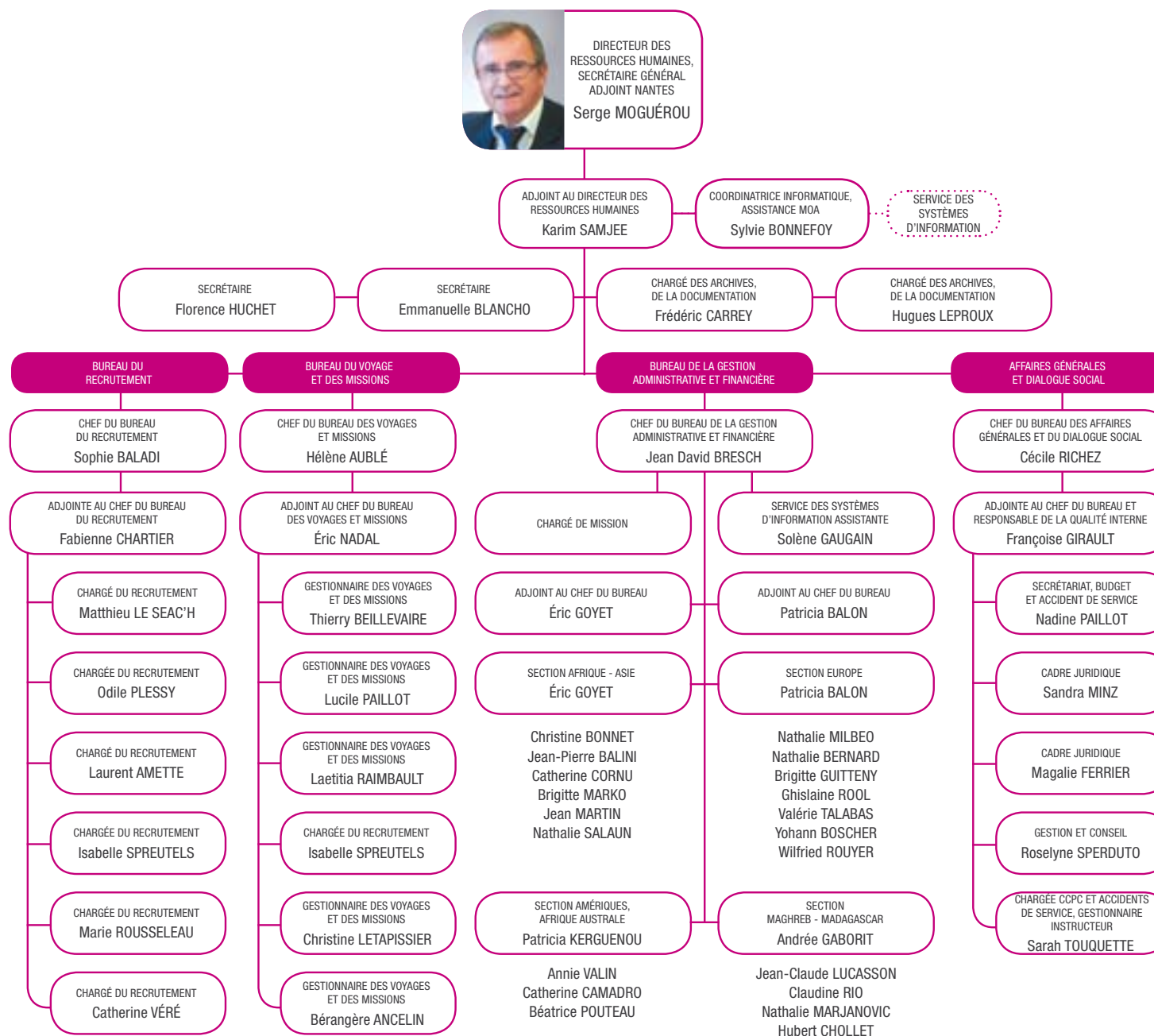
- **le bureau du recrutement (BR)** organise la campagne de recrutement des personnels expatriés, procède à l'analyse des dossiers et assure les relations avec les syndicats avant et pendant les commissions paritaires. À la rentrée 2012, le bureau a recruté 356 personnels expatriés, analysé 3 260 dossiers reçus et organisé 842 entretiens. Pour la sélection des personnels de direction, le travail est mené en étroite collaboration avec la mission de gestion des potentiels et de la mobilité internationale et le service de l'encadrement du ministère de l'Éducation nationale.

- **le bureau de la gestion administrative et financière (GAF)** est composé de 23 gestionnaires, 2 adjoints, 1 chargée de mission et 1 chef de bureau. Il gère administrativement et financièrement les 6 500 personnels de l'Agence exerçant à l'étranger, expatriés et

résidents. Tous les dossiers des personnels en poste sont gérés par ce service : avancement, suivi de carrière, ainsi que la gestion administrative rattachée. Les gestionnaires pays établissent un dialogue permanent afin d'orienter les personnels en fonction de leurs souhaits d'évolution professionnelle, de leurs compétences et de leurs performances, ainsi que des besoins des établissements. En liaison étroite avec les établissements, ils suivent leurs besoins en ressources humaines et en heures d'enseignements. Chargé du recrutement des résidents, le bureau de la gestion administrative et financière a validé cette année 750 dossiers.

- **le bureau des voyages et missions (BVM)**, dont l'activité se divise en deux volets principaux. D'une part la gestion des missions, notamment pour les personnels des services centraux ou dans le cadre des séminaires de formation mis en œuvre. D'autre part l'organisation des voyages (hors politique de déconcentration) : prise de poste, fin de mission... Enfin, elle gère l'attribution de l'indemnité de changement de résidence (ICR).

- **le bureau des affaires générales et du dialogue social (BAGDS)**, créé en 2011, organise à côté des réunions formelles (CT, CCPC) des réunions informelles avec les représentants du personnel afin de traiter des sujets transversaux concernant la situation des personnels. Ce dialogue constant est apprécié par l'ensemble des parties prenantes, les services centraux comme les syndicats. Les discussions ainsi menées ont abouti à l'adoption au comité technique du 5 juillet 2012 de nouvelles circulaires relatives aux temps partiels et aux commissions consultatives paritaires (CCP).



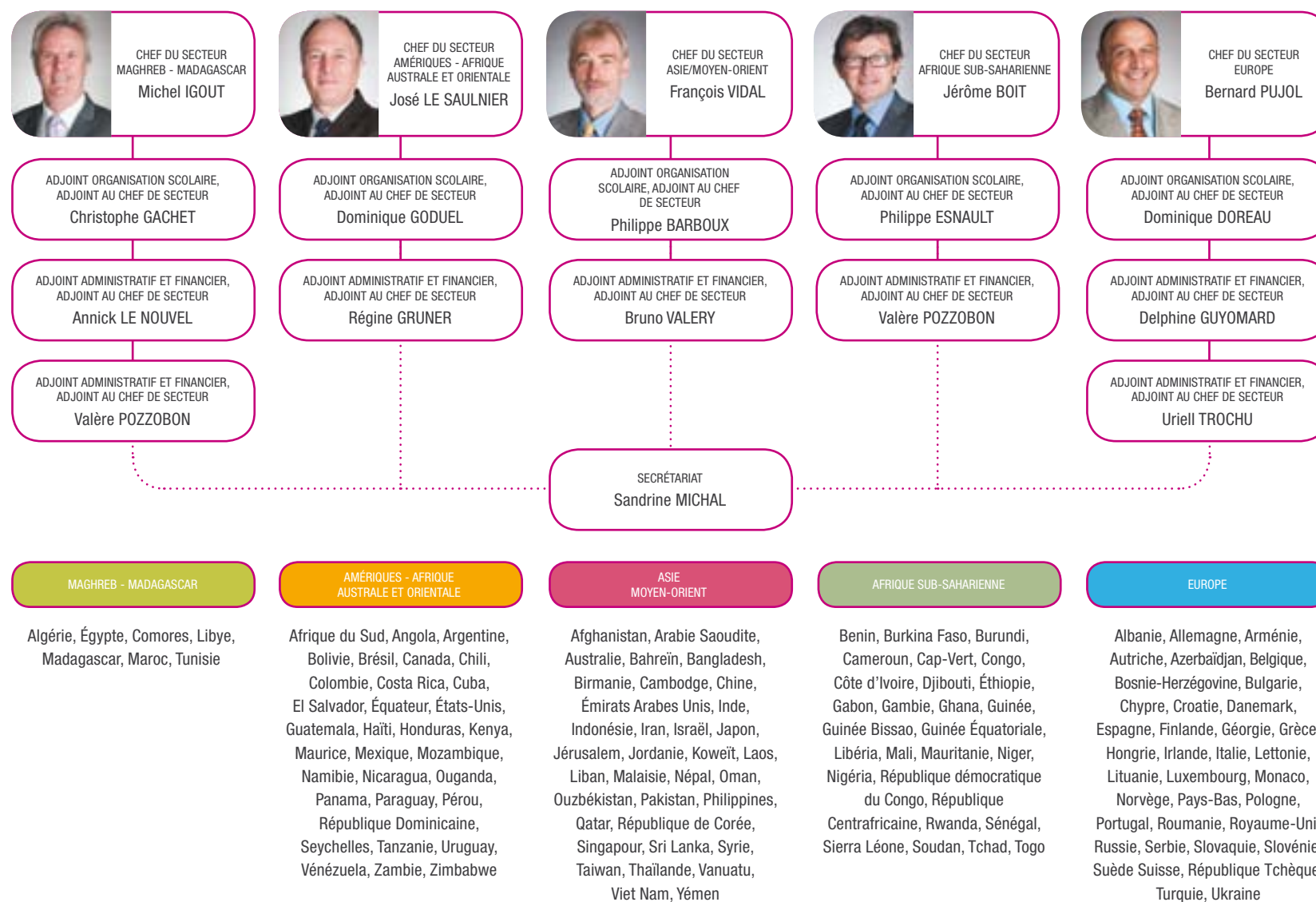


Lycée français de Shanghai
(Chine)

LES SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Les secteurs géographiques assurent, dans leur zone de compétence, le pilotage et l'animation du réseau des établissements français à l'étranger. Ils sont les interlocuteurs permanents des établissements et des postes diplomatiques. En liaison avec les services concernés de l'Agence, ils procèdent à l'**examen** et au **suiti des projets d'établissement** et s'assurent de leur articulation avec la politique de l'Agence. Ils proposent à la direction la répartition des moyens et des postes entre les établissements de leur zone et sont étroitement associés au suivi des projets immobiliers. Ils sont chargés de la **préparation des décisions budgétaires** de la directrice concernant les

établissements en gestion directe (EGD). Ils s'assurent, par les moyens adaptés, de la cohérence entre l'action des établissements conventionnés et la politique de l'Agence. Ils sont chargés du **suiti des établissements homologués**. Ils contribuent à la **préparation des dossiers d'homologation en liaison étroite avec le service pédagogique**. Ils présentent à la direction de l'Agence des **analyses de la situation et de l'évolution des établissements** français à l'étranger, d'un pays ou d'une zone géographique.





LE SERVICE DU BUDGET

Le service du budget est chargé de la **construction du budget annuel et pluriannuel des services centraux de l'Agence** (phases PLF, triennaux budgétaires, budgets primitifs...), du suivi infra annuel du budget (masse salariale, investissement immobilier, fonctionnement...) et de la prévision de la ressource propre.

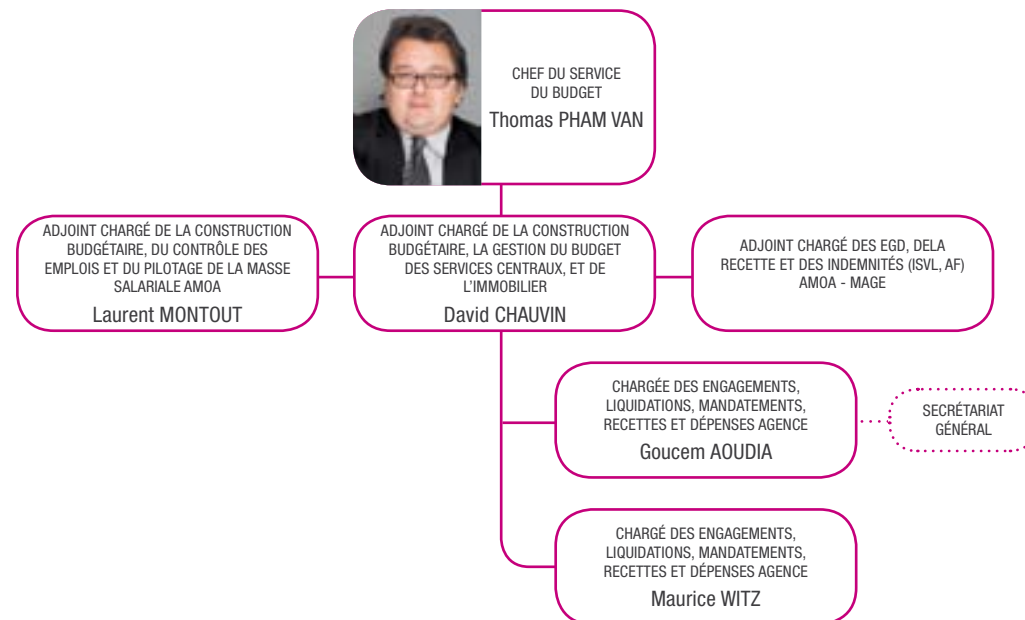
Il prépare le budget annuel et les décisions budgétaires modificatives de l'Agence et se charge de leur mise en œuvre. Dans ce cadre, il assure l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes.

Il assure le **pilotage de la masse salariale** : suivi infra annuel, simulation de dépense, budgétisation. Parallèlement, il assume le contrôle budgétaire des emplois et garantit le respect du plafond d'emplois. Il produit les barèmes d'ISVL et de l'avantage familial depuis fin 2010.

Il assure également la budgétisation et le suivi infra annuel de la programmation immobilière de l'Agence.

Il participe à l'élaboration des **contrats, des conventions et des marchés publics** et en assure le suivi.

Lycée français international de Tokyo
(Japon)



L'AGENCE COMPTABLE

L'agence comptable, située à Nantes, est composée de l'agent comptable principal et de 9 collaborateurs répartis en 4 pôles d'activité : pôle EGD, pôle dépenses et payes, pôle recettes et pôle comptabilité. L'agent comptable principal est nommé par arrêté du ministre des Affaires étrangères et du ministre de l'Économie et des Finances.

L'AEFE dispose également, pour assurer la gestion de ses 75 établissements en gestion directe (EGD) implantés dans 24 pays, de 35 agences comptables secondaires *in situ* dont les opérations relèvent, *in fine*, de la responsabilité de l'agent comptable principal et représentent, pour l'exercice comptable 2011, plus de 330 M€.

Les opérations directes réalisées par l'agence comptable principale, au cours de l'exercice 2011, s'élèvent à plus de 720 M€.

De façon réglementaire, **l'agence comptable est chargée des opérations de contrôle des dépenses et recettes, des paiements, des encaissements, de la tenue de la comptabilité et de la conservation des pièces et valeurs.**

L'agence comptable principale assure également le contrôle des opérations des agents comptables secondaires.

Outre ces missions traditionnelles, elle a un important rôle de conseil, au profit de la direction, des services centraux et des EGD. Cette fonction est particulièrement importante en raison de la variété et de la complexité des situations à traiter à l'AEFE.

Le pôle EGD réalise une mission d'assistance, de formation et de conseil au profit des 35 groupements comptables des établissements en gestion directe, des contrôles de leurs comptes sur pièces et des audits comptables

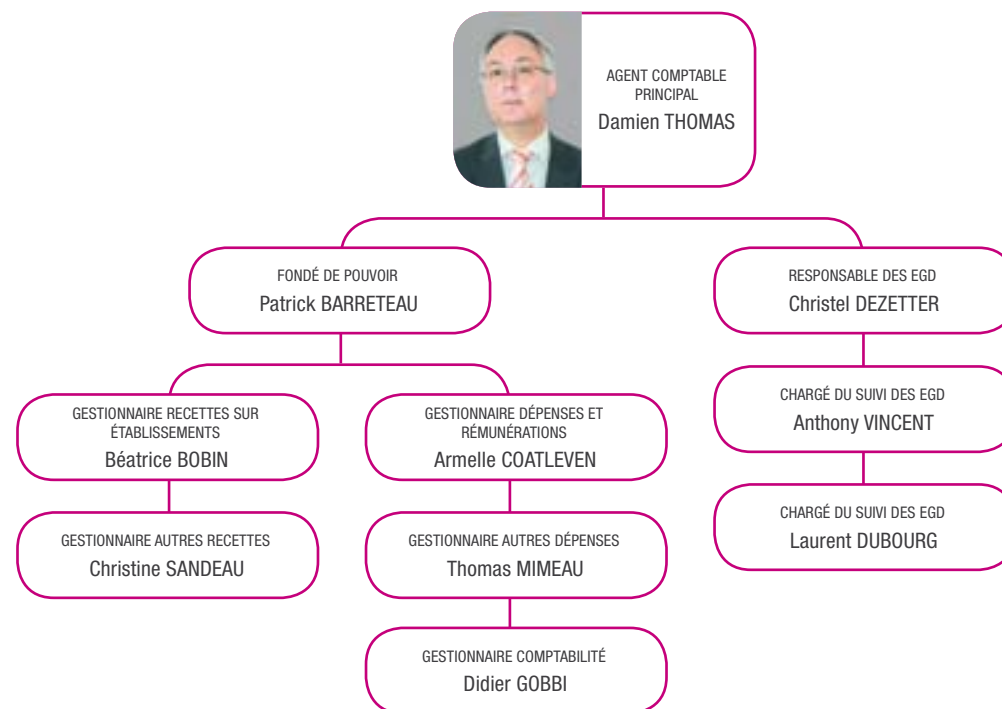
sur place (en moyenne 6 à 7 par an) et assure l'agrégation de leurs comptes financiers pour établir le compte financier unique de l'AEFE. Par ailleurs, l'agence comptable principale participe à de nombreux projets transversaux (immobilier, rémunération des personnels à l'étranger, analyse et emploi des fonds de roulement des EGD...) et développe, dans le cadre de sa démarche de service, un contrôle partenarial avec les autres acteurs de l'Agence.

Elle assure le pilotage technique de la maîtrise des risques financiers et comptables (MRFC) qui a été mise en œuvre au sein de l'Agence en fin d'année 2011, après présentation des principaux éléments au conseil d'administration.

Enfin, l'agence comptable principale est en charge du changement de système d'information budgétaire et comptable des services centraux et des EGD.

Les 3 pôles dépenses et payes, recettes et comptabilité réalisent les opérations suivantes :

- visa de plus de **6 300** ordres de dépenses,
- traitement (du contrôle aux opérations de recouvrement) de près de **2 200** ordres de recettes,
- environ **5 700** paiements (hors paye)
- aide à la préparation de la paye et contrôles aléatoires pour près de **80 000** bulletins de salaire par an.



LE SERVICE PÉDAGOGIQUE

Le service pédagogique est chargé, en relation avec le ministère de l'Éducation nationale, de la définition et de la mise en œuvre de la politique pédagogique de l'AEFE dans les établissements scolaires français à l'étranger. Il assure la continuité du service public d'éducation à l'étranger, qu'il s'agisse des calendriers, des horaires, des programmes et des examens. Il participe à l'instruction des dossiers et garantit le suivi de l'homologation des établissements en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale. À ce titre, il assume un rôle de conseil et d'information auprès des établissements et des services de coopération et d'action culturelle des ambassades.

Il organise les examens à l'étranger, en relation avec les académies de rattachement, et assume la responsabilité de la diffusion, de l'organisation et du suivi des différents concours nationaux en lien avec les partenaires concernés. Il assure l'expertise pédagogique des projets d'établissement en liaison avec les secteurs géographiques et apporte un appui aux initiatives innovantes par le biais de subventions accordées à des actions pédagogiques pilotes. Il anime et coordonne le réseau des

20 inspecteurs de l'Éducation nationale en résidence. Il organise l'évaluation des personnels titulaires et recrutés locaux, à travers des visites et des missions d'inspection, ainsi que l'expertise pédagogique des enseignements dans les premier et second degrés.

Le service pédagogique contribue à la gestion prévisionnelle des emplois et participe au recrutement des personnels expatriés (inspecteurs de l'Éducation nationale, chefs d'établissement, directeurs d'école, conseillers pédagogiques adjoints à l'inspecteur de l'Éducation nationale, enseignants maîtres formateurs, enseignants avec missions de conseil pédagogique), dont il définit les missions en concertation avec la direction des ressources humaines.

Le service pédagogique a en charge la définition des axes prioritaires de la formation continue des personnels, la coordination, la gestion et la validation des plans régionaux de formation en relation avec les académies partenaires.

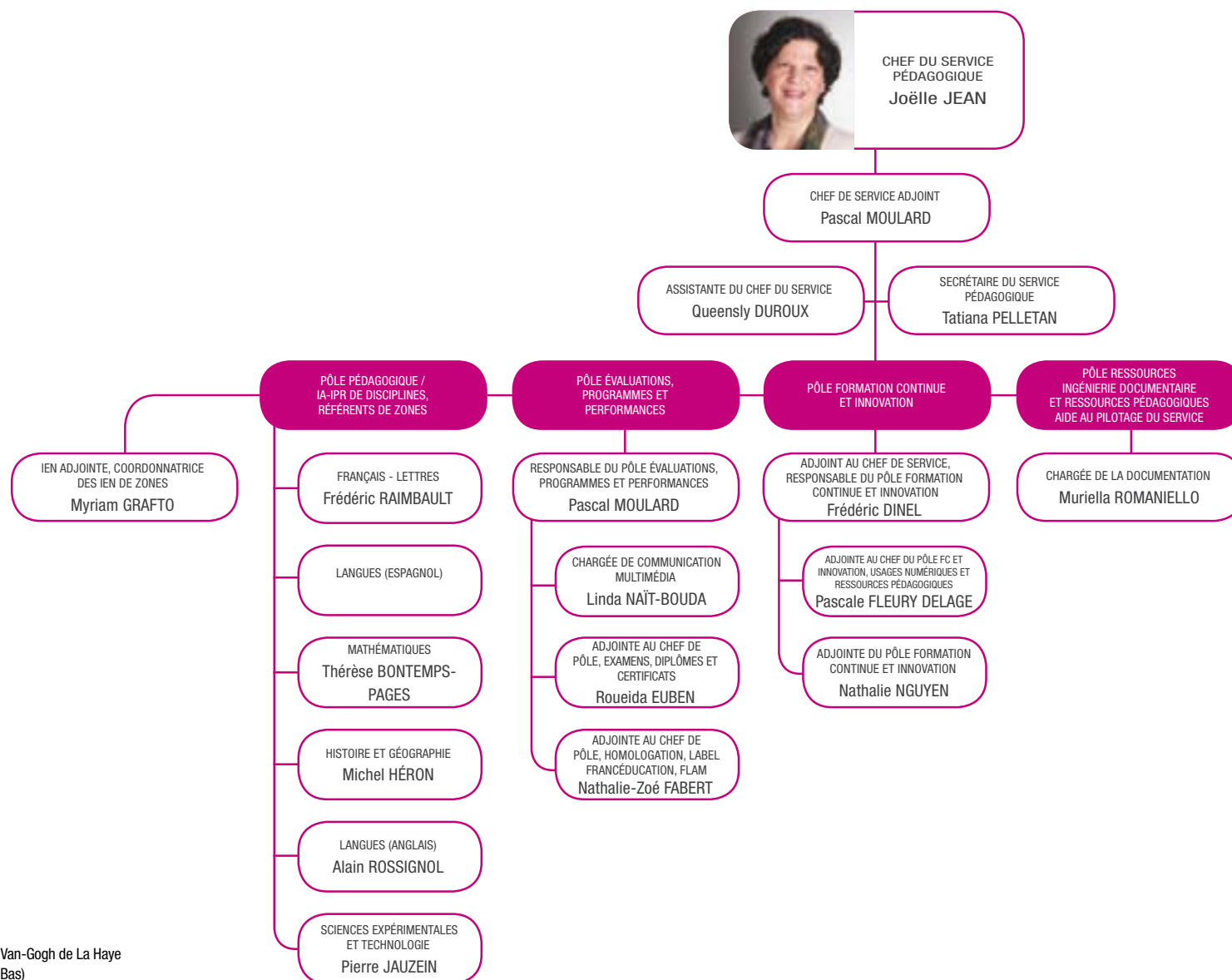
Enfin, il assure la gestion du programme d'appui aux associations « Français langue maternelle » (FLAM) et celle du nouveau dispositif « LabelFrancÉducation », en lien avec le ministère des Affaires étrangères.



Lycée français Paul-Valéry de Cali
(Colombie)



Lycée Van-Gogh de La Haye
(Pays-Bas)



LE SERVICE ORIENTATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le service orientation et enseignement supérieur (SORES) a pour mission principale de définir et de mettre en œuvre la politique de l'AEFE en matière d'orientation des élèves, en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Affaires étrangères. Il garantit la qualité de l'orientation au sein des établissements d'enseignement

français à l'étranger. Il contribue à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français dans un contexte international de l'enseignement supérieur de plus en plus concurrentiel. Dans ce cadre, il développe des actions en lien avec l'agence nationale pour la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, Campus France.

Le service veille également à la bonne affectation dans l'enseignement français des élèves de retour en France au cours de leur scolarité secondaire ou des bacheliers désireux de poursuivre leurs études supérieures en France, notamment par le biais de l'administration et du suivi de l'application nationale « Admission Post-Bac ».

Le service orientation et enseignement supérieur s'occupe par ailleurs de la mise en œuvre et de l'accompagnement du programme de mobilité Excellence-Major, qui permet d'accorder des bourses aux meilleurs bacheliers étrangers issus des établissements du réseau afin qu'ils poursuivent des études supérieures de haut niveau en France. Ce programme est assuré en lien avec la direction générale de la Mondialisation (DGM) du ministère des Affaires étrangères et, à compter de septembre 2012, la gestion du dispositif est confiée à Campus France.

Enfin, il est chargé du suivi des dossiers de coopération éducative et universitaire et des formations post-baccalauréat délocalisées telles que les classes préparatoires aux grandes écoles.

Section française du lycée franco-mexicain
(Mexique)



CHEF DU SERVICE
ORIENTATION ET
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
Lucia DA SILVA

ADJOINT AU CHEF DU SERVICE
ORIENTATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
CHARGÉ DE LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

Laurent MÉTAIS

CONSEILLÈRE EN ORIENTATION
ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Annie FORAY

GESTIONNAIRE DU PROGRAMME
DES BOURSES EXCELLENCE-MAJOR
Indiana AUFFREDO

CONSEILLER EN ORIENTATION
ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Ludovic CHASTAING

SECRÉTAIRE DU SERVICE ORIENTATION ET
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR GESTIONNAIRE APO
Joëlle OLIVA

CONSEILLER EN ORIENTATION
ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
The Long TRUONG

CHARGÉE DE LA VEILLE
DOCUMENTAIRE
Catherine MENARD

CONSEILLER EN ORIENTATION ET
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SPÉCIALISÉ TICE
Fabien GORSZCZYK



LE SERVICE DE L'AIDE À LA SCOLARITÉ

Le service de l'aide à la scolarité assure la gestion de l'aide à la scolarité au bénéfice des enfants français résidant avec leur famille à l'étranger. Dans ce cadre, il élabore la réglementation applicable au domaine et assure le pilotage du dispositif au niveau des postes diplomatiques et consulaires responsables de la gestion locale de l'aide à la scolarité. Il leur dispense au quotidien conseil et assistance. Le service instruit les propositions des commissions locales des bourses scolaires, les soumet à l'avis de la commission nationale (instance dont il assure l'organisation et le secrétariat) et notifie aux postes les décisions définitives prises par l'Agence. Il est chargé des dotations budgétaires allouées à l'Agence au titre de l'aide à la scolarité et

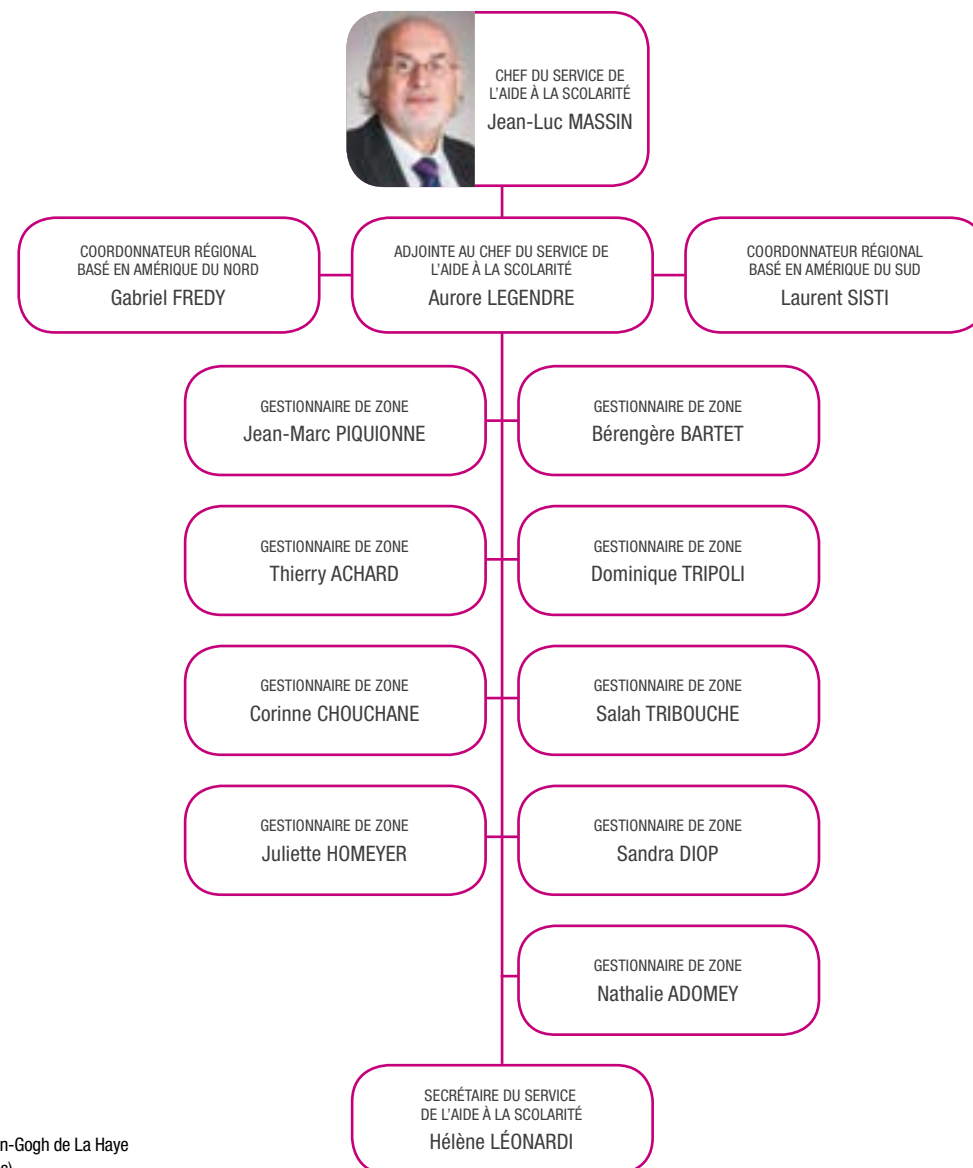
de la liquidation des subventions versées aux établissements.

Le service gère aussi le précontentieux et le contentieux afférant au domaine et rend régulièrement compte de l'état du système à sa tutelle, la direction des Français à l'étranger au ministère des Affaires étrangères, et à toutes les parties prenantes concernées.

Enfin, il se consacre à la formation réglementaire et technique des agents consulaires en charge directe du dossier.



Lycée Van-Gogh de La Haye
(Pays-Bas)





Lycée français de Madrid
(Espagne)

LA CELLULE ANALYSE ET CONSEIL DES ÉTABLISSEMENTS

La cellule analyse et conseil a une mission d'expertise et de conseil auprès de tous les établissements du réseau : EGD, conventionnés et partenaires. Elle a pour objectif la facilitation du dialogue de gestion et de gouvernance au sein des établissements ainsi que l'homogénéisation des procédures et des outils. Elle participe à l'appui des décisions de la direction de l'AEFE pour toute question relevant des relations entre l'AEFE et les établissements. Elle travaille en liaison avec l'ensemble des services centraux sur des dossiers « transversaux », en particulier la mise en place des établissements mutualisateurs, les relations contractuelles avec les établissements partenaires et la gestion des personnels en contrat local.

La cellule analyse et conseil a en charge l'analyse du fonctionnement des établissements sur pièces et au moyen de missions de conseil sur place (relatives à l'offre pédagogique, au projet d'établissement, à l'évolution des effectifs, à l'immobilier, à la carte des emplois et à la gestion des ressources humaines, à la situation financière et à la gouvernance des établissements). Elle assure, en lien avec les secteurs géographiques, le suivi des préconisations émises.

En vue de l'harmonisation des procédures et de la formalisation des documents à caractère financier destinés aux établissements, elle coordonne le développement d'un système informatisé permettant la remontée vers le siège des budgets et des comptes financiers des établissements conventionnés. Elle met en place des tableaux d'aide au suivi des établissements, élaborés en

collaboration avec les responsables budgétaires des secteurs géographiques et visant à faciliter l'analyse des bilans, des fonds de roulement et des fonds de réserve des établissements. Ces outils permettent aux établissements d'organiser plus systématiquement la gestion prévisionnelle de leur trésorerie et de présenter plus aisément l'évolution de leur activité par le biais de tableaux de bord pluriannuels mettant en évidence, par niveaux, les paramètres relatifs aux effectifs, à la masse salariale et aux tarifs pratiqués. Elle contribue à la mise en place de conférences d'orientation stratégique triennales dans les établissements conventionnés.

Elle participe à la procédure de recrutement des directeurs administratifs et financiers expatriés. Elle coopère avec les secteurs géographiques, le service du budget et l'agence comptable pour tous les sujets concernant l'allocation et l'utilisation des moyens par les établissements.

Enfin, la cellule analyse et conseil anime le volet formation des gestionnaires, directeurs administratifs et financiers, et des chefs d'établissement. Dans ce cadre, elle organise les séminaires de gouvernance communs à toutes les zones de mutualisation ainsi que les stages relatifs à la mise en place des établissements mutualisateurs. Elle œuvre à la formation des services internes de l'AEFE en vue d'une harmonisation des pratiques des services budgétaires.



CHEF DE LA CELLULE
ANALYSE
ET CONSEIL DES
ÉTABLISSEMENTS
Manuel BAUTISTA

ADJOINTE AU CHEF DE LA CELLULE
ANALYSE ET CONSEIL DES
ÉTABLISSEMENTS
Delphine GUYOMARD

ADJOINTE AU CHEF DE LA CELLULE
ANALYSE ET CONSEIL DES
ÉTABLISSEMENTS
Annick LE NOUVEL

ADJOINT AU CHEF DE LA CELLULE
ANALYSE ET CONSEIL DES
ÉTABLISSEMENTS
Valère POZZOBON

LE SERVICE IMMOBILIER

Depuis 2005, de nouvelles compétences immobilières et domaniales ont été attribuées à l'AEFE et le ministère des Affaires étrangères a décidé de lui transférer progressivement la gestion du patrimoine des lycées à l'étranger. Dans ce cadre, **le service immobilier a en charge la gestion de ce patrimoine caractérisé par un besoin urgent de remise à niveau.** Il suit les opérations programmées dans l'ensemble du réseau et assure le développement immobilier des établissements pour accompagner la hausse continue du nombre d'élèves. Pour assurer ces missions, il s'est doté des compétences administratives, juridiques et techniques nécessaires.

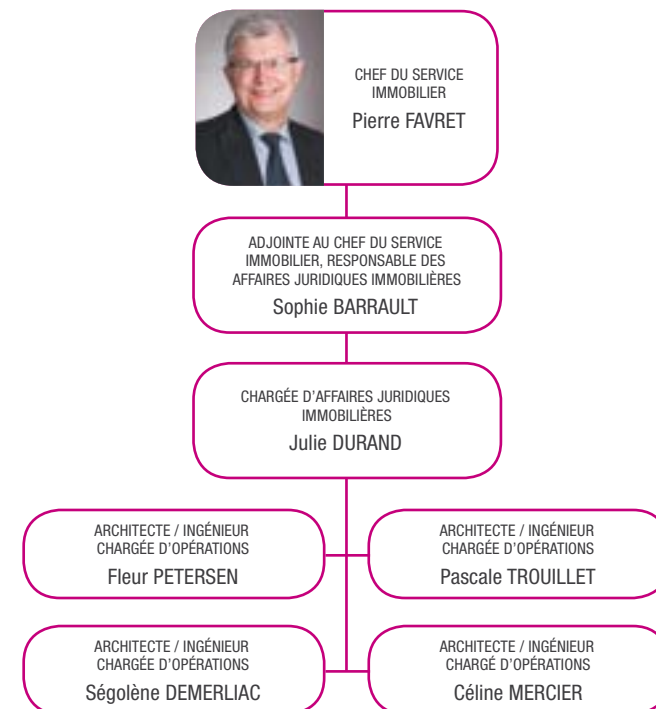
Il est compétent pour les biens propres de l'Agence ainsi que pour les biens domaniaux remis en dotation à l'Agence par l'État. Il intervient dans la gestion de ce patrimoine et assure, en liaison étroite avec les secteurs géographiques et

les établissements, le suivi des opérations telles que les acquisitions, les ventes, les locations, les constructions et les rénovations. Il est l'interlocuteur du service des affaires immobilières du ministère des Affaires étrangères pour les projets des établissements en gestion directe qui ne lui ont pas encore été remis en dotation et pour les projets dont la conduite d'opération est confiée à ce service. Il exerce enfin une mission de conseil auprès des établissements conventionnés qui gèrent eux-mêmes leurs installations, et leur apporte une assistance technique pour le montage de leurs opérations immobilières.

Pour accomplir l'ensemble de ces missions, le service immobilier s'appuie sur un chef de service, une adjointe responsable des affaires juridiques immobilières, une chargée d'affaires juridiques immobilières et de trois architectes-ingénieurs en poste dans les services centraux à Paris.



Lycée international Alexandre-Dumas d'Alger
(Algérie)



LE SERVICE COMMUNICATION ET ÉVÉNEMENTS

Le service communication et événements est chargé de mettre en œuvre la politique de communication externe de l'Agence. Il crée et met à disposition les outils de communication à destination des établissements d'enseignement français à l'étranger et des partenaires du réseau, afin de développer la visibilité de l'Agence et l'attractivité des établissements.

Dans ce cadre, le service communication et événements a développé en 2012 une charte graphique pour l'ensemble des acteurs du réseau et diffusé un kit de communication reprenant les principaux outils susceptibles d'appuyer la politique de communication des établissements.

Le service communication et événements gère les contenus et définit la ligne éditoriale des sites internet de l'AEFE. Il est responsable de la conception et de la production des publications de l'AEFE (brochures institutionnelles, guide des établissements, rapport d'activité...). Il conçoit les supports de promotion audiovisuels (clips institutionnels, vidéos thématiques).

Il participe au développement des liens entre les établissements par l'organisation d'événements fédérateurs : institutionnels, culturels, linguistiques, sportifs, citoyens... Il organise la participation de l'AEFE aux salons professionnels (Salon de l'Éducation, Expolangues...). Il soutient les initiatives issues du réseau et contribue à les promouvoir auprès d'autres établissements, des partenaires et des institutions.

Il gère les relations avec les médias en étroite liaison avec le ministère des Affaires étrangères et produit des plans de communication, des communiqués et des dossiers de presse.

Enfin, le service communication et événements participe activement au développement et à l'animation de l'association mondiale des anciens élèves du réseau.



CHEF DU SERVICE
COMMUNICATION
ET ÉVÉNEMENTS
Laurence LUCAS

ADJOINT AU CHEF DU SERVICE
COMMUNICATION
ET ÉVÉNEMENTS
Florent VERGÈS

CHARGÉ DE LA COMMUNICATION
ÉVÉNEMENTIELLE
Thomas ESPOSITO

RESPONSABLE ÉDITORIALE,
MULTIMÉDIA
Hélène POUYFAUCON

WEBMESTRE
TECHNIQUE
Mickaël HERBELIN

CHARGÉE DE LA COMMUNICATION
MULTIMÉDIA
Linda NAÏT-BOUDA



Jeune planète cinéma, entre Paris et Marcoussis



Concours Paroles de presse au musée du quai Branly, Paris



Salon Expolangues, Paris



LE SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le service des systèmes d'information (SI) est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de l'AEFE en matière de systèmes d'information. Il propose à la direction et au secrétariat général les projets nécessaires à la modernisation et à l'adaptation des outils à destination des services centraux et des acteurs du réseau. Il est responsable de la conception, de la mise en œuvre et de l'exploitation du système d'information. Dans ce cadre, il accompagne et soutient la politique menée par l'AEFE avec le souci constant d'une utilisation optimale des moyens alloués.

Le service a la particularité d'être basé à Paris, tout en disposant d'une antenne à Nantes (3 agents). Sous l'autorité de la chef du service des systèmes d'information, le SI est composé de 2 pôles principaux :

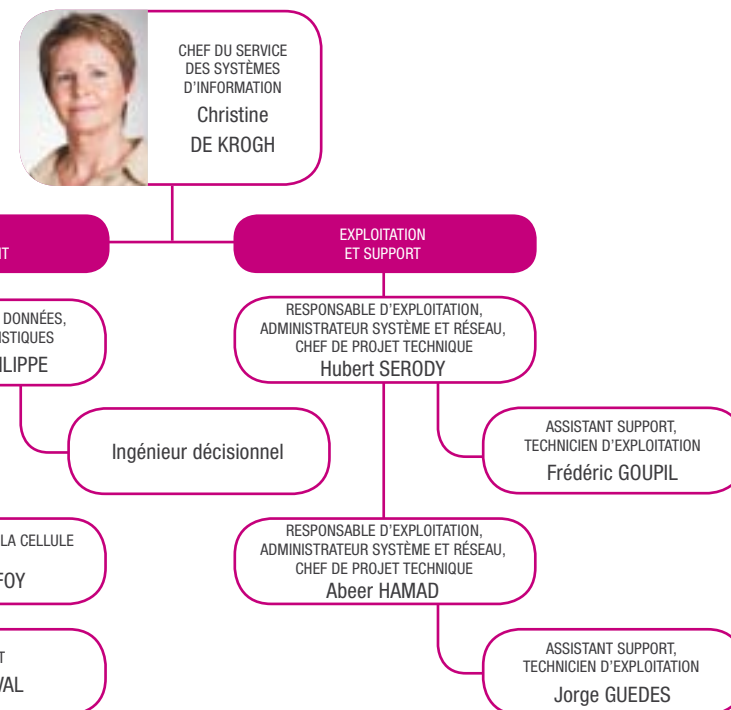
- Le pôle études & développement
- Le pôle exploitation et support

Le pôle exploitation regroupe 4 personnes en charge d'une part des infrastructures, des systèmes et des applications et services logiciels et d'autre part du support bureautique aux utilisateurs.

Le pôle études & développement est regroupé :

- la cellule décisionnelle (CDIS : Données, informations et statistiques), composée de 2 personnes qui centralisent l'information provenant des différents systèmes d'information, organisent la remontée des données pour l'Agence, développent les outils d'analyse et de restitution des informations statistiques et de pilotage.
- un chef de projet-AMOA/MOE, intervenant dans différents domaines : messagerie, décisionnel, Web, etc...
- une AMOA (coordinatrice de l'équipe de Nantes) spécialisée dans le domaine des RH

La maîtrise d'œuvre des applications est réalisée par des prestataires extérieurs comme par exemple MAGE qui constitue l'application « cœur de métier » de l'AEFE.



LE SERVICE JURIDIQUE ET DE LA PRÉVENTION DU CONTENTIEUX

Le service juridique est basé à Nantes. Il assure une fonction de conseil, d'assistance, d'information et d'expertise juridique auprès de la direction, des autres services de l'Agence et des établissements du réseau.

Le cadre général normatif de l'exercice des missions de l'Agence n'a pas subi de modifications substantielles durant l'année 2011/2012. La rénovation du site institutionnel de l'AEFE au 1er janvier 2011 a permis la refonte en profondeur des contenus du fonds de la documentation juridique et l'initiation de nouvelles procédures d'accès plus aisées.

Les crises internationales qui ont marqué cette année ont eu des répercussions importantes sur la vie des établissements ainsi que sur la gestion de leurs ressources humaines. Le service juridique a été largement sollicité afin de permettre la résolution de situations individuelles et collectives complexes et délicates.

Enfin, la judiciarisation des rapports sociaux n'épargne pas le fonctionnement de l'Agence au quotidien, en France comme à l'étranger. Ce phénomène est pris en compte pour le bon fonctionnement administratif de l'établissement public.



CHEF DU SERVICE
JURIDIQUE ET
DE LA PRÉVENTION
DU CONTENTIEUX
Philippe RIBIÈRE

CHARGÉ DE MISSION JURIDIQUE
Rémi PAVIA



Section française du lycée franco-mexicain
(Mexique)

Crédits photos :

© AEFÉ 2012

© Ministère des Affaires étrangères/Frédéric de La Mure

© Ministère de l'Éducation nationale

© Mission laïque française

© juliengerard.com

© LFM/Jacques Houdoin

© Christophe Tardy

© Cyril Bruneau

© Philippe Couette

© TV5Monde



Rapport annuel d'activité 2011/2012

Réalisé par le service communication et événements de l'AEFE

Coordination : Laurence Lucas

Coordination éditoriale/rédaction : Florent Vergès

Iconographie : Linda Naït-Bouda

Conception graphique : Agence Advitam

Remerciements à l'ensemble des services de l'AEFE et aux établissements du réseau pour leurs contributions

« *Version novembre 2012* »

Rapport d'activité 2011/12

de l'Agence pour l'enseignement
français à l'étranger

.....



aefe

agence pour
l'enseignement
français
à l'étranger